



Tiré à part
du rapport d'activité

—
Direction des institutions,
de l'agriculture et des forêts

—
2012



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

WWW.FR.CH/DIAF

2012

I. Direction et secrétariat général	1	X. Etat du personnel	60
1. Missions.....	1		
2. Activités.....	1		
3. Relations extérieures.....	5		
4. Affaires contentieuses.....	6		
5. Législation.....	6		
II. Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)	7		
1. Mission.....	7		
2. Activités.....	7		
III. Service des communes (SCom)	10		
1. Missions.....	10		
2. Activités.....	10		
IV. Service de l'agriculture (SAgri)	12		
1. Missions.....	12		
2. Activités.....	12		
V. Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	19		
1. Mission.....	19		
2. Activités.....	19		
3. Evénements particuliers.....	35		
VI. Service des forêts et de la faune (SFF)	35		
1. Missions.....	35		
2. Forêts.....	36		
3. Faune, chasse et pêche.....	40		
VII. Préfectures	43		
1. Missions.....	43		
2. Activités.....	43		
VIII. Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	57		
1. Mission.....	57		
2. Activités.....	57		
IX. Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	60		
1. Missions.....	60		
2. Activités.....	60		

2012

I. Direction et secrétariat général

Conseillère d'Etat, Directrice: *Marie Garnier*

Secrétaire général: *Claude Yerly*

1. Missions

Dans le cadre de ses fonctions générales définies à l'article 45 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) déploie ses activités dans les domaines des institutions (Constitution, rapport Eglises-Etat, langues, préfectures, communes, état civil, naturalisations), de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, des affaires vétérinaires, de l'assurance des animaux de rente, ainsi que des forêts et de la faune. Elle a ainsi dirigé, accompagné et contrôlé les activités des cinq services qui lui sont subordonnées, à savoir:

- > le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN);
- > le Service des communes (SCom);
- > le Service de l'agriculture (SAgri);
- > le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaire (SAAV);
- > le Service des forêts et de la faune (SFF);

ainsi que les entités suivantes qui lui sont rattachées administrativement, soit

- > l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve (IAG);
- > les préfectures;
- > l'Autorité foncière cantonale (AFC);
- > l'Administration des vignobles de l'Etat (AVE);
- > l'Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (SANIMA).

2. Activités

2.1. Activités courantes

De par la législation qu'elle est chargée d'appliquer, la DIAF a pris les décisions qui relèvent de sa compétence, en particulier en matière d'état civil, de surveillance des communes, d'encouragement à l'agriculture et de promotion de produits agricoles, des actions de conservation de la surface forestière dans la pro-

motion du bois et de la construction ainsi que de la surveillance de la faune et de la flore.

Quant au Secrétariat général, conformément à l'article 50 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, en sa qualité d'organe d'état-major, il a rempli sa mission d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, en particulier en collaborant à la prise des décisions et à la réalisation des différents projets. Le Secrétariat général s'est employé également à analyser et examiner, à l'intention de la Conseillère d'Etat, Directrice, de nombreux objets soumis au Conseil d'Etat, singulièrement des objets relevant de la compétence des autres Directions.

2.2. Activités particulières

2.2.1. Mise en œuvre de la Constitution

Le rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2011 fait état, pour rappel, que l'Organisation de projet mise en place par le Conseil d'Etat en 2004 a été dissoute dans l'année 2011, les Directions concernées répondant désormais directement devant le Conseil d'Etat de la réalisation des projets en cours. Pour la DIAF, cela concerne la mise en place de la médiation administrative et des structures territoriales, en particulier la définition des cercles électoraux (cf. à ce propos le point 2.2.3 ci-après). En ce qui concerne la médiation administrative des travaux préparatoires ont été entrepris, un avant-projet de loi a été établi, mais ce dernier doit encore faire l'objet de plusieurs évaluations.

2.2.2. Rapports entre l'Etat et les Eglises

La DIAF gère le secrétariat de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie. Le 13 décembre 2012, le Conseil d'Etat a nommé les membres de la Commission cantonale en vue de la nouvelle période administrative 2012-2015. Suite au départ de M. Paul-Henri Steinauer, professeur à l'Université de Fribourg, la présidence est désormais assumée par M. Marc Bugnon, procureur de l'Etat de Fribourg. En 2012, la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie s'est réunie une fois.

Pour les établissements dépendant directement de l'Etat, la phase de mise en place des nouvelles structures (conventions cadre et contrats de prestations) touche à sa fin. Un bilan approfondi des activités d'aumônerie sera établi ces prochaines années. Il sera mené par les membres des Eglises catholique et réformée, en collaboration avec les personnes actives dans les différents secteurs d'aumônerie. Etant donné que la Convention cadre sur l'exercice des aumôneries catholique romaine et évangélique réformée dans les établissements de l'Etat est entrée vigueur le 1^{er} janvier 2006 et qu'elle est conclue pour une durée de dix ans, cette évaluation sera menée d'ici au 31 décembre 2015.

2012

2.2.3. Structures territoriales et cercles électoraux

Suivant en cela les décisions rendues par le Grand Conseil au sujet de son rapport du 16 novembre 2010 (rapport 10 225) sur les structures territoriales, le Conseil d'Etat a pris acte que la révision totale de la loi sur les préfets devrait être discutée dans le cadre global du projet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Le projet de révision de la loi sur les préfets sera donc étroitement associé à celui relatif à la répartition des tâches. S'agissant de la question récurrente des cercles électoraux, il a pris connaissance en automne 2012, en vue de leur mise en consultation, de deux avant-projets de loi modifiant la législation en matière de droits politiques (adaptations diverses; système électoral selon le mode de scrutin proportionnel et cercles électoraux). Un projet de loi et de message explicatif sur le système proportionnel et les cercles électoraux devrait ainsi pouvoir être transmis au Grand Conseil en automne 2013. L'optimisation des structures territoriales se réalise également par le biais des mesures d'encouragement aux fusions de communes.

2.2.4. Etat civil et naturalisations

De nombreux contacts ont eu lieu avec les autres cantons, en particulier dans le cadre du Groupe latin de l'état civil, et avec la Conférence des autorités cantonales de l'état civil, en vue de proposer une harmonisation des pratiques cantonales en matière de documents d'état civil étrangers. Ces efforts ont abouti à l'automne 2012 avec la présentation d'un concept d'harmonisation des pratiques en ce domaine à l'ensemble des 26 cantons suisses. Ce concept sera soumis au vote des délégués des cantons en 2013. S'il est accepté, le canton de Fribourg jouera un rôle important dans la mise en œuvre de ce concept.

En raison de l'introduction des nouvelles dispositions en matière de droit du nom au 1^{er} janvier 2013, un soin particulier a été apporté à la formation des officiers et officières de l'état civil.

2.2.5. Communes

Deux priorités ont été prises en compte, à savoir le désenchevêtrement des relations Etat/communes et la poursuite de la mise en œuvre de la loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC). S'agissant des tâches Etat/communes, un questionnaire détaillé a été envoyé à l'Association fribourgeoise des communes et à toutes les communes, portant sur les objectifs principaux d'une telle répartition des tâches et des principaux domaines concernés. Cette enquête devrait ainsi permettre de mieux définir et cibler les travaux à entreprendre. Quant au domaine des fusions de communes, le plan de fusions établi sous la houlette des préfets a constitué la principale des activités.

2.2.6. Agriculture

Le suivi de l'évolution de la politique agricole fédérale (PA 2014–2017) a été une préoccupation majeure. Des travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre au niveau cantonal des nouveaux instruments contenus dans la loi fédérale sur l'agriculture adoptée par les Chambres fédérales ont été entrepris, principalement dans le domaine des aides directes.

Le projet de transfert sur le site de Grangeneuve à Posieux de la Station fédérale de Liebefeld a fait l'objet à la fois de nombreux échanges entre les autorités fédérales et cantonales et de nombreuses études concernant notamment l'évaluation des besoins de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg d'une part et d'autre part de la Station fédérale, ainsi que le développement du potentiel des possibilités de collaboration.

Afin de coordonner le projet entre le canton et la Confédération, une structure de projet correspondant aux vœux de la Confédération et à l'organisation usuelle dans le canton a été mise en place. Cette organisation comprend plusieurs niveaux, le comité stratégique, le comité de pilotage et la commission de projet.

En décembre 2012, l'Office fédéral des constructions et de la logistique a déposé un projet présentant notamment une analyse des besoins futurs, établie sur la base des informations fournies par les utilisateurs d'Agroscope Liebefeld-Posieux ALP-Haras qui dépend hiérarchiquement de l'Office fédéral de l'agriculture. Il décrit de manière précise les besoins liés au déménagement des activités actuelles de Berne-Liebefeld, à Posieux, et met en évidence les surfaces qui seront nécessaires, ainsi que les synergies possibles avec l'IAG, en relation avec le développement de nouvelles activités sur le site de Posieux.

Selon une première estimation, le coût de la construction sera de l'ordre de 70 millions de francs. Ce projet fera l'objet d'une votation populaire.

Le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un projet de décret portant sur un crédit d'étude de 4, 2 millions de francs afin de poursuivre la concrétisation de ce projet stratégique. Le gouvernement en a fait une de ses priorités pour la législature 2012–2016.

2.2.7. Sécurité alimentaire et affaires vétérinaires

Avec l'arrivée du nouveau chef de service et vétérinaire cantonal, les efforts principaux ont été portés sur la réorganisation du Service en vue de renforcer l'unité de celui-ci après la réunion du Service vétérinaire et du Laboratoire cantonal. Ainsi, un nouvel organigramme a été établi et le catalogue des prestations a fait l'objet d'une révision totale.

2012

2.2.8. Forêts et faune

Les thèmes suivants méritent l'attention:

- > l'entrée en vigueur de la 2^e étape des conventions-programme avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Pour le domaine forestier, cela concerne la gestion des forêts protectrices, des ouvrages de protection, de la biodiversité en forêt, de la forêt et de la faune.
- > un crédit important au titre de protection contre les dangers naturels a fait l'objet d'un décret en vue de la stabilisation du terrain situé dans le périmètre de la gare de Flamatt. Les travaux d'assainissement sont exécutés en partenariat avec la Société des chemins de fer fédéraux (CFF) et la Confédération (Office fédéral de l'environnement).
- > la gestion de la population des sangliers, toujours plus importante, suite à plusieurs interventions dont deux pétitions et deux motions, a fait l'objet de plusieurs mesures en vue d'une meilleure régulation, en particulier dans le secteur de la Grande Cariçaie, sur les rives Sud du Lac de Neuchâtel, tout en tenant compte des objectifs de protection assignés à ce secteur.

2.2.9. Analyse des prestations de l'Etat (APE)

A signaler comme déjà mentionné ci-dessus que le catalogue des prestations du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a fait l'objet d'une révision totale, ainsi que d'une nouvelle écriture. S'agissant des autres unités administratives, le catalogue des prestations a fait l'objet d'une mise à jour, selon les instructions à cet égard.

2.2.10. Décharge de La Pila

Dans le cadre de l'assainissement de l'ancienne décharge de La Pila (Hauterive FR) les travaux se sont poursuivis. En particulier, la première étape d'expertise confiée à deux établissements publics français de référence dans le domaine des sciences de la terre et des eaux superficielles a été remise en fin d'année. Elle contient 30 recommandations pour mieux connaître la pollution générée par la décharge de la Pila. Il s'agit maintenant d'établir un plan d'action durant le premier semestre 2013 qui précisera les mesures complémentaires à faire sur la décharge ou la Sarine afin de pouvoir évaluer l'effet des mesures d'assainissement et la possibilité d'envisager d'autres variantes que celle déposée à la fin 2010.

Pour le surplus, il y a notamment lieu de relever que les travaux de réalisation des mesures préliminaires à l'assainissement (captage du flux amont, mise en place d'une installation de traitement des eaux, réalisation des accès) ont bien avancé, voire sont terminés pour certains.

2.3. Droits politiques

Sur la proposition de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants en vue de la convocation du corps électoral du canton de Fribourg aux scrutins prévus en 2012.

2.4. Votations cantonales

- > Arrêté du 2 octobre 2012 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire cantonale du dimanche 25 novembre 2012 portant sur l'objet suivant:

1. Loi du 7 février 2012 modifiant la loi sur l'énergie.

2.5. Elections cantonales

- > Arrêté du 20 décembre 2011 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 11 mars 2012 en vue de l'élection complémentaire de la députation fribourgeoise au Conseil des Etats

2.6. Votations fédérales

- > Arrêté du 20 décembre 2011 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 11 mars 2012 portant sur l'objet suivant:

1. Initiative populaire du 18 décembre 2007 «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires!».
2. Initiative populaire du 29 septembre 2008 «Pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser l'énergie ou à préserver l'environnement (Initiative sur l'épargne-logement)».
3. Initiative populaire du 26 juin 2009 «6 semaines de vacances pour tous».
4. Arrêté fédéral du 29 septembre 2011 concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique (contre-projet à l'initiative «Pour des jeux d'argent au service du bien commun».
5. Loi fédérale du 18 mars 2011 sur la réglementation du prix du livre (LPL).

- > Arrêté du 17 avril 2012 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 17 juin 2012 portant sur l'objet suivant:

1. Initiative populaire du 23 janvier 2009 «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement».
2. Initiative populaire du 11 août 2009 «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!)».

2012

3. Modification du 30 septembre 2011 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réseaux de soins).
- > Arrêté du 2 juillet 2012 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 23 septembre 2012 portant sur l'objet suivant:

1. Arrêté fédéral du 15 mars 2012 sur la promotion de la formation musicale des jeunes (contre-projet à l'initiative populaire «jeunesse + musique»).
2. Initiative populaire du 23 janvier 2009 «Sécurité du logement à la retraite».
3. Initiative populaire du 18 mai 2010 «Protection contre le tabagisme passif».

- > Arrêté du 2 octobre 2012 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 25 novembre 2012 portant sur l'objet suivant:

1. Modification du 16 mars 2012 de la loi sur les épizooties.

2.7. Entités rattachées au Secrétariat général

2.7.1. Conseil des jeunes

Conformément à la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse, la DIAF assume le suivi administratif du Conseil des jeunes (CJ) du canton de Fribourg. Le Bureau du CJ s'est réuni six fois pour régler les affaires courantes. Après une année 2011 riche en événements, le CJ a peiné à trouver ses marques en 2012. Trois séances plénières ont été organisées mais, en raison de l'absence des membres, une seule réunion a pu se tenir. A l'occasion des votations fédérales, le groupe Info-votation a rédigé des feuilles d'informations expliquant les enjeux des différents objets soumis au souverain. Ces flyers ont été distribués dans les écoles et collèges du canton. Par ailleurs, le CJ a vu sa motion populaire «Pour une journée du bilinguisme» être acceptée par le Grand Conseil le 3 mai 2012.

2.7.2. Autorité foncière cantonale

Président: Henri Nuoffer

2.7.2.a Missions

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises

agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

2.7.2.b Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 14 (17) séances plénières avec 229 (270) décisions en séance et de séances hebdomadaires avec effectif restreint conduisant à 411 (496) décisions par voie présidentielle.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 488 (537) dossiers dont:

- > 271 (254) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR);

- > 165 (157) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole;

- > 60 (62) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR);

- > 8 (8) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR);

- > 22 (27) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR).

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 62 (73) dossiers dont:

- > 15 (23) portant sur la durée de bail;

- > 24 (7) portant sur la détermination du fermage licite;

- > 3 (6) affermage par parcelles d'entreprises agricoles;

- > 7 (19) approbations de fermage d'entreprises agricoles;

- > 8 (6) dossiers d'oppositions au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture et procédé ainsi à 6 réductions du fermage;

- > En outre, 3 (5) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

2012

2.7.3. Administration des vignoble

2.7.3.a Missions

L'Administration des vignobles de l'Etat de Fribourg (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des domaines viticoles de l'Etat. Elle est rattachée à la DIAF.

2.7.3.b Activités

L'AVE assure la gestion administrative des domaines viticoles de l'Etat, l'écoulement et la vente des produits vinicoles. Elle veille à la conservation du patrimoine vitivinicole du canton de Fribourg et contrôle les travaux de la vigne et de la cave. L'AVE a pour tâche, notamment la gestion des stocks et des ventes ainsi que la tenue de la comptabilité et le suivi des débiteurs.

Les résultats des deux domaines se présentent comme suit:

Lavaux

Volume de la vendange:

> Faverges blanc	73 100 lt de vin clair (77 000)
------------------	---------------------------------

> Ogoz (uniquement du raisin blanc)	12 500 lt de vin clair (12 600)
--	---------------------------------

> Faverges rouge	40 870 lt de vin clair (42 960)
------------------	---------------------------------

Ventes de la récolte précédente:

> Faverges blanc 2011	40 190 lt de vin (36 480)
-----------------------	---------------------------

> Ogoz 2011	11 600 lt de vin (9700)
-------------	-------------------------

> Faverges rouge 2010	25 910 lt de vin (19 450)
-----------------------	---------------------------

Stock au 31.12.2012:

> Faverges blanc 2011	43 040 bouteilles (13 130)
-----------------------	----------------------------

> Faverges blanc 2011	8 940 lt (28 430)
-----------------------	-------------------

> Ogoz 2011	1420 bouteilles (1290)
-------------	------------------------

> Faverges rouge 2010	22 730 bouteilles (17 470)
-----------------------	----------------------------

> Faverges rouge 2011	40 860 lt (33 910)
-----------------------	--------------------

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2011 sera mise en bouteilles au printemps 2013 et mise en vente au cours de cette année.

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2012 sera mise en bouteilles au printemps 2014 et mise en vente au cours de cette année.

Vully

Volume de la vendange:

> Etat de Fribourg blanc	11 450 lt de vin clair (9700)
--------------------------	-------------------------------

> Château de Mur blanc	17 700 lt de vin clair (11 200)
------------------------	---------------------------------

> Etat de Fribourg rouge	5200 lt de vin clair (5200)
--------------------------	-----------------------------

> Château de Mur rouge	9450 lt de vin clair (8150)
------------------------	-----------------------------

Ventes de la récolte précédente:

> Etat de Fribourg blanc 2011	8 330 lt de vin (7720)
-------------------------------	------------------------

> Château de Mur blanc 2011	10 670 lt de vin (12 730)
-----------------------------	---------------------------

> Etat de Fribourg rouge 2011	2140 lt de vin (2760)
-------------------------------	-----------------------

> Château de Mur rouge 2011	3460 lt de vin (1890)
-----------------------------	-----------------------

Stock au 31.12.2012:

> Etat de Fribourg blanc 2011	1710 bouteilles (3710)
-------------------------------	------------------------

> Château de Mur blanc 2011	230 bouteilles (90)
-----------------------------	---------------------

> Etat de Fribourg rouge 2011	4080 bouteilles (2750)
-------------------------------	------------------------

> Château de Mur rouge 2011	5700 bouteilles (9910)
-----------------------------	------------------------

3. Relations extérieures

3.1. Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEC)

Cette Conférence s'est réunie une seule fois les 26 et 27 avril 2012 à Lucerne. Parmi les principaux objets traités, à signaler l'examen de la révision du droit du nom et du droit de cité, ainsi que la poursuite des discussions sur le transfert du système informatique de gestion des données de l'Etat civil (Infostar), propriété des cantons, à la Confédération.

3.2. Conférence des Directeurs de l'Agriculture

Cette Conférence a siégé à trois reprises, soit les 19 janvier et 22 juin 2012 sous forme de «journée de travail» et le 14 sep-

2012

tembre 2012 a eu lieu l'assemblée générale. Les thèmes suivants ont été abordés:

- > l'élaboration de la politique agricole (PA 2014-2017) et la modification y relative de la loi fédérale sur l'agriculture;
- > le projet Swissness en relation avec l'identification et l'origine des produits agricoles;
- > la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;
- > l'application de la loi fédérale sur les eaux.

3.3. Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts

Cette Conférence a siégé une seule fois, le 8 novembre 2012. Ont été abordés les points suivants:

- > la politique forestière 2020, avec l'examen des conventions-programme;
- > la politique en matière de surface forestières;
- > la stratégie énergétique (bois-énergie) 2050;
- > la pratique en matière d'espèces envahissantes;
- > le développement de l'économie forestière.

3.4. Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse

Elle s'est réunie à une seule reprise avec à l'ordre du jour les points suivants:

- > la modification de l'ordonnance fédérale sur la chasse;
- > la gestion des sangliers et les modalités de prévention et d'indemnisation des dégâts causés;
- > la politique concernant les grands prédateurs.

4. Affaires contentieuses

La Direction connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service de l'état civil et des naturalisations, le Service de l'agriculture, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ainsi que le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2012 sont les suivantes:

Décisions sur recours:	20
Responsabilité civile:	1
Récusations:	10
Décisions de première instance:	5
Plaintes administratives:	2
Divers:	0

Affaires contentieuses en suspens devant la Direction au 31 décembre 2012:

Décisions sur recours:	19
Responsabilité civile:	2
Récusations:	1
Décisions de première instance:	17
Plaintes administratives:	0
Divers:	1

Huit décisions rendues par la Direction sur recours sont pendantes devant une instance supérieure.

5. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part, et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) d'autre part, dans les domaines relevant de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, est la suivante:

5.1. Lois et décrets

- > Loi du 20 mars 2012 sur la protection des animaux (LCPA)
- > Décret du 22 mars 2012 relatif aux naturalisations
- > Décret du 12 juin 2012 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Bannir l'huile de palme de nos assiettes)
- > Décret du 12 juin 2012 relatif aux naturalisations
- > Loi du 11 septembre 2012 relative à la fusion des communes de Büchslen et Morat

2012

- > Décret du 10 octobre 2012 relatif aux naturalisations
- > Décret du 4 décembre 2012 relatif aux naturalisations

5.2. Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 19 mars 2012 fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- > Ordonnance du 3 avril 2012 fixant les conditions d'estivage
- > Ordonnance du 22 mai 2012 sur l'exercice de la chasse en 2012, 2013 et 2014
- > Ordonnance du 28 juin 2012 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts abrogeant l'ordonnance concernant l'emploi des véhicules par les chasseurs
- > Ordonnance du 2 juillet 2012 modifiant l'ordonnance concernant les zones protégées pour les animaux sauvages
- > Ordonnance du 30 juillet 2012 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts concernant la zone de protection de la station de fécondation du Petit-Mont
- > Ordonnance du 30 juillet 2012 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts concernant la zone de protection de la station de fécondation de l'Hongrin (VD)
- > Règlement du 21 août 2012 concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2013, 2014 et 2015
- > Règlement du 8 août 2012 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Morat sur l'exercice de la pêche dans le lac de Morat en 2013, 2014 et 2015
- > Ordonnance du 21 août 2012 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les communes
- > Ordonnance du 2 octobre 2012 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2013 (OPFI 2013)
- > Arrêté du 8 octobre 2012 désignant les préfets suppléants chargés de la surveillance des associations de communes
- > Règlement du 30 août 2012 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel sur l'exercice de la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2013, 2014 et 2015

- > Règlement du 3 décembre 2012 sur la protection des animaux (RCPA)
- > Règlement du 11 décembre 2012 modifiant le règlement sur la détention des chiens
- > Règlement du 18 décembre 2012 sur l'eau potable (REP)
- > Ordonnance du 20 décembre 2012 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sur les inspecteurs et inspectrices des ruchers

II. Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)

Chef de service: Jean-Pierre Coussa

1. Mission

Dans le domaine de l'état civil, la mission principale du Service de l'état civil et des naturalisations est l'exécution des dispositions légales en matière d'état civil. A ce titre, il doit procéder à l'enregistrement de tous les faits d'état civil survenus dans le canton de Fribourg ou concernant des ressortissants fribourgeois domiciliés à l'étranger. L'enregistrement des faits d'état civil s'opère au moyen du système d'exploitation Infostar, propriété des cantons et dont la maintenance et l'exploitation sont assurées par la Confédération, sur mandat des cantons.

Dans le domaine des naturalisations, la mission principale du service est l'instruction et la conduite administrative des demandes de naturalisation, au profit des autorités fédérales, cantonales et communales. A ce titre, le Service intervient dans toutes les procédures de naturalisation, ordinaires ou facilitées, impliquant le canton de Fribourg en qualité de canton de domicile et/ou de canton d'origine des requérants.

2. Activités

Durant l'année 2012, le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN) a traité les objets ci-après:

2.1. Domaines de l'état civil

2.1.1. Documents d'état civil se rapportant à l'étranger

Ils concernent les opérations suivantes:

2012

<ul style="list-style-type: none"> > transcriptions d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC) 1612 (1218) > transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC) 94 (111) > transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement sur l'état civil) 2150 (1986) > transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger 36 (80) 	<ul style="list-style-type: none"> + b) demandes retirées 25 (13) + déclarations de soumission du nom au droit national (art. 37 al. 2 LDIP) 210 (326) + déclarations concernant le nom 1 (1)
2.1.2. Mariages	2.1.6. Droits de cité
Les activités suivantes ont été effectuées:	En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation):
<ul style="list-style-type: none"> > examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC) 347 (261) > dossiers de procédure de mariage retirés 9 (14) 	<ul style="list-style-type: none"> > contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois <ul style="list-style-type: none"> + a) selon art. 21, 23 et 58 LN 5 (10) + b) selon art. 21 LDCF 5 (3) > naturalisations ordinaires (art. 13 LN) 486 (399) > naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN) 545 (252) > naturalisations facilitées (art. 31a et 31b LN) 10 (9) > naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN) 69 (73) > naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF) 1 (4) > conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF) 4 (5) > pertes du droit de cité fribourgeois (art. 27 LDCF) 4 (9) > pertes du droit de cité suisse (art. 9 et 10 LN) 0 (2) > libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF) 12 (6) > libération du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF) 1 (4)
2.1.3. Partenariats	2.1.7. Divers
<ul style="list-style-type: none"> > Examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés 4 (2) > dossier de procédure de partenariat retiré 1 (1) 	A signaler les activités suivantes:
2.1.4. Reconnaissances	<ul style="list-style-type: none"> > autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC) 46 (21) > renseignements divers aux particuliers 55 (30) > recherche d'un membre de la famille 8 (17)
Sont concernées les activités suivantes:	
<ul style="list-style-type: none"> > examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 11 et 16 OEC) 66 (46) 	
2.1.5. Changements d'état civil	
Les mesures suivantes ont été prises:	
<ul style="list-style-type: none"> > rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC) 54 (16) > instructions diverses relatives au Service de l'état civil 77 (88) <ul style="list-style-type: none"> + traitement des dossiers d'adoption (art. 264 ss CC) + a) prononcées par la DIAF 21 (19) + b) demande retirée 1 (3) + changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC) + a) accordés par le SECiN 188 (183) 	

2012

2.1.8. Offices décentralisés de l'état civil

En 2012, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de:

> naissances	2498 (2570)
> reconnaissances	736 (744)
> mariages	1288 (1458)
> décès	1763 (2084)
> divorces	652 (656)
> partenariats	14 (18)
> dissolutions du partenariat	5 (4)
> déclarations de nom	213 (247)

2.2. Domaine des naturalisations

Durant l'année 2012, le Service des naturalisations a enregistré 1115 nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.

2.2.1. Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 197 (198) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Personnes de nationalité étrangère:

5 Albanie	46 Kosovo
18 Allemagne	6 Macédoine
5 Angola	1 Malte
1 Autriche	3 Maroc
10 Belgique	2 Maurice
19 Bosnie-Herzégovine	7 Non élucidé
5 Bulgarie	1 Nouvelle-Zélande
3 Burundi	3 Pays-Bas
1 Cambodge	1 Pérou
1 Cameroun	2 Philippines
1 Chine	1 Pologne
1 Colombie	33 Portugal
	République démocratique du Congo
5 Croatie	10
1 Cuba	5 Royaume-Uni
1 Erythrée	1 Russie
4 Espagne	27 Serbie
1 Etats-Unis d'Amérique	8 Somalie

4 Ethiopie	10 Sri Lanka
43 France	1 Togo
1 Guatémala	12 Turquie
6 Irak	1 Ukraine
44 Italie	2 Uruguay
1 Jordanie	5 Vietnam

Personnes confédérées: 5 (0)

Parmi ces 197 (198) dossiers de naturalisation ordinaire, 96 (63) concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 369 (332) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 197 (198) ressortissant(e)s étrangers(ères) avec 59 (49) conjoints étrangers et 113 (85) enfants étrangers.

2.2.2. Cérémonies d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2012, le Service a organisé 3 cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant un représentant du Conseil d'Etat, d'être fidèle à la Constitution fédérale et cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le

- > 24 avril 2012 à la salle de l'Université de Péroilles à Fribourg 101 (115) nouveaux citoyens)
- > 10 juillet 2012 au Cycle d'orientation de la Veveyse à Châtel-Saint-Denis 150 (118) nouveaux citoyens)
- > 14 novembre 2012 au Cycle d'orientation de la Singine à Tafers 118 (120) nouveaux citoyens)

2.2.3. Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 5 (8) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 4 (4) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 9 (12) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.2.4. Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des étrangers, après préavis de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, a traité 286 (322) demandes de naturalisation facilitée. Ces procédures de naturalisations facilitées se répartissent comme suit:

2012

226 (262) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suisse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);

60 (60) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pas pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b LN).

2.2.5. Réintégrations

6 (6) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des migrations.

2.2.6. Révocations

15 (12) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par l'Office des migrations suite à la dénonciation par le canton.

10 (9) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés à l'Office fédéral des migrations.

III. Service des communes (SCom)

Chef de service: Gérald Mutrux

1. Missions

Le Service des communes (ci-après: le Service) est notamment chargé d'exercer la surveillance financière et administrative sur les collectivités locales (communes, associations intercommunales, agglomérations et établissements communaux de droit public), ceci en collaboration avec les préfetures. Il conseille aussi les collectivités locales. Il est également chargé de la conduite de la politique d'encouragement des fusions de communes, de la péréquation financière intercommunale, des travaux portant sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes ainsi que des travaux législatifs.

2. Activités

2.1. Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir:

> l'ordonnance du 2 octobre 2012 sur la péréquation financière intercommunale qui met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2013. Les

nouveaux paramètres font l'objet d'une annexe à cette ordonnance;

> la loi du 11 septembre 2012 relative à la fusion des communes de Büchslen et Morat. Cette fusion entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013;

> en outre, le Service a été sollicité à collaborer dans divers projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel.

2.2. Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité formelle des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2012.

2.3. Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

2.4. Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 164 communes, ainsi que les montants pour les communes contributrices ou bénéficiaires des ressources et les montants pour toutes les communes bénéficiaires des besoins.

2.5. Autorisations de financement

Le Service a octroyé 132 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

2012

2.6. Contrôle des coefficients communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a communiquées à l'intention des destinataires concernés. Le cas échéant, il a également préparé les projets d'arrêté du Conseil d'Etat approuvant ou abrogeant les coefficients d'impôt supérieurs à 100% de l'impôt cantonal de base.

2.7. Etablissement de statistiques

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service.

2.8. Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 24 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

2.9. Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 133 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

2.10. Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants: «Contrôle périodique des valeurs au bilan» et «Vérification des comptes pour les organes externes». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

2.11. Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfectures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

2.12. Cours de formation

Les travaux relatifs à la formation francophone intercantonale BE-NE-JU-FR-VD-GE des secrétaires municipaux se sont pour-

suivis en 2012. Le quatrième cycle de formation visant à l'obtention du diplôme intercantonal de cadre en administration communale comportait en 2012 le module 4 avec en particulier la branche des finances communales. Dans un cadre privé, un collaborateur du Service a contribué à l'enseignement (44 périodes) et à l'examen.

2.13. Annuaire des communes ACom

La nouvelle application informatique ACom (Annuaire des communes) a été mise en place en 2012. Elle répertorie un certain nombre d'informations d'ordre administratif concernant les communes, les associations de communes et les établissements communaux, ainsi que des données relatives aux personnes ayant une fonction administrative ou politique dans ces collectivités publiques locales. Les données sont mises à jour par les préfectures (communes) et le Service des communes (associations et établissements); ces mises à jour sont publiées en temps réel sur une page spécifique du site Internet du Service. Depuis 2012, la gestion de l'application ACom (mise à jour et extension du programme, publication, etc.) a été reprise par le Service.

2.14. Commissions et groupes de travail

Une part des activités a été consacrée à la participation aux commissions et groupes de travail:

- › Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales;
- › Groupe d'accompagnement de l'unité «Politiques locales» de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique;
- › Commission de coordination des examens périodiques de subventions;
- › Commission des constructions scolaires;
- › Groupe de travail «Annuaire des communes»;
- › Groupe de travail «Loi sur les eaux»;
- › Groupe de travail «Concept cantonal de médecine d'urgence préhospitalière»;
- › Groupe de travail interdirectionnel – projets d'agglomération;
- › Commission chargée de la formation et du perfectionnement du personnel administratif des communes de la Singine et du Lac;
- › Groupe de travail «Politique globale en faveur des personnes âgées – Senior+»;

—
2012

- > Groupe de travail «Frais d'investissement et frais financiers des EMS – Fiffine»;
- > Groupe de coordination intercantonale MCH2;
- > Organe paritaire pour l'étude du financement des centres de renfort – FriFire CR;
- > Groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de loi révisant la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi sur les communes;
- > Groupe de travail élargi chargé de la mise en œuvre de la législation sur la géoinformation;
- > Groupe de pilotage du projet de révision de la loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires.

- > la promotion des produits agricoles, de l'élevage et de la viticulture;
- > les mesures de protection du sol, de l'eau et de l'air.

Il administre les paiements directs et les contributions d'estivage. Il contrôle et reconnaît les exploitations agricoles. Il veille à la protection des sols agricoles lors de la construction et de l'aménagement du territoire et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

2. Activités

2.1. Préposés locaux

En vertu de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture (LAGri), les préposés locaux à l'agriculture sont chargés de collaborer à l'exécution, au niveau local, des tâches administratives dans les différents domaines de l'agriculture.

Pour l'année sous revue, 151 personnes nommées comme «préposé local à l'agriculture» sont en charge des missions définies ci-dessus.

2.2. Bail à ferme agricole

Autorité habilitée, selon la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, à former opposition contre le fermage d'immeubles agricoles, le Service a traité, en 2012, 84 contrats de bail à ferme agricole dont 56 contrats de bail portant sur des immeubles étatiques, communaux ou paroissiaux. Il a formé opposition contre 50 fermages, soit 60% des contrats traités.

2.3. Contributions agricoles

Les contributions suivantes ont été versées:

IV. Service de l'agriculture (SAGri)

Chef de service: Pascal Krayenbuhl

1. Missions

Le Service de l'agriculture (ci-après le Service) soutient l'agriculture fribourgeoise par des aides financières et des conseils pour:

- > les améliorations structurelles, y compris les bâtiments ruraux;
- > les mesures d'accompagnement social;

Contributions fédérales:

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contributions à la surface	2 723	(2 804)	88 231	(90 144)
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	2 447	(2 519)	38 910	(39 211)
Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et consommant des fourrages grossiers	1 558	(1 597)	20 315	(20 339)
Contributions générales pour des terrains en pente	1 296	(1 320)	3 064	(3 087)
Contributions pour les surfaces viticoles en pente	13	(14)	19	(22)
Total paiements directs généraux			150 539	(152 803)

2012

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contributions pour la compensation écologique	2 655	(2 804)	7 512	(7 366)
Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza	995	(1 000)	2 238	(2 157)
Contributions pour la culture biologique	141	(125)	1 286	(1 085)
Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	1 478	(1 482)	6 088	(5 866)
Contributions pour les sorties régulières en plein air des animaux de rente	2 245	(2 288)	14 267	(14 084)
Contributions pour les exploitations d'estivage et de pâturage	607	(564)	8 117	(8 581)
Contributions pour la protection des eaux	66	(65)	619	(412)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	571	(515)	679	(593)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	866	(786)	1 885	(1 592)
Contributions pour la protection de l'air	25	(15)	357	(180)
Total des contributions écologiques			43 048	(41 916)
Contributions culture des champs			4 976	(4 917)
Total des contributions fédérales			198 563	(199 636)

Contributions cantonales:

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contributions à l'estivage	50	(54)	210	(210)
Contributions pour la protection des eaux	66	(65)	134	(108)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	571	(515)	170	(148)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	866	(786)	471	(398)
Contributions pour les méthodes culturales préservant le sol	57	(59)	64	(137)
Total des contributions cantonales			1049	(1001)

Remarques

En 2012, la contribution à la surface est passée de 1040 francs/ha à 1020 francs/ha. Le nombre d'exploitations avec paiements directs continue à diminuer (-81).

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, resp. de la surface agricole utile, est en phase finale. La commune d'Hauterive, secteur Ecuwillens, a été contrôlée et les plans mis en consultation en 2012.

En vertu de l'article 24 de l'ordonnance sur les contributions d'estivage, le Service a procédé au contrôle de 79 exploitations d'estivage conformément aux exigences de la Confédération. L'Office fédéral de l'agriculture a exercé un contrôle de haute surveillance portant sur les exploitations d'estivage sises sur les communes de Grandvillard et de Bas-Intyamon. Dans les conclusions de son rapport, l'Office fédéral de l'agriculture relève que l'exécution des contrôles relatifs aux contributions d'estivage est bien organisée dans le canton de Fribourg et qu'elle est conforme aux prescriptions.

Les contributions cantonales d'estivage se basent sur la loi sur l'agriculture du 3 octobre 2006 respectivement son règlement d'application du 27 mars 2007 qui en fixe les conditions d'octroi. L'aide cantonale est allouée en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant à disposition pour l'année 2012 est de 210 000 francs. Ce montant a été réparti entre 50 bénéficiaires, selon le volume des productions engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2012, le volume total est de 3 076 961 kg de lait, ce qui représente 6,8 centimes par kilo de lait.

2.4. Reconnaissance des exploitations

En 2012, 73 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 13 communautés complètes ont été formées pour 16 dissoutes, 20 communautés partielles formées pour 15 dissoutes ainsi que 9 nouvelles exploitations simples reconnues.

2.5. Elevage bovin

En 2012, le canton a alloué 476 842 francs (y compris 50 000 francs pour la confrontation Holstein 2013) pour des mesures

2012

spécifiques d'encouragement de l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 600 000 francs pour le placement du bétail de boucherie, par l'intermédiaire de la Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail.

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations telles que les expositions régionales, ainsi que pour promouvoir les vaches avec une haute production à vie. Le soutien pour les analyses de la qualité du lait a été maintenu afin de favoriser la qualité des produits fribourgeois.

Trois manifestations d'envergure dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton:

- > Expo Bulle. L'exposition nationale de vaches Holstein et Red-Holstein a rassemblé les 24 et 25 mars 2012 près de 280 vaches laitières pour sa 41^e édition.
- > Marché-Concours des taureaux. Ce concours cantonal a permis d'exposer 264 taureaux le 25 septembre 2012. 150 taureaux ont été commercialisés à cette occasion, dont 113 pour l'élevage et 37 pour la boucherie.
- > JUNIOR BULLE-EXPO. Cette exposition nationale organisée par les jeunes éleveurs fribourgeois a vu défiler près de 650 génisses et vaches Holstein et Red-Holstein entre le 7 et le 8 décembre 2012.

Le Service collabore à la mise sur pied de la confrontation européenne Holstein 2013.

2.6. Elevage chevalin

En 2012, le canton a alloué 32 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage chevalin fribourgeois.

2.7. Elevage porcin, ovin et caprin

En 2012, le canton a alloué 85 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage du menu bétail fribourgeois.

Le soutien cantonal 2012 s'élève à 68 000 francs pour l'élevage ovin/caprin et à 17 000 francs pour l'élevage porcin. L'aide à l'élevage porcin comprend exclusivement la contribution au service sanitaire.

2.8. Viticulture

La surface du vignoble fribourgeois est de 116,1 ha (116,3 ha). Les mesures fédérales de reconversion de vignes (arrachage de

cépage de Chasselas et Müller-Thurgau et remplacement par un autre cépage) ont pris fin au 31.12.2011.

Pour la vendange 2012, les normes de qualité (teneur minimale en sucre) et la limitation de production ont été arrêtées par décision de la DIAF du 14 juin 2012, comme suit:

	Limitation de production	Teneur minimale en sucre (degré Oechsle)
Vully		
Chasselas:	1,250 kg/m ²	64°
Autres cépages blancs:	1,100 kg/m ²	70°
Pinot noir:	1,050 kg/m ²	75°
Autres cépages rouges:	1,200 kg/m ²	70°
Cheyres		
Cépages blancs:	1,250 kg/m ²	62°
Cépages rouges:	1,100 kg/m ²	70°

Seuls les apports de vendange qui répondent à ces critères permettent l'élaboration de vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC). L'ensemble de la vendange 2012 a pu atteindre les exigences de l'appellation d'origine contrôlée pour les vignobles du Vully et de Cheyres.

La vendange 2012 a fourni des rendements en retrait des années précédentes. Le rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal s'établit, tous cépages confondus, à 973 744 kg. Au niveau qualitatif, le taux de sucre mesuré en degré Oechsle est dans la moyenne et l'état sanitaire de la vendange a été bon.

Les quantités suivantes ont été enregistrées:

Vully	en kg	degré moyen
Chasselas	474 533	70,96
Pinot noir	176 738	90,41
Gamay	7 496	84,54
Spécialités blanches	91 050	89,52
Spécialités rouges	99 873	85,57
Cheyres		
Chasselas	47 637	69,11
Pinot noir	54 797	86,57
Spécialités blanches	6 729	86,98
Spécialités rouges	14 891	82,65

2.9. Patentes de commerce de bétail

En vertu du Concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943, il a été délivré 53 patentes principales et 11 patentes de courtier.

La Commission consultative de taxation, composée d'un représentant par district et de deux représentants de l'Etablissement

2012

d'assurance des animaux de rente (SANIMA), a siégé durant une journée. Elle a procédé à la fixation des taxes proportionnelles sur la base de l'ordonnance du 1^{er} avril 2012 fixant pour la période annuelle d'assurance les primes dues à SANIMA.

2.10. Promotion des produits et développement économique

Le canton contribue au développement de la capacité concurrentielle de l'agriculture fribourgeoise par des:

- > aides à la promotion des produits agricoles;
- > contributions de soutien;
- > manifestations événementielles;
- > études et travaux préparatoires.

A ce titre, le canton a versé des aides pour 26 projets et notamment 350 000 francs à l'Association pour la promotion des produits du terroir du Pays de Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

2.11. Aménagement du territoire

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2012:

- > 63 (75) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou transformations d'habitations en zone agricole et 24 (74) demandes en zone à bâtir, ainsi que 92 (82) demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles;
- > 323 (248) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, hangars, poulaillers, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles;
- > 88 (77) dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL).

2.12. Protection de l'environnement et de la nature

2.12.1. Protection des sols

Permis de construire. Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 134 (115)

demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

Semis sans labour. En application de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture, le Service a versé des contributions à 57 (59) agriculteurs pour un montant total de 63 740 (140 522) francs.

Il y a 68 (85) contrats pour une surface de 282 (480) hectares répartis comme suit:

- > 27 contrats prolongés (échéance 2014) pour une surface de 158 hectares;
- > 24 contrats en vigueur (échéance 2014) pour une surface de 61 hectares;
- > 17 contrats en vigueur (échéance 2016) pour une surface de 63 hectares.

Erosion. Le groupe de travail érosion, élargi fin 2006 par l'intégration de quatre représentants des milieux agricoles, ne s'est pas réuni en 2012. Le relevé de l'érosion est assuré par les préposés locaux. Il n'y a eu que deux cas d'érosion signalés. Aucun plan pluriannuel n'a été réalisé selon la procédure cantonale.

2.12.2. Protection de la nature: Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

En application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), 571 (515) exploitations ont bénéficié de subventions à titre de qualité biologique pour un montant total de 849 400 (742 066) francs. 866 (786) exploitations ont bénéficié d'un bonus de 2 355 800 (1 989 132) francs pour le volet mise en réseau des surfaces de compensations écologiques (SCE). 4 (8) nouveaux projets de mise en réseau OQE ont été reconnus en 2012. Il s'agit des projets de Bas Gibloux, Lac de Lussy, les Râpes (St-Aubin, Delley, Portalban) et Wallenried. Le réseau de Cressier n'est pas reconduit. L'ordonnance sur la qualité écologique prévoit un financement à raison de 80% par la Confédération et 20% par le canton (qualité et réseau).

2.12.3. Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface pour 66 (65) agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Neyruz, Middel, Courgevau, Fétigny, Domdidier, Lurtigen et Gurmels. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 519 154 francs (519 456). La part cantonale des indemnités versées (~20% du total) s'élève à 107 891 (107 885) francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération. Une mesure structurelle a été financée, dans le projet

2012

de Gurmels, pour un montant de 263 062 francs; 210 450 francs ont été pris en charge par la Confédération. Le solde de 52 612 francs a été réparti à parts égales entre le canton et l'exploitant.

2.12.4. Protection de l'air

Un projet ammoniac, selon les articles 77a et b de la loi fédérale sur l'agriculture intitulé «Amélioration de l'efficacité de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole» a été élaboré et signé le 2 juin 2009. Par ailleurs, à fin 2012, il y a eu 12 (7) demandes pour des pendillards, 5 (2) pour des couvertures de fosses ouvertes, 4 (2) projets pour l'affouragement des porcs avec de l'aliment appauvri en azote correspondant à 3 744 (535) places de porcs et 4 (4) projets individuels. 25 (15) projets ont été décomptés pour un montant de 353 703 (180 383) francs à charge de la Confédération. Le montant d'investissement global s'élève à 522 855 (320 066) francs.

2.13. Subventionnement des structures agricoles

a. Travaux subventionnés par le canton.

Le tableau suivant donne la récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention cantonale en 2012, ainsi que leur répartition par genre d'entreprise, sans les engagements à charge du Fonds des améliorations foncières.

	Devis subventionnable Fr.	Subventions cantonales Fr.
Remaniements parcellaires	5 031 036	1 573 352
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	7 797 450	2 165 426
Adductions d'eau	3 130 000	452 540
Autres améliorations foncières (assainissements de terrain, amenées d'électricité, irrigations, remises à ciel ouvert de ruisseaux, remises en état de terrains)	2 172 000	554 400
Constructions rurales et laiteries	29 242 000	3 453 300
Total 2012	47 372 486	8 199 018
Total 2011	63 701 544	10 948 746

La subvention cantonale allouée pour les constructions rurales en zone de plaine s'élève à 347 000 francs pour 6 cas.

Le total des subventions allouées en 2012 sous la rubrique du Fonds des améliorations foncières s'élève à 593 920 francs pour un devis subventionnable de 2 280 215 francs correspondant à 30 projets ou étapes.

b. Travaux subventionnés par la Confédération

Le tableau ci-après récapitule les montants alloués aux ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention fédérale en 2012:

	Fr.
Remaniements parcellaires	1 542 079
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 364 258
Adductions d'eau	1 398 560
Autres améliorations foncières	53 200
Constructions rurales et laiteries	2 880 405
Total des subventions fédérales allouées au canton en 2012:	7 238 502
en 2011	8 970 770

c. Subventions versées en 2012 (sans celles du Fonds des améliorations foncières)

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Remaniements parcellaires	1 032 834	1 476 199
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 242 581	1 271 296
Adductions d'eau	1 135 675	1 393 446
Autres améliorations foncières	194 427	236 432
Constructions rurales et laiteries	4 988 560	3 913 720
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	-	-
Total versé en 2012	8 594 077	8 291 093
Total versé en 2011	8 044 394	8 238 087

Au 31 décembre 2012, 20 décomptes se trouvaient à la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture pour approbation et paiement.

Au 31.12.2011: 15 décomptes

Les versements cantonaux et fédéraux par rubrique ne sont pas toujours proportionnels aux taux respectifs de ces rubriques, car certains versements peuvent être différés d'une année à l'autre en fonction des crédits à disposition.

d. Subventions versées en 2012 par le Fonds des améliorations foncières

	Fr.
Total pour 2012	1 050 955
Total pour 2011	1 105 753

2012

e. Etat des engagements par genre d'entreprise

Le solde des subventions cantonales, octroyées mais non versées, représente au 31 décembre 2012 les sommes suivantes:

	Fr.
Remaniements parcellaires	3 222 381
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 558 650
Assainissements de terrains	544 643
Adductions d'eau	1 718 698
Autres améliorations foncières	0
Constructions rurales et laiteries	3 399 000
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	25 440
Total des engagements au 31 décembre 2012	10 468 812
Au 31 décembre 2011	11 124 371

Les engagements du Fonds des améliorations foncières au 31 décembre 2012 s'élèvent à 1 186 509 francs.

Remarques générales concernant certaines entreprises

Remaniements parcellaires. Une étude préliminaire pour la constitution d'un syndicat a été lancée à Léchelles. Un syndicat a eu son assemblée de dissolution à Vesin.

Les travaux des nouveaux syndicats constitués ces dernières années avancent normalement, en respectant les devis prévus.

Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes. Le montant alloué pour la construction ou la remise en état de ces chemins est en augmentation en 2012 par rapport à l'année précédente. La demande pour la réfection de chemins ruraux de la part des communes est importante.

Adductions d'eau. Les demandes concernant cette rubrique demeurent importantes. En 2012, 13 projets ont été subventionnés.

Autres améliorations foncières. En 2012, 2 projets d'irrigation et 2 projets de réfection de drainages ont été subventionnés. Le maintien des réalisations existantes et le soutien à des agriculteurs confrontés à l'obligation de produire des denrées de qualité sont indispensables pour maintenir une agriculture dynamique.

Constructions rurales et laiteries. Dès le 1.1.1999, de nouvelles dispositions légales fédérales permettent de subventionner des éléments de construction (par ex. étables, remises). Un plus

grand nombre de cas a ainsi été traité à partir de cette date avec la Confédération et avec le Fonds des améliorations foncières.

Le canton a subventionné 8 constructions rurales en zone de plaine en 2012 (14 en 2010).

2.14. Crédits d'investissement

Prêts accordés en 2012 en faveur des personnes physiques

Buts	Montants Fr.
Aides initiales	4 554 000
Constructions de maisons d'habitation	300 000
Transformations de maisons d'habitation	2 822 000
Achat d'une exploitation agricole par le fermier	0
Construction de poulaillers	472 000
Constructions de bâtiments pour la production végétale	0
Constructions de bâtiments d'exploitation	3 912 000
Transformations de bâtiments d'exploitation	3 015 000
Remises, garages et magasins	20 000
Bâtiments d'habitation et d'exploitation	348 000
Diversifications	617 000
Petites entreprises artisanales	0
	16 060 000
Durée moyenne d'amortissement des prêts: 12,2 ans	
Montant moyen par prêt: 172 688 francs.	
Total 2012	16 060 000
Total 2011	14 409 000

Prêts en faveur des personnes morales en 2012

Buts	Montants Fr.
Achats en commun de machines agricoles	351 000
Bâtiments destinés à l'économie laitière	3 069 000
Bâtiments destinés à la transformation et au stockage	0
Installations communes destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse	0
Adductions et distribution d'eau	0
Chemins, routes	856 000
	4 276 000

2012

Durée moyenne d'amortissement des prêts:
9,6 ans

Montant moyen par prêt: 267 250 francs.

Total 2012	4 276 000
Total 2011	9 153 000

2.15. Aide aux exploitations paysannes (AEP)

Prêts en 2012

Buts	Montants Fr.
Conversions de dettes existantes	876 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	1 082 000
Total 2012	1 958 000
Total 2011	839 000

Durée moyenne d'amortissement des prêts:
9,7 ans

Montant moyen par prêt: 178 000 francs.

Total 2012	1 958 000
Total 2011	839 000

2.16. Fonds rural cantonal

Prêts en faveur des personnes physiques en 2012

Buts	Montants Fr.
Travaux de construction/rénovations diverses (habitations, ruraux et installations agricoles)	3 952 000
Achats de terres et de domaines agricoles	2 774 000
Entreprises de mise en valeur	224 000
Chemins alpestres	0
Total 2012	6 950 000
Total 2011	12 181 000

2.17. Activité des commissions

Commission de l'agriculture. La commission de l'agriculture n'a pas siégé.

Commission pour l'amélioration des structures en agriculture. La commission a siégé à onze reprises en séance plénière.

Commission de recours en matière d'améliorations foncières.

Affaires pendantes	au 1 ^{er} janvier 2012	5
Affaires introduites	en 2012	0
Affaires liquidées	en 2012	5
Affaires pendantes	au 31 décembre 2012	0

Commission d'acquisition d'immeubles. La commission d'acquisition d'immeubles s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année 2012, 7 fois en séance plénière et 11 fois en séance avec effectif restreint.

Elle a traité plusieurs dossiers, dont:

- > 16 intéressent le Service des ponts et chaussées (SPC)
- > 1 intéresse les Transports publics fribourgeois (TPF)
- > 3 intéressent d'autres Services de l'Etat
- > 7 intéressent les communes
- > 1 intéresse les paroisses/bénéfice curial

Commission de la protection des végétaux. La commission a siégé à une reprise. Elle a été informée par le Service phytosanitaire de la station cantonale des productions animales et végétales de Grangeneuve de l'état phytosanitaire durant l'année écoulée.

Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée. Elle a siégé à 2 reprises.

2.18. Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles

Le Fonds suisse a versé à divers sinistrés du canton 67 128 francs (en 2011: 50 844). De ce total, 1 800 francs concernent la remise en état d'ouvrages appartenant à des syndicats d'améliorations foncières. Un certain nombre de sinistres est en cours d'examen par les responsables du Fonds suisse à Berne. Le montant varie d'année en année selon le nombre et l'ampleur des sinistres.

2.19. Fonds des améliorations foncières

Mouvement du Fonds. Les recettes comprennent:

	Fr.
versements au Fonds sur position 3425/3510.002	500 000.--
les intérêts annuels 1%	20 023.10
les versements des registres foncières	4 083 976.85
Total des recettes	4 603 999.95

Les dépenses englobent:

versement au budget sur position 3425/4021.001	4 083 976.85
versement au budget sur position 3425/4510.002	1 050 000.--
diminution de la fortune	- 529 976.90

2012

Total des dépenses **4 603 999.95**

2.20. Événements particuliers

Durant l'année 2012, la consolidation de la nouvelle structure du Service s'est poursuivie.

Dans le cadre des mesures de relance adoptées par le Grand Conseil, le Service s'est investi de manière importante pour la mesure n° 24 «Revitalisation de l'économie alpestre».

V. Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

D^r Grégoire Seitert, chef de service et vétérinaire cantonal

D^r Jean-Marie Pasquier, chef de service adjoint et chimiste cantonal

1. Mission

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a pour missions de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme.

2. Activités

L'année 2012 a été riche en changements et a vu principalement l'entrée en fonction de nouveaux responsables à différents niveaux: nouvelle Conseillère d'Etat en charge de la Direction, nouveau chef de service et chef des fonctions administratives du service. Aussi, certaines adaptations organisationnelles et fonctionnelles ont-elles été opérées. Le Service est désormais pleinement opérationnel de l'étable à la table, la direction du Service travaillant de manière participative et ouverte, avec un entier soutien du Secrétariat général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Service œuvre également davantage de manière transversale avec les autres partenaires de l'administration comme la Société des vétérinaires fribourgeois, les fédérations d'élevage, la Société protectrice des animaux du canton de Fribourg et les industries.

Au niveau fédéral, l'enjeu majeur a été la votation fédérale du 25 novembre sur la loi sur les épizooties, acceptée largement et donnant des outils de prévention et de lutte importants en vue du maintien du haut statut sanitaire du cheptel de rente fribourgeois.

Au niveau organisationnel, la gestion par prestations, objectifs et cibles donne des lignes claires et l'année 2012 a notamment été marquée par la mise en production du nouveau logiciel de gestion informatique des données relatives aux contrôles (inspection, prélèvements, analyses), logiciel commun à l'ensemble des cantons romands pour le domaine alimentaire et vétérinaire. Par la même occasion, divers documents (ex. rapports de prélèvement, rapports d'inspection, rapports d'analyse) et procédures ont été harmonisés. Ainsi, l'un des buts de l'accord intercantonal romand auquel Fribourg a adhéré en 2010 est atteint.

Dans le domaine législatif, les textes suivants ont été adoptés par le Conseil d'Etat:

- > le règlement cantonal du 03 décembre 2012 sur la protection des animaux
- > la modification du règlement du 11 mars 2008 sur la détention des chiens
- > le règlement du 18 décembre 2012 sur l'eau potable
- > l'ordonnance du 20 décembre 2012 sur les inspecteurs et inspectrices des ruchers

Le Conseil d'Etat a également validé la nouvelle composition de la commission cantonale d'expérimentation animale par son arrêté du 11 décembre 2012.

2.1. Denrées alimentaires et objets usuels – campagnes d'analyses cantonales et intercantionales

Les contrôles intervenant de manière ciblée, leurs résultats ne sauraient être considérés comme représentatifs de la situation générale. Les éléments ci-après donnent un aperçu des analyses effectuées durant l'année.

Comme en 2011, Fribourg a participé aux campagnes de contrôle organisées au niveau romand. Des échantillons sont ainsi échangés entre les laboratoires des cantons concernés en fonction des expertises analytiques des partenaires. Le bilan de cette deuxième année de participation au réseau romand est très positif. Fribourg a notamment mis à disposition des autres cantons romands ses moyens analytiques dans les domaines de l'analyse des eaux (potable, piscine), de l'analyse chimique des préparations/produits à base de viande, de l'analyse chimique de fromages, de l'analyse de produits cosmétiques et de l'analyse d'objets usuels métalliques. En contrepartie, Fribourg a soumis des échantillons au réseau pour l'identification du riz basmati, pour l'identification des espèces animales dans des préparations de viande/produits à base de viande, pour la recherche d'allergènes dans des cosmétiques, la recherche de dioxines et cPCB,

2012

la recherche de colorants dans des confiseries, l'identification d'espèces animales (gibier), la recherche de solvants volatils et phthalates dans des objets de carnaval, le dosage d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les poissons, les allergènes dans des farines, le dosage de résidus de médicaments vétérinaires, la recherche de fumonisines dans le vin, la qualité des châtaignes. Les éléments présentés ci-après constituent les bilans pour les échantillons prélevés dans le canton de Fribourg. Quant aux bilans pour l'ensemble de la Suisse romande, ils feront l'objet d'une publication commune.

Désignation	Nombre d'échantillons analysés	Nombre d'échantillons contestés
Eau de boisson / eaux minérales	1980	130
Eaux de source, puits, lac	1138	0
Eau de piscine – baignade	70	17*
Eaux techniques / eaux usées	74	0
Autres denrées alimentaires	600	119
Cosmétiques et objets usuels	34	3
autres	61	6
Objets divers	14	1
Totaux	3971	276

* par rapport à la législation cantonale

2.2. Eau potable, eau des piscines et plages publiques

Les distributeurs des réseaux publics sont tenus, dans le cadre de leur autocontrôle, d'élaborer un programme de surveillance de l'eau distribuée et de soumettre les échantillons d'eau au laboratoire du Service. Ainsi, et grâce à sa connaissance des réseaux, le SAAV peut prendre rapidement des mesures dès qu'il a connaissance de résultats non conformes, souvent dès le lendemain de la remise de l'échantillon au Service, et avertir immédiatement les responsables de la distribution. Parmi les mesures ordonnées, il peut s'agir de l'obligation de bouillir l'eau avant tout usage alimentaire, une chloration choc ou une mise hors service de sources contaminées. Dans chaque cas, le distributeur doit rechercher la cause de la contamination et prendre toutes les mesures pour éviter que celle-ci ne se reproduise. Lors des analyses effectuées en 2012, des bactéries fécales ont été décelées dans plusieurs réseaux d'eau publics. Malgré des informations adressées aux distributeurs depuis plusieurs années (voir les rapports d'activité précédents), le SAAV doit constater qu'il existe encore de nombreux cas de raccordements de réseaux privés sur les réseaux publics. Ces situations ne sont pas conformes et constituent des dangers pour la qualité de l'eau du réseau public. Les distributeurs du canton ont à nouveau été rendus attentifs à ce problème. Il leur a été rappelé qu'il leur incombait de vérifier la conformité des installations.

Lors des fortes intempéries de l'automne, l'eau de plusieurs réseaux a été contaminée par des bactéries fécales. Ces contaminations ont révélé la fragilité de ces réseaux. Elles ont nécessité un nombre élevé d'analyses et un travail administratif important y compris durant le week-end. Le Service constate que, dans de telles situations, certains distributeurs sont désemparés et n'ont pas préparé de procédure de gestion de crise (désinfection, information de la population, ...). Or, tous ces éléments font partie intégrante de l'autocontrôle.

17 réseaux ont subi une inspection complète dont le bilan est le suivant (pour la signification des niveaux de sécurité, voir le paragraphe 2.5):

Niveau de sécurité	1	2	3	4
Nombre de réseaux	2	6	8	1

La documentation d'autocontrôle, souvent incomplète, est le point qui a engendré le plus de contestations, suivi de l'état général des ouvrages, ne répondant souvent plus aux règles reconnues de la technique, et des processus et activités, dont les enregistrements sont souvent incomplets. La qualité de l'eau, évaluée sur la base de l'historique des analyses de plusieurs années, est par contre le point qui a engendré le moins de contestation. Cela est réjouissant même si des efforts axés sur la prévention et la maîtrise des risques doivent être consentis.

Il a également été procédé à huit visions locales ou inspections partielles. Dans six cas, celles-ci ont été effectuées à la demande d'un distributeur ou d'un exploitant dans le cadre de la rénovation ou de la remise en service d'installations, ou dans le cadre d'un nouveau projet. Dans deux cas, l'inspection partielle a été effectuée par le Service suite à une pollution ou une présomption d'intoxication alimentaire.

Trihalométhanes (THM) dans les eaux de piscines couvertes

Cette campagne visait à identifier les piscines dont l'eau ne respecte pas les normes de qualité, à en rechercher les causes et à ordonner les mesures d'assainissement. Pour cette campagne, 46 échantillons ont été prélevés dans les piscines du canton de Fribourg; 4 échantillons (9%) ont fait l'objet d'une contestation. A ces 46 échantillons se sont ajoutés 53 échantillons prélevés dans les piscines des autres cantons romands.

Plages de baignade publique

Les eaux des 9 plages de baignade publiques que compte le canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique durant l'année 2012. Les 9 plages ont obtenu la classe de qualité A. Ces résultats signifient qu'une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'était pas à craindre.

2012

2.3. Denrées alimentaires

Fromage sur les marchés

L'un des buts de cette campagne était de contrôler, lors des inspections de marchés, la qualité microbiologique des fromages à pâte molle ou frais vendus. L'autre but était de rechercher d'éventuelles fausses déclarations dans le cas des fromages «pur chèvre» ou «pur brebis». 8 fromages de chèvre, 4 de brebis, 1 de vache et 1 mi-chèvre ont été analysés. Les résultats des analyses microbiologiques effectuées se sont révélés conformes pour tous les échantillons examinés. Les échantillons de fromages de chèvre et brebis ne contenaient pas de β -carotène et étaient donc conformes aux déclarations relatives à l'espèce animale dont était issu le lait servant à la fabrication.

Lysozymes dans les fromages

Le but de cette campagne était de contrôler la présence de lysozyme dans les fromages. L'utilisation de cet additif est autorisée dans les fromages, mais il doit être indiqué dans la liste des ingrédients. Pour cette campagne, 10 échantillons ont été prélevés dans le canton de Fribourg. Aucun échantillon ne contenait du lysozyme non-déclaré. 28 autres échantillons prélevés dans d'autres cantons romands ont également été analysés. Un échantillon prélevé dans un autre canton romand mais dont l'entreprise responsable se situe dans le canton de Fribourg contenait du lysozyme qui n'était pas déclaré.

Glaces – contrôle des teneurs en matière grasse, contrôle microbiologique et étiquetage

Le but de cette campagne était de contrôler la teneur en matière grasse des glaces, leur qualité microbiologique et la conformité de leur étiquetage. Pour cette campagne, 47 échantillons ont été prélevés dans différents commerces du canton (stands de vente dans la rue, glaciers et boulangeries-confiseries). Parmi ces 47 échantillons, on trouve 31 glaces, 13 crèmes glacées et 3 softices. Les contestations concernaient: 3 échantillons (= 6%) pour qualité microbiologique insuffisante; 9 échantillons (= 19%) pour teneur en matière grasse non conforme et 20 échantillons (= 43%) pour étiquetage non conforme. Manifestement, la méconnaissance de la législation est à l'origine des contestations en matière d'étiquetage.

Pâtés et terrines

Le but de cette campagne était de vérifier la qualité microbiologique des pâtés et terrines provenant de boucheries ou de traiteurs. Lors d'une précédente campagne (2005), un taux de contestation de respectivement 25% et 38% pour les terrines et pâtés avait été constaté. 10 terrines et pâtés de porc, 1 terrine de canard et 1 pâté de veau ont été analysés. Il n'a pas été décelé de

Campylobacter dans ces échantillons. Par contre, 3 échantillons (= 25%) ont été contestés en raison d'un dépassement des valeurs de tolérance pour les germes aérobies mésophiles. Dans les trois cas, il s'agissait de produits industriels qui avaient été tranchés et reconditionnés sur place, et pour deux échantillons, les températures mesurées à la surface des produits dépassaient la température de +5°C. Ces résultats montrent des lacunes au niveau de la maîtrise des processus (contamination, reconditionnement, délai de conservation).

Nitrites et nitrates contenu dans les produits à base de viande et jambons

Le but de cette campagne était de vérifier la teneur en nitrites et nitrates de sodium dans les produits à base de viande. Ces dernières années, diverses campagnes avaient révélé des problèmes à ce sujet. 18 échantillons ont été prélevés dans le canton de Fribourg. Les prélèvements ont été faits aussi bien dans les boucheries que dans les grands magasins. Un seul échantillon (= 6%) a fait l'objet d'une contestation. A ces 18 échantillons se sont ajoutés 35 échantillons prélevés dans d'autres cantons romands.

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans le poisson fumé

Les aliments peuvent se retrouver contaminés par les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) via l'environnement et pendant leur transformation ou leur cuisson. Lors de la campagne en question, l'attention a été portée principalement sur le benzo(a)pyrène dans les poissons fumés, séchés. Des 8 échantillons prélevés dans le canton, aucun n'a donné lieu à contestation.

Allergène «soja» dans les farines

Cette campagne avait pour but la mise en évidence de contaminations involontaires de soja dans les farines. La consommation de tels produits peut déclencher une réaction indésirable plus ou moins prononcée chez les personnes présentant une intolérance ou allergie. La détection de soja dans des farines révèle des lacunes dans les bonnes pratiques. 15 échantillons ont été prélevés. Aucun n'a donné lieu à contestation.

Médicaments vétérinaires dans les abats

Les résidus de médicaments vétérinaires doivent être surveillés dans les produits carnés, et ce, plus particulièrement dans tous les abats. Une recherche de type multi-résidus sur les principales familles d'antibiotiques (par exemple: amphénicoles, céphalosporines, macrolides, nitrofuranes, pénicillines, quinolones, sulfamidés, tétracyclines) ainsi que d'autres substances vétérinaires (ex.: anticoccidiens, anti-inflammatoires, antiparasitaires, tranquillisants) a été effectuée sur ces échantillons. Aucun des

2012

9 échantillons analysés n'a donné lieu à contestation pour ces paramètres.

Allergènes dans les cosmétiques

Les huiles essentielles utilisées comme substances aromatisantes dans les cosmétiques peuvent provoquer des réactions allergiques. 26 substances, dont 16 se trouvent naturellement dans les huiles essentielles, doivent être déclarées sur l'étiquetage des produits cosmétiques si la concentration dépasse une certaine concentration. 1 (= 11%) échantillon sur les 9 prélevés dans le canton a dû être contesté.

Identification des espèces animales dans les préparations de kebab

La campagne prévue visait à détecter d'éventuelles fraudes ou tromperies quant aux espèces de viandes proposées. Il s'agissait de rechercher des ingrédients non déclarés de porc et/ou bœuf-veau et/ou poulet et/ou dinde et/ou mouton-agneau dans des kebabs. La déclaration de composition de 2 (= 18%) des 12 échantillons analysés n'était pas conforme. Ces échantillons ont été contestés.

Pureté du riz déclaré «basmati»

La campagne avait pour but de rechercher les adultérations du riz déclaré «basmati» par d'autres sortes de riz. 2 (= 20%) des 10 échantillons analysés n'étaient pas conformes et ont été contestés.

Colorants dans les confiseries

Suite aux analyses effectuées ces dernières années, il s'agissait, lors de cette campagne, de vérifier spécialement les colorants E110, E122 et E124 qui sont fréquemment présents en concentrations supérieures aux normes. 7 (= 58%) des 12 échantillons analysés ne répondaient pas aux normes et ont dû être contestés. Ce taux de contestation n'est pas acceptable. A relever que plusieurs produits de deux entreprises n'étaient pas conformes. Celles-ci ne maîtrisent manifestement pas l'utilisation des colorants dans leurs produits et feront l'objet de nouveaux contrôles.

Dioxines et composés de type dioxine dans les oeufs

Les constatations liées aux aliments pour animaux contaminés mettent régulièrement en cause les producteurs d'œufs. Cette campagne était destinée à faire le point dans ce domaine en Suisse romande 12 échantillons d'œufs ont été prélevés dans le canton. Les analyses sont encore en cours actuellement.

Identification des espèces de gibier (chasse)

Le but de cette campagne est d'évaluer l'ampleur de la tromperie lors de la vente de gibiers ou de produits dérivés dans les restaurants, boucheries, commerces de grande surface et de détail. 21 échantillons ont été prélevés. Les analyses sont encore en cours.

Fumonisines et dioxyde de soufre dans le vin

Les fumonisines sont des toxines produites par certaines moisissures. Dans les 10 échantillons prélevés dans le canton, aucun n'a donné lieu à contestation pour les paramètres analysés.

Qualité des châtaignes

Les châtaignes qui se trouvent sur le marché sont parfois sèches et véreuses. Or, selon la législation, les denrées alimentaires ne doivent être ni altérées, ni souillées, ni amoindries d'aucune autre façon dans leur valeur intrinsèque. La campagne avait pour but de vérifier l'état des châtaignes mises en vente. 5 (= 45%) des 11 échantillons prélevés ne répondaient pas aux exigences et ont été contestés. Ce taux de contestation est trop important.

Etablissements publics – bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication pas toujours respectées

Durant l'année, les inspecteurs et les contrôleurs des denrées alimentaires procèdent, dans les établissements publics, les cuisines collectives et les cantines, à des prélèvements de divers produits périssables en vue d'un contrôle de leur qualité microbiologique. Ces contrôles ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques d'hygiène. Une attention particulière est accordée aux produits sensibles tels que riz, pâtes et légumes cuits. Les analyses microbiologiques effectuées ont permis de déceler de nombreuses lacunes d'hygiène. Dans certains établissements, les lacunes sont importantes puisque la majorité des échantillons prélevés a dû être contestée. Dans de tels cas, l'établissement fait l'objet d'un suivi particulier et, selon les dépassements constatés, une interdiction d'utilisation de denrées préparées à l'avance est prononcée. Le taux de contestations (27,5%) est en hausse (+ 7,8%) par rapport à celui de 2011 (19,7%). Pour les denrées traitées thermiquement, celui-ci est passé de 25,6% en 2011 à 38,1% en 2012. Les taux élevés des germes aérobies mésophiles sont le plus souvent liés à une rupture de la chaîne du froid et à une mauvaise gestion de conservation des aliments. Les dépassements en Enterobacteriaceae montrent que les bonnes pratiques d'hygiène ne sont pas respectées. Le contrôle de l'hygiène des établissements publics est donc nécessaire et sera renforcé en 2013.

2012

Saucisses échaudées

Le but de cette campagne était de vérifier si les saucisses échaudées produites chez les bouchers présentent de manière générale une qualité microbiologique suffisante. Pour comparaison, des saucisses échaudées produites industriellement ont aussi été prélevées, afin de déterminer si, avec ce mode de production, les procédés de fabrication sont mieux maîtrisés. 57 saucisses échaudées ont été analysées (33 boucheries; 24 grands distributeurs). 14 échantillons (24%) ont été contestés en raison d'un dépassement des valeurs de tolérance pour les germes aérobies mésophiles. Parmi ceux-ci, 3 dépassaient également la valeur de tolérance pour les Enterobacteriaceae. Dans 13 cas (92,8%), il s'agissait de saucisses provenant de boucheries artisanales. Les saucisses, sauf 1, étaient préemballées sous vide. Ces résultats montrent des lacunes au niveau de la maîtrise des processus (contrôle de la température à cœur, contamination lors du reconditionnement, délai de conservation) dans les boucheries artisanales. L'hygiène des processus est à améliorer.

2.4. Objets usuels

Cosmétiques pour l'éclaircissement de la peau

Le but de cette campagne était de vérifier que les produits cosmétiques pour l'éclaircissement de la peau ne contenaient pas de substances interdites ou limitées selon la législation. Pour cette campagne, 10 échantillons ont été prélevés dans les commerces fribourgeois. 1 échantillon (= 10%) a fait l'objet d'une contestation. Les contestations des années précédentes dans le canton de Fribourg (2008: 38% de contestations, 2009: 38%, 2011: 23%) semblent avoir porté leurs fruits vu le taux de contestation nettement inférieur obtenu cette année. A ces 10 échantillons se sont ajoutés 52 échantillons prélevés dans les cantons romands.

Nickel et cadmium dans des pièces métalliques d'objets usuels

Cette campagne visait à contrôler la migration de nickel et la teneur en cadmium dans des objets usuels. Le contrôle est motivé par les forts taux de contestation constatés les années précédentes. 15 échantillons ont été prélevés dans les magasins du canton de Fribourg; 2 échantillons ont été contestés. 18 échantillons ont été analysés pour le compte d'un canton romand. Un contrôle régulier de ces objets se justifie par les atteintes à la santé qu'ils peuvent provoquer s'ils ne sont pas conformes.

Solvants et métaux dans des objets usuels destinés aux carnivals

Le but de cette campagne était de contrôler la teneur en solvants et en métaux dans divers objets destinés aux carnivals. 14 échan-

tillons ont été prélevés dans le canton de Fribourg. Aucun de ces échantillons n'a donné lieu à contestation.

2.5. Denrées alimentaires et objets usuels – inspection

A côté des tâches de prélèvement d'échantillons (voir ci-dessus), l'inspecteur des denrées alimentaires procède à des inspections dans les divers établissements du secteur alimentaire.

Sécurité des établissements fribourgeois du secteur alimentaire

Selon le concept élaboré par les chimistes cantonaux en 2007, chaque entreprise se voit attribuer, suite à une inspection complète, l'un des quatre niveaux de sécurité alimentaire suivants:

- > niveau 1: sécurité assurée: pas de lacunes;
- > niveau 2: sécurité amoindrie: lacunes sans effet direct sur la qualité des denrées;
- > niveau 3: sécurité compromise: lacunes et manquements importants;
- > niveau 4: sécurité non assurée: graves lacunes.

La classification des résultats des inspections en différents niveaux permet ensuite d'évaluer le risque que représente l'établissement contrôlé en matière de sécurité alimentaire et de fixer en conséquence la date de réinspection de cet établissement, ceci afin de prioriser l'attribution des ressources disponibles au sein de l'inspecteur.

Le bilan des inspections d'établissements du secteur alimentaire est le suivant:

Type d'entreprise	Nombre total d'entreprises inspectées	Niveau de sécurité			
		1	2	3	4
Industrie	0	-	-	-	-
Artisanat	89	16	46	21	6
Commerce de détail	229	99	91	31	8
Restauration	544	173	248	111	12

A ces inspections s'ajoutent des inspections partielles, au cours desquelles les inspecteurs/ contrôleurs vérifient que les mesures prononcées ont été respectées. Ces inspections ne donnent pas lieu à une appréciation de la sécurité alimentaire. Le Service a effectué au total 983 inspections en 2012.

A noter que suite à un changement de système informatique (passage au nouveau logiciel Limsophy), mis en production en

2012

date du 5 novembre 2012, le système de classement des résultats des inspections d'établissements alimentaires a été revu à partir de cette date (sur la base de nouveaux critères, dits statiques et dynamiques). Les 2 systèmes de classement n'étant pas comparables, il est renoncé, pour 2012, à présenter le nouveau système: il sera simplement fait mention ici du nombre d'inspections (complètes ou partielles) effectuées depuis la date du 5 novembre 2012 – soit 121 inspections.

Etablissements publics

Les établissements publics constituent la part la plus importante des établissements soumis au contrôle. Depuis quelques années, le nombre de mutations (changement de détenteur de la patente) enregistrées durant l'année est élevé (plus de 30%). De plus, la législation cantonale sur les établissements publics prévoit la possibilité, pour les personnes n'ayant pas encore suivi les cours organisés par Gastro-Fribourg, de bénéficier de patentes provisoires d'une durée limitée. Ces personnes n'ont, pour la plupart, que des connaissances sommaires, voire lacunaires, des bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication, et méconnaissent les exigences légales. A cela s'ajoutent fréquemment des difficultés linguistiques. Cette situation est préoccupante pour les organes de contrôle car il en va de la santé des consommateurs.

Dénonciations auprès du Ministère public

Durant l'année, 61 personnes responsables d'établissement du secteur alimentaire ont été dénoncées au Ministère public. Ce nombre est nettement plus élevé qu'en 2011, année au cours de laquelle 29 personnes avaient été dénoncées. Le SAAV doit malheureusement constater que de nombreuses personnes responsables méconnaissent les règles de base de l'hygiène ou les négligent gravement au point que la santé des consommateurs est mise en danger. Dans de telles situations, les organes de contrôle interdisent momentanément ou définitivement l'utilisation de locaux, d'appareils et/ou d'infrastructures. Durant l'année 2012, plusieurs décisions de ce type ont à nouveau dû être prises. De plus, dans un grand nombre de cas, certaines mesures ordonnées ne sont pas ou que partiellement exécutées. De tels constats (insoumission à décision de l'autorité) aggravent le cas de ces personnes.

Contrôle de la conformité des produits AOC

Dans le cadre de la convention signée avec l'OIC (Organisme Intercantonal de Certification) en matière de vérification de la conformité des produits AOC, le Service effectue des contrôles auprès des producteurs de lait (voir chapitre 2.10) ainsi que des transformateurs et des affineurs de produits AOC; les produits concernés sont le Gruyère AOC, le Vacherin fribourgeois AOC ainsi que l'Emmentaler AOC. Dans la mesure du possible, ces vérifications sont effectuées en combinaison avec d'autres tâches

de contrôle, afin de réduire au minimum les interventions auprès des entreprises concernées.

En 2012, l'inspecteur des denrées alimentaires, après s'être formé en la matière, a ainsi contrôlé 5 fromageries de plaine et 7 fromageries d'alpage; dans quasiment tous les cas, les établissements contrôlés fabriquaient aussi bien du Gruyère AOC que du Vacherin fribourgeois AOC.

Chalets d'alpage

Durant l'année, il a été procédé à l'inspection de plusieurs chalets d'alpage pour vérifier si les mesures d'assainissement ordonnées les années passées, en particulier au niveau des infrastructures, avaient été réalisées. Ce sont ainsi 12 chalets qui ont été contrôlés en 2012. Ces vérifications ont été effectuées la plupart du temps en combinaison avec d'autres contrôles (contrôles des produits AOC notamment). Ce type de contrôle touche à sa fin. Dès 2013, les inspections qui seront effectuées dans les chalets d'alpage prendront en compte tous les aspects devant être vérifiés lors d'un contrôle officiel – en particulier la bonne application des documents d'autocontrôle.

Campagne nationale «contrôle de la traçabilité, des indications du pays de provenance et des modes de production des viandes»

Les événements relatés par les media en 2011 ont montré l'existence de problèmes en matière de déballage et ré-emballage des viandes fraîches, notamment dans des établissements de grande distribution. On constate en outre un intérêt important des consommateurs pour l'étiquetage et l'identification de ces produits. Il a donc été décidé de faire le point, au niveau national, quant aux pratiques dans ce domaine.

Chaque canton devait contrôler un nombre d'établissements proportionnel à la population. Ces établissements comprenaient des boucheries artisanales, des boucheries de centres commerciaux, des magasins de détail avec débit de viande, des établissements publics et des grossistes. Un nombre minimal de 300 établissements devait faire l'objet de contrôles en Suisse pour la traçabilité, l'indication du pays de provenance et l'indication des modes de production. Dans le canton, ce sont 11 établissements qui ont été contrôlés. 6 de ces établissements présentaient des non conformités; ces manquements concernaient l'indication du pays de production de la viande (absence d'indication ou indication erronée) et l'indication des modes de production interdits en Suisse (absence d'indication). Au niveau national, la situation est considérée comme préoccupante; des interventions ciblées seront effectuées.

2012

Préavis émis par l'inspectorat des denrées alimentaires

En 2012, l'inspectorat a émis 130 préavis concernant des établissements alimentaires (allant d'un distributeur automatique de denrées alimentaires à des industries alimentaires, en passant par des établissements publics et des fromageries) et 21 préavis concernant le renouvellement / l'attribution de patentes pour des établissements publics (ceci sur demande du Service de la police du commerce).

Rappels de produits non conformes

En 2012, le Service a été informé de 12 cas de denrées alimentaires et d'objets usuels se trouvant sur le marché et faisant l'objet d'un rappel; 4 de ces cas ont été notifiés par le système d'alerte européen RASFF, et 8 par les autorités suisses. Dans certains cas, l'activité de l'inspectorat des denrées alimentaires s'est limitée à vérifier que les marchandises non conformes étaient bien retirées du marché (par exemple, dans le cas de lapins en peluche remis dans le cadre d'une offre promotionnelle et dont les yeux pouvaient se détacher et être ingérés, représentant ainsi un danger pour les jeunes enfants); dans d'autres cas, l'inspectorat a dû intervenir directement auprès des entreprises pour définir et coordonner les mesures à prendre – ceci en collaboration avec les autres organes du SAAV (notamment avec l'inspectorat laitier et production primaire) ainsi qu'avec les autorités fédérales (OFSP).

Cela a notamment été le cas à deux reprises pour des fromages présents sur le marché et dont les analyses de laboratoire avaient démontré qu'ils étaient contaminés par des bactéries de l'espèce *Listeria monocytogenes*. Dans un cas, il s'agissait d'un produit fabriqué dans le canton; dans l'autre, il s'agissait de fromages importés par une entreprise du canton. Ces situations nécessitent des investigations, de nombreuses démarches administratives et des contacts avec les entreprises et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Dans ces deux cas, l'OFSP a décidé de publier une mise en garde, invitant les consommateurs à ne pas consommer les produits en question.

2.6. Produits chimiques

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), les tâches suivantes ont été exécutées:

- > recensement d'environ 80 fabricants ou importateurs de produits chimiques dans le canton;
- > surveillance du marché des produits chimiques. Contrôle de la classification, de l'emballage, de l'étiquetage, de la fiche de données de sécurité des produits chimiques ainsi que de l'autorisation pour la mise sur le marché des produits biocides. Participation à trois campagnes nationales de contrôle (pré-

vements/inspections) sur les produits contenant des sels d'ammonium quaternaire, du fluorure d'hydrogène et les produits chimiques utilisés dans le domaine du camping et des loisirs;

- > réponses à des demandes d'information émanant des professionnels et du public, notamment sur l'amiante et sur le nouveau système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques;
- > contrôle des personnes soumises au régime du permis pour l'emploi de désinfectants pour l'eau des piscines publiques (OPer-D).

Le site internet relatif aux produits chimiques a été développé et mis à jour dans le but de faciliter la compréhension et l'exécution des dispositions, devenant de plus en plus complexes, de la législation sur les produits chimiques. Toutes les informations nécessaires aux fabricants, importateurs, vendeurs et utilisateurs de produits chimiques sont disponibles sur le site. Une attention particulière a été portée sur l'introduction, en Suisse, du nouveau système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques qui s'applique de façon obligatoire aux substances, et aux mélanges à partir de juin 2015.

Les données douanières relatives aux importations de produits/substances chimiques sont mises à la disposition des cantons sur un site internet sécurisé de la Confédération. Sept entreprises du canton de Fribourg ont été informées des dispositions en vigueur et priées de prendre les mesures nécessaires pour la mise en conformité des produits/substances chimiques importés.

2.7. Transformation viandes et abattoirs

2.7.1. Activité dans les abattoirs

Le contrôle des viandes vérifie le respect des prescriptions légales en matière de protection des animaux, santé animale, médicaments vétérinaires et denrées alimentaires. Il remplit donc une fonction transversale. En cas de suspicion d'infraction contre la législation en vigueur, les constatations sont transmises au Service. Ce dernier a ainsi reçu et traité de 2200 contestations du contrôle des viandes et annonces, pour notamment des infractions à la loi sur la protection des animaux et la loi sur les épizooties. Lorsque ces notifications concernaient des animaux provenant d'autres cantons, le Service vétérinaire compétent a été informé. Le contrôle des viandes a prélevé des échantillons pour divers programmes nationaux de monitoring, dans les domaines de la surveillance des épizooties et de la sécurité alimentaire.

Pour les abattages, tous enregistrés dans le programme informatique national nommé «Fleco», les données suivantes ont été répertoriées.

2012

Abattages ordinaires des animaux à onglons

518 605 (518 137) animaux ont été abattus. La viande de 516 559 (516 282) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 2046 (1855) animaux a été déclarée impropre à la consommation. Total des abattages par espèces: bovins = 99 798 (102 360), ovins = 2360 (5823), caprins = 485 (699), porcins = 415 623 (408 987), équins = 147 (164), gibier d'élevage = 123 (83), lapins = 54 (12), lama = 2 (3), sangliers = 13 (6).

Abattages d'animaux malades ou accidentés

266 (432) animaux ont été abattus. La viande de 192 (306) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 74 (126) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

Abattages d'animaux provenant de l'étranger

1972 (1961) animaux ont été abattus. La viande de 1970 (1958) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 2 (3) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

Abattages de la volaille domestique

24 819 261 (23 889 881) animaux ont été abattus. La viande de 24 439 457 (23 638 192) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 379 804 (251 689) a été déclarée impropre à la consommation.

Abattages de troupeaux malades ou accidentés

Aucun cas d'abattage de troupeaux malades ou accidentés.

2.7.2. Surveillance des épizooties aux abattoirs fribourgeois

Document d'accompagnement pour les animaux à onglons

Le détenteur a l'obligation de compléter correctement le document d'accompagnement, qui est un papier officiel, qui a son utilité à la fois pour la sécurité alimentaire et la lutte contre les épizooties. Les animaux malades ou accidentés dans les 10 derniers jours doivent être annoncés au contrôle des viandes, pour que ces informations soient indispensables, la transparence et la traçabilité étant la base d'un produit de qualité.

Il y a eu 6 (29) avertissements pour des documents mal remplis, 41 (47) avertissements, 9 oppositions, 3 (8) dénonciations pour des animaux malades ou accidentés non annoncés et 2 (1) avertissements pour la non-identification de l'animal.

Lavage des camions

Avant qu'un transporteur ne quitte la zone de déchargement d'un grand abattoir, le véhicule doit être lavé voire désinfecté, si le vétérinaire cantonal le juge nécessaire. Ces mesures visent à empêcher la propagation d'agents infectieux.

5 (1) avertissements ont été formulés à l'endroit de transporteurs pour avoir quitté un abattoir sans avoir lavé le véhicule.

Parasitoses

Les Sarcocystis, certains cestodes (par exemple: *Taenia saginata*) et les trichinelles sont des parasites affectant également l'homme. Ces parasites se développent notamment dans la musculature des animaux à abattre. Lorsqu'ils sont découverts par le contrôle des viandes, la viande est contestée.

7 (3) cas de sarcosporidiose généralisée provenant du canton ont été décelés, ce qui a entraîné la déclaration de 7 (3) carcasses impropres à la consommation.

Sur 136 (207) cas de cysticercose décelés aux abattoirs sur des animaux provenant du canton, 5 (6) carcasses ont été déclarées impropres à la consommation.

Aucun cas de Trichinellose n'a été décelé.

Monitoring

Sur le plan national, différents programmes de surveillance sont réalisés, avec des objectifs différents: a) preuve de l'absence d'une maladie, b) preuve de la dissémination d'un agent infectieux dans la population animale, c) respect des dispositions en matière de médicaments vétérinaires.

Le contrôle des viandes a collecté des échantillons dans le cadre des programmes de surveillance suivants: encéphalite spongiforme bovine (ESB); encéphalopathie spongiforme transmissible (EST); la maladie d'Aujeszky et le Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP); présence de *Staphylococcus MRSA* et antibiorésistance de la flore intestinale; présence de *Yersinia*; présence de *Campylobacter* dans les intestins de la volaille; résidus médicamenteux du programme national et substances inhibitrices du programme cantonal.

Les résultats globaux de ces campagnes sont publiés par l'Office vétérinaire fédéral.

Aucun cas (0) d'encéphalite spongiforme bovine (ESB) et aucun cas (0) d'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) chez les ovins et caprins n'a été signalé.

2012

Les prélèvements pour la surveillance de la maladie d'Aujeszky et le Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP) se sont faits par le contrôle des viandes, comme les années précédentes, directement à l'abattoir Micarna, à Courtepin. Toutes les analyses se sont révélées négatives (2012: 2 100 échantillons).

Les prélèvements pour la recherche de *Campylobacter* dans les intestins et le foie de la volaille se sont faits également par le contrôle des viandes. En 2012, 257 échantillons (à 5 frottis) ont été analysés pour les campylobacters. 162 échantillons de foie de la volaille ont été analysés pour des substances étrangères.

25 (44) cas de présence de substances inhibitrices dans les reins des animaux de boucherie ont été décelés aux abattoirs, ce qui a entraîné 9 (18) avertissements et 2 (5) dénonciation.

2.8. Production primaire et inspectorat laitier

Contrôles hygiène en production laitière

En 2012, 501 exploitations de production laitière du canton (soit environ un tiers) ont été contrôlées relativement à l'ordonnance réglant l'hygiène en production laitière, ceci comprenant les inspections de suivi et les inspections extraordinaires (20 contrôles de vérification + 3 annonces de lacune).

Pour 16,8% des contrôles, un avertissement a été prononcé. Les principales contestations prononcées à cette occasion étaient des lacunes dans l'inscription du test de Schalm, des concentrations en cellules trop élevées et un équipement de traite mal nettoyé. Les résultats de ces contrôles sont enregistrés dans le système Acontrol.

Trois interdictions de livrer le lait dues à un problème de cellules ont été prononcées. Un producteur, dont la livraison du lait a été suspendue, n'a plus coulé de lait depuis lors. Le nombre d'interdictions en 2012 a été inférieur à celui relevé toutes ces dernières années. Une autre exploitation, interdite de livraison en 2010, a pu reprendre la livraison de lait commercialisé. Les laits avec de hauts résultats en cellules ont augmenté.

Deux suspensions pour problème de germes ont été prononcées. Ces deux interdictions ont été prononcées pour le même producteur.

Trente-quatre suspensions de livraison dues à la présence de substances inhibitrices ont été ordonnées en 2012, soit environ le double qu'en 2011.

Un cas de *Listeria monocytogenes* dans une exploitation caprine de production laitière a été suivi. Le lait n'a pas été livré avant l'assainissement du troupeau.

En 2012, dix exploitations avec production laitière de lait de chèvres et de brebis ont été contrôlées par les assistants officiels du Service. Ce type de contrôle sera poursuivi en 2013. La grande partie de ces exploitations étaient conduites de manière professionnelle et de bon niveau.

La fréquence d'un contrôle sur l'hygiène en production laitière tous les quatre ans reste respectée.

Contrôles vétérinaires officiels (contrôles bleus)

En 2012, 177 contrôles bleus ont été effectués, dont 69 dans des exploitations avec production laitière.

Pour 37% des contrôles effectués, un avertissement a été prononcé. Les principales contestations prononcées à cette occasion étaient le suivi du journal des traitements, le suivi des conventions MédVét et la consignation des délais d'attente dans le journal des traitements qu'un veau reçoit du lait d'une vache en traitement. Quelques détenteurs d'animaux peinent encore à identifier leurs bovins avec deux marques auriculaires officielles.

Au total, 84 dossiers ont été transmis pour information et éventuelles mesures administratives aux sections respectives (santé animale et/ou protection des animaux et/ou hygiène des viandes) suite aux contrôles bleus effectués, ce qui ne représente pas moins de 46,3% des cas.

3 saisies de médicaments vétérinaires ont été faites durant l'année 2012.

Suite aux contrôles bleus, aucun séquestre du premier degré selon l'ordonnance sur les épizooties n'a été ordonné.

Si, du côté des détenteurs d'animaux, on constate quelques améliorations dans la gestion des médicaments vétérinaires, il reste aussi les vétérinaires praticiens qui vendent et déposent les médicaments chez les producteurs en ne respectant pas totalement la législation en la matière. Mais là aussi, des améliorations se font sentir. Des progrès devraient encore être réalisés dans l'élimination des médicaments périmés. Le Service compte sur l'engagement des vétérinaires praticiens pour ce type de tâches.

Le pourcentage de contrôles officiels effectués en 2012 est toujours inférieur aux exigences requises. Les points à contrôler sont toujours plus nombreux tout comme les tâches imparties alors que les moyens en personnel restent modestes dans ce secteur.

2012

Contrôles AOC

Cette année, 555 contrôles AOC (nombre de check-lists) ont été effectués parallèlement aux contrôles d'hygiène dans la production laitière.

La nouvelle convention fixant les modalités des contrôles entre les parties (DIAF et OIC) pour le Service a été signée le 27 juin 2012. Ces contrôles sont refacturés.

Inspection des appareils de prélèvement automatique (PA) des échantillons contrôle du lait (CL)

Le Service poursuit sa coopération avec Suisselab SA pour la surveillance des prélèvements automatiques. 71 contrôles ont été effectués par un assistant officiel. Au niveau national, 9,6% des contrôles sont non conformes. Ce type de contrôle est également refacturé.

Monitoring de l'Office vétérinaire fédéral

L'Inspectorat laitier et production primaire (ILPP) assure les prélèvements d'échantillons dans le cadre de la campagne fédérale d'analyses de résidus dans le lait.

Dénonciations

Deux dénonciations ont été transmises au Ministère public.

2.9. Santé animale

2.9.1. Surveillance et lutte contre les épizooties

Durant la période d'hiver 2011/2012, la totalité des effectifs caprins de Suisse a été contrôlée à l'égard de l'arthrite/encéphalite caprine (AEC). Parmi les analyses de 2012, des chèvres de 3 exploitations se sont révélées positives à l'AEC, nécessitant des mesures de séquestre et l'élimination des animaux positifs. Ces analyses ont également révélé 3 cas de Maedi-Visna chez des chèvres.

Parallèlement à ces prises de sang, les chèvres ont été examinées quant à la présence de signes cliniques de la pseudotuberculose, une épizootie à surveiller. Les résultats de la palpation des ganglions lymphatiques furent très réjouissants: presque 95% des exploitations contrôlées n'avaient pas du tout de chèvres avec des signes suspects. Seules 12 des presque 500 exploitations examinées comportaient des chèvres avec des signes évidents de pseudotuberculose. Dans quelques exploitations supplémentaires, il y avait une seule chèvre du troupeau qui présentait un seul endroit suspect (ganglion lymphatique agrandi ou ancienne cicatrice). Dans de rares cas, des analyses de laboratoire ont été faites. Ainsi, le laboratoire a confirmé 2 cas positifs.

Une partie des chèvres a été choisie au hasard par l'Office vétérinaire fédéral (OVF) pour les sondages de la brucellose, soit 36 (26) exploitations. Simultanément à l'échantillonnage, il a été procédé au réapprovisionnement de la banque de sérums caprins exploitée par l'IVI. 54 (44) exploitations ovines ont également fait l'objet du sondage de la brucellose. Toutes les analyses de brucellose se sont révélées négatives.

La surveillance de la rhinotrachéite infectieuse des bovins, de la vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV) et de la leucose bovine enzootique (LBE) s'est effectuée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête effectuée par sondage dans des exploitations choisies au hasard par l'OVF. Pour la première fois, les analyses dans les exploitations laitières ont été faites au moyen d'échantillons de lait; seules les exploitations avec des vaches allaitantes ont été examinées par échantillons sanguins. 63 (140) exploitations ont été ainsi analysées et les analyses se sont révélées négatives.

Dans le cadre de l'assainissement et de la surveillance de la diarrhée virale bovine (BVD), le dépistage des veaux nouveau-nés s'est poursuivi. En 2012, les analyses portant sur le virus de la BVD ont révélé que 30 animaux étaient infectés permanents. Ces animaux ont été éliminés suite au résultat de confirmation. Fin 2012, 10 exploitations ont encore des vaches portantes sous interdiction de déplacement suite à un cas de BVD.

De plus, l'OVF a établi une surveillance des bovins par analyse des anticorps de la BVD (analyse sérologique). Les exploitations livrant du lait ont été surveillées par le biais d'analyse du lait de citerne, effectuées au printemps et en automne. Un échantillon aléatoire de 10% des exploitations qui ne livrent pas de lait a été sélectionné par l'OVF. Dans ces exploitations, des échantillons de sang ont été analysés.

Divers cas de non-respect des exigences légales ont été constatés; la plupart du temps, il s'agissait de mouvements d'animaux en interdiction de déplacement. Ceci a nécessité des avertissements et des dénonciations 34 (35) auprès du Ministère public.

Un cas de salmonellose de la volaille a été diagnostiqué et nécessité une intervention de la section santé animale.

Suite à une exposition de volailles, 2 (1) cas de laryngotrachéite infectieuse aviaire ont été détectés dans le canton de Fribourg. Les exploitations ont été placées sous séquestre et des mesures de mise à mort des animaux ont été décidées.

Dans le cadre de la lutte contre les pneumonies porcines, aucune (0) exploitation ne s'est révélée positive quant à la pneumonie enzootique. Par contre, 9 (5) exploitations se sont révélées positives à l'actinobacillose du porc (APP), nécessitant une mise sous séquestre des porcheries en question.

2012

Suite à des avortements de porcs, un cas de la leptospirose a été mis en évidence et nécessité un traitement des porcs ainsi que des mesures préventives.

En ce qui concerne les épizooties des abeilles dans le canton de Fribourg, la situation est nettement plus confortable comparée à celle du canton de Berne: 2 (2) ruchers (dont 1 cas de réinfection) atteints de loque américaine des abeilles ont nécessité des mesures de séquestre et la destruction de colonies.

Parmi les diverses épizooties à surveiller, les cas suivants ont été constatés:

Epizootie	2012	2011	Espèce	Remarques
Cryptosporidiose	10	15	bovine	
Coxiellose	16	11	bovine	
Avortement enzootique des petits ruminants (chlamydiose)	2	0	caprine	3 nouveaux cas de paratuberculose, ainsi que 7 cas confirmés dans des exploitations déjà connues comme exploitation avec de la paratuberculose
Paratuberculose	3 + 7	15	bovine	
Néosporose	5	3	bovine	
Listeriose	1	1	caprine	en 2011: ovin (caprin: 3, voir ci-dessus)
Maedi-Visna	1	0	ovine	Suite au constat de fin 2011, les pertes de colonies causées par ce parasite étaient également très importantes au début 2012.
Varroose	Pas d'analyses de laboratoire disponibles		abeilles	

Sur les alpages situés dans certaines communes des districts de la Gruyère, de la Singine et de la Veveyse, la vaccination contre le charbon était vivement conseillée. 428 (683) bovins de 21 (31) exploitations ont ainsi été vaccinés. Comme l'année précédente, aucun cas de charbon symptomatique n'a été annoncé durant l'année.

L'arrivée de nouvelles épizooties telles que la Besnoitiose et le Virus de Schmallenberg, maladies transmises par des piqûres d'insectes, a nécessité un travail d'information et de sensibilisation des milieux concernés. Des analyses de laboratoire ont confirmé la présence de ces maladies également en Suisse.

2.9.2. Sous-produits animaux

Suite à plusieurs incendies dans le canton ayant causé des pertes d'animaux importantes, 3 autorisations pour le transport et l'élimination des cadavres calcinés ont été octroyées.

2 autorisations pour le transport professionnel de sous-produits animaux ont été établies: 1 de catégorie 3 pour le transport de déchets sanguins et 1 autre de catégorie 1 pour le transport de cadavres d'animaux.

2 autorisations pour la valorisation de sous-produits animaux de catégorie 3 dans des installations de production de biogaz par fermentation dans une station d'épuration suivie d'une incinération des boues ont été établies.

1 autorisation pour le transport de viande crue destinée à l'alimentation de carnivores a également été donnée.

2.9.3. Autorisations d'inséminer

20 (13) détenteurs de bovins ou porcins ont suivi un cours et ont obtenu une autorisation pour la pratique de l'insémination artificielle dans leur propre exploitation ou celle de leur employeur. Durant l'année, il a également été procédé au renouvellement de 38 (4) anciennes autorisations arrivées à échéance.

1 (4) nouvelle autorisation, ainsi que 4 (2) renouvellements d'autorisations déjà existantes ont été établies pour les personnes pratiquant l'insémination artificielle à titre professionnel au bénéfice d'un certificat de capacité fédéral de technicien-inséminateur.

2.9.4. Transhumance des moutons

7 (5) troupeaux, au bénéfice d'une autorisation du SAAV, transhumant dans le canton.

2.9.5. Surveillance du trafic des animaux et des registres d'exploitation et de BDTA

De nombreux conseils ont été donnés. Toutefois, dans certains cas, des avertissements se sont avérés nécessaires.

Lors des contrôles d'exploitations ou au moment du transport et de l'abattage, des constats de marques auriculaires manquantes ou de non-concordance du numéro d'identification ont été constatés. 13 avertissements ont été envoyés à des détenteurs de bovins dont certains animaux n'étaient pas correctement identifiés.

Pour les bovins, dans le cadre des annonces tardives ou de notification de naissances manquantes, ainsi que d'historiques d'animaux non corrects, des cas particulièrement récalcitrants (=19) ont été dénoncés au Ministère public.

Les exigences relatives à l'identification et l'enregistrement des équidés sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011. Le délai transitoire est arrivé à échéance le 31 décembre 2012, ce qui a obligé

2012

les propriétaires de chevaux d'annoncer leurs équidés à la BDTA avant cette date buttoir. Hormis l'enregistrement des équidés, des événements tels que le changement de détention, le changement de propriétaire, l'abattage, les traitements médicamenteux etc. doivent également être annoncés à la BDTA.

Lors du contrôle de tous les effectifs caprins quant à l'arthrite/encéphalite caprine (AEC), il a également été constaté que de nombreuses détentions de chèvres n'étaient pas encore annoncées à la BDTA et/ou l'identification des chèvres avec les marques auriculaires officielles de la BDTA faisait défaut. Tous ces détenteurs de caprins ont été contactés par écrit par la section afin qu'ils régularisent leur situation.

L'identification concerne également les abeilles dont, en vertu de la modification de l'ordonnance sur les épizooties, tous les ruchers ont dû être identifiés jusqu'au 31 décembre 2012 au plus tard au moyen du numéro d'identification cantonal attribué par le Service de l'agriculture. Le Service s'est chargé de faire parvenir aux apiculteurs les plaquettes nécessaires à l'identification des ruchers.

2.9.6. Importations

Comme pour les années précédentes, divers animaux ont été importés en 2012, parmi lesquels: 9 (54) bovins, 4 cervidés, 60 (62) chèvres, et 422 paquets d'abeilles. Tous ces animaux ont été placés sous surveillance vétérinaire officielle et soumis à émolument.

Volaille: 51 821 (70 306) animaux soumis à une surveillance vétérinaire et 25 320 (49 950) animaux non soumis à une surveillance vétérinaire ont été importés en 2012. Le nombre de poussins d'un jour pour l'engraissement, non soumis à une surveillance, diminue constamment, les entreprises préférant importer des œufs à couvrir.

Poissons et œufs de poissons (pisciculture): 3 912 (1 000) kg de poissons et œufs de poissons (truites arc-en-ciel et ombles chevaliers) ont été importés.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire ont notamment été importés: 77 (70) chats, 157 (97) chiens, 90 (75) chevaux, 56 (82) rongeurs, 30 chiroptères, 6 (9) serpents, 7 (31) oiseaux de diverses espèces, 14 mammifères de diverses espèces et 1 trophée de chasse.

Quelques problèmes d'irrégularité relatifs à l'importation d'animaux sans document d'accompagnement ont pu être résolus. D'autres cas ont été transmis aux offices fédéraux pour suite à donner.

Concernant les produits génétiques, 12 619 doses de semence bovine, 498 doses de semence équine et 36 embryons bovins ont été importés en 2012.

Des réactifs biologiques et du sang animal destinés aux analyses ainsi que divers types de sous-produits animaux et divers parasites ont été importés. Dans tous les cas, aucune irrégularité ou autres problèmes n'ont été constatés.

2.9.7. Exportations

En matière d'exportations, 304 (131) certificats ont été délivrés pour des produits laitiers ou à base de viande.

Durant l'été 2012, l'estivage en France a impliqué 455 (429) bovins, avec des mesures au départ et au retour. Des attestations ou certificats ont été délivrés par le Service pour les exportations, notamment pour 145 (124) équidés, 6 (23) bovins, 10 (29) chèvres, 67 310 (40 730) poules pondeuses (pour abattage à l'étranger), 18 (38) chiens, 1 (4) chat, 29 (12) mammifères divers, 44 (25) oiseaux d'ornement, 10 (10) milans royaux (pour un programme de repeuplement en Italie), 2 arachnides, 2 rongeurs, 1 reptile, ainsi que 62 (77) embryons bovins.

2.9.8. Médicaments vétérinaires

Lors des inspections dans les exploitations détenant des animaux de rente, divers manquements ont été constatés au niveau de l'application et du respect de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires et des mesures ordonnées. A compter du 1^{er} janvier 2013, tous les cantons romands ont mandaté le même organisme vétérinaire afin de procéder aux inspections des pharmacies vétérinaires privées. D'autre part, un accent particulier sera donné sur le point gestion des médicaments remis à titre de stock dans les fermes lors des contrôles vétérinaires officiels, en vue de garantir l'entier de la chaîne sécurité alimentaire.

2.10. Protection des animaux

Cette année, les bases légales cantonales en matière de protection des animaux ont été adaptées et mises en adéquation avec la loi fédérale sur la protection des animaux et son ordonnance. Ainsi, la nouvelle loi cantonale du 20 mars 2012 est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012 et le règlement du 3 décembre 2012 sur la protection des animaux est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

2.10.1. Animaux de rente

Contrôles effectués par une organisation mandatée par le Service

769 (828) exploitations agricoles percevant des paiements directs ont été contrôlées sur le plan de la protection des animaux, au

2012

niveau des PER (prestations écologiques requises), par l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI), organe de contrôle situé à Grangeneuve. 93,1% (92,9%) de ces exploitations, soit 716 (769), étaient conformes à la législation sur la protection des animaux. 6,9% (7,1%) des exploitations contrôlées, soit 53 (59), présentaient des manquements. Les manquements qualitatifs (par exemple: manque de propreté des animaux, veaux attachés, drosses-vaches non conformes, etc.) représentent la majorité des manquements, suivis du manque de sorties hivernales et de sorties non régulières des bovins. Pour le manque de propreté des bovins, les 86% (69%) étaient détenus à l'attache et les 14% (31%) en stabulation libre.

48 (64) exploitations agricoles ne percevant pas de paiements directs ont été contrôlées par l'AFAPI. 40 (53) exploitations étaient conformes et 8 (11) avaient des manquements.

46 (51) autres exploitations agricoles étaient en ordre, mais avec des remarques importantes.

6 exploitations agricoles inscrites à AQ-Viande Suisse présentaient des manquements, dont 3 touchaient des paiements directs.

Les résultats de contrôle avec manquements ont tous été introduits dans le nouveau programme informatique nommé Acontrol. Ce programme a pour objectif de rassembler toutes les données de contrôle des exploitations agricoles suisses.

Intervention sur animaux vivants

33 (39) attestations de participation des agriculteurs à un cours et/ou confirmations de l'instruction sur l'animal, transmises par leur vétérinaire praticien, sont parvenues au Service. 31 (39) concernaient l'écornage des veaux, dont 7 (3) concernaient également la castration des veaux, et 2 concernaient uniquement la castration des veaux.

Contrôles touchant la protection des animaux

Les collaborateurs du secteur ont traité 425 (272) dossiers en 2012, dont 260 (154) cas ont pu être clos durant l'année et 165 (118) sont encore en traitement. 206 (156) contrôles sur le terrain ont été nécessaires pour l'accomplissement de ce travail. Les bovins étaient concernés dans 31 (35)% des cas, les porcs apparaissent dans 13 (14)% et la volaille domestique dans 22 (11)% des cas. A 8 (5) reprises, le Service a procédé à des dénonciations au Ministère public.

Parmi l'ensemble des cas traités, 80 (21) concernent des infractions à la protection des animaux lors de livraisons de volaille aux abattoirs.

Dans le cadre de l'inventaire des détenteurs de chevaux non agriculteurs du canton, 135 (36) écuries ont été contrôlée en 2012.

2.10.2. Préavis de construction

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis 165 (139) dossiers de construction au SAAV, pour lesquels ce dernier a émis un préavis. 76 (79) dossiers concernaient une demande pour des bovins, 51 (40) pour des équidés, 17 (9) pour des volailles et le solde, soit 22 (16) dossiers, concernaient des chèvres, chiens, porcs, moutons, oiseaux, lapins et une pisciculture. Comme un dossier peut concerner plusieurs espèces animales, le total dépasse 165 dossiers.

En plus des 165 (139) dossiers touchant le secteur de la protection des animaux, le Service a reçu 9 (7) demandes de permis de construire pour le secteur de l'inspection production primaire, transformation viandes et abattoirs et de la santé animale. Le Service a reçu également 15 demandes de préavis de la part des communes.

2.10.3. Animaux de compagnie

15 (9) plaintes parvenues au Service dénonçaient une mauvaise détention de chats. Toutes les plaintes ont été transmises par des particuliers. En ce qui concerne les chiens, depuis que le secteur des affaires canines s'occupe spécialement de la protection des animaux de l'espèce canine, le rapport est intégré sous le chapitre 2.11.

2.10.4. Animaux sauvages

Demandes d'autorisation

Dans le canton de Fribourg, 108 (112) autorisations de détention d'animaux sauvages définitives et 8 provisoires ont été établies.

19 (11) nouvelles demandes d'autorisation de détention d'animaux sauvages sont parvenues au Service. Elles concernaient des cervidés (4), des furets (4), des serpents (3), des wallabies (2), des rapaces (2), des raies (1), des esturgeons (1), des requins (1) et des limicoles (1).

A part les nouvelles demandes, 40 (39) demandes de renouvellement sont parvenues au Service, dont la majorité pour des cervidés (16), des furets (8) et des serpents (7). Le solde des demandes de renouvellement concernait des psittacidés de grande taille, des chouettes, des caméléons, des raies, des iguanes, des mouflons, des wallabies et des zèbres.

2012

Plaintes

22 (11) plaintes pour des animaux sauvages mal détenus sont parvenues au Service.

Parcs animaliers, commerces zoologiques, expositions et bourses d'animaux sauvages

2 parcs animaliers sont enregistrés au Service. 4 visites ont été effectuées dans un grand parc animalier pour contrôler la détention et les projets de construction, et une à proximité d'un home médicalisé.

9 commerces zoologiques et 2 magasins vendant des poissons d'appâts ont donné lieu à 15 (20) visites en tout, soit sur la base de plaintes, soit dans le cadre des inspections annuelles.

2 demandes d'information pour ouvrir un commerce ont été traitées, ainsi qu'une demande pour ouvrir une station de soins pour accueillir des animaux sauvages séquestrés.

3 (2) expositions d'oiseaux ont fait l'objet d'un contrôle approfondi.

En collaboration avec le secteur des affaires canines, 7 visites de surveillance des apprenti-e-s gardiens d'animaux ont été effectuées sur mandat du Service de la formation professionnelle (SFP).

2.10.5. Expériences sur animaux

Commission cantonale des expériences sur animaux

La commission cantonale des expériences sur animaux s'est réunie 4 fois durant l'année 2012. Les tâches exécutées ont été les suivantes:

52 (46) demandes d'autorisation pour expériences causant des contraintes aux animaux ont été examinées;

4 (6) visites d'établissements pratiquant l'expérimentation animale ont été effectuées par des membres de la commission.

Le 11 décembre 2012, le Conseil d'Etat a nommé 9 membres de la Commission de surveillance des expériences sur les animaux pour la période administrative en cours, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

51 (77) autorisations ont été données par le Service sur préavis favorable de la commission; pour la plupart des demandes, le Service a toutefois dû demander des informations plus détaillées aux scientifiques;

Aucune (1) demande n'a été refusée; 5 (13) demandes ont été renvoyées pour révision;

Deux (3) préavis favorables ont été donnés à des demandes inter-cantoniales;

Dans le canton, 117 autorisations pour expérimentation animale sont actuellement en vigueur. La durée maximale d'une autorisation est de 3 ans.

Toutes les demandes soumises à la commission ont été préalablement vérifiées par le Service. Ceci afin d'éviter de soumettre à la commission des demandes incomplètes ou irrecevables. Le secrétariat de la commission est assuré par le Service avec une modeste dotation.

2.11. Affaires canines

En 2012, le secteur a poursuivi son travail lié à la détention des chiens de races listées, tout en garantissant prioritairement la prise en charge des annonces de morsures et d'agressions. Ces objectifs permanents demeureront prioritaires en 2013. Une augmentation marquée du nombre d'annonces de morsures et comportements d'agression est à relever (164 en 2012 contre 113 en 2011 soit une augmentation de 45,13%). Cette augmentation est également due au fait que les organismes de santé (médecins – vétérinaires) annoncent plus systématiquement les cas de victimes de morsures.

En sus des tâches nommées ci-dessus, un accent particulier sera mis en 2013 sur les agréments et les inspections des éducateurs canins, ceci en relation avec la récente modification du règlement sur la détention des chiens, respectivement l'abandon de l'examen cantonal pour les éducateurs canins.

Dangerosité

Ont été transmises au Service: 89 (77) annonces de morsures sur humains, 53 (24) annonces de morsures sur animaux et 22 (12) annonces de comportement d'agression.

22 inspections à domicile en lien avec des annonces de morsures et comportements d'agression ont été diligentées.

48 chiens, ayant mordu ou agressé, ont fait l'objet d'une expertise primaire par le Service, non liée à une inspection. Suite à cette expertise, 5 cas ont été transmis à un vétérinaire comportementaliste pour les cas difficiles.

38 cas ont été traités par voie administrative.

2012

29 cas ont dû être classés par manque d'informations sur les documents d'annonces (pas d'indication sur les détenteurs des chiens agresseurs).

27 cas ont été transmis hors canton.

Chiens de races listées

244 chiens de races listées sont vivants et répertoriés sur le canton.

111 chiens ont été évalués par le Service.

25 chiens ont été évalués par des éducateurs canins formés à cette tâche par le Service.

238 chiens ont quitté le canton ou sont morts.

83 chiens listés et répertoriés ont été évalués et ont reçu une autorisation de détention avec charges.

90 chiens listés et répertoriés ont été évalués et ont reçu une autorisation de détention sans charges.

5 chiens listés de grand âge ont été évalués à domicile.

Détention de plus de deux chiens adultes

70 autorisations de détention ont été délivrées.

Auditions

22 détenteurs ont été auditionnés dans les locaux du Service (chiens listés, agressions, plus de deux chiens).

Séquestres d'urgence

7 opérations de séquestre d'urgence ont été réalisées pour un total de 9 chiens, placés sous l'autorité de la fourrière en raison de conditions de détention mettant en péril la survie des animaux.

Dénonciations

24 dénonciations ont été transmises au Ministère public.

Reconnaisances provisoires des compétences des éducateurs canins

131 éducateurs canins sont actifs sur le territoire fribourgeois et ont une reconnaissance provisoire de leurs compétences.

Protection des animaux chiens

Le Service a reçu 61 (97) plaintes dénonçant des mauvaises conditions de détention de canidés engendrant un mal-être chez l'animal dont 11 graves (maltraitements):

35 plaintes provenaient de particuliers.

6 plaintes ont été annoncées par la SPA (Société protectrice des animaux du canton de Fribourg).

20 plaintes sont venues d'autres services de l'Etat.

Dans tout les cas, une procédure administrative a été ouverte afin de vérifier le bien-fondé des plaintes. Seules 8 plaintes étaient, au premier échange d'écriture, dénuées de tout fondement.

Le suivi des dossiers permet également de préciser que:

10 dossiers ont été transmis au Ministère public.

4 décisions d'interdiction de détention de chiens valables sur tout le territoire suisse ont été prononcées.

21 dossiers sont encore en cours de procédure.

19 inspections ont été effectuées, les autres sont en cours de procédure.

Prévention des accidents par morsure (PAM)

En vue notamment de l'information sur cette thématique dans le milieu scolaire, principalement dans les écoles enfantines et les classes de première année, 18 candidats francophones et 11 candidats germanophones ont passé le test d'aptitude (initial). A la fin de la formation qualifiante, 11 équipes francophones et 8 équipes germanophones étaient prêtes à intervenir dans les écoles.

Lors de la deuxième volée en 2012, 11 candidats francophones et 6 candidats germanophones ont passé le test d'aptitude (initial). 3 équipes francophones et 4 équipes germanophones ont réussi ce test d'aptitude et sont prêtes à suivre la formation qualifiante.

Animaux trouvés et perdus

260 (290) animaux dont 74 chiens (111) et 135 chats (177) ainsi que 51 autres animaux (0) ont été recueillis et inscrits dans la banque de données cantonale (www.animal-trouve.ch). Seul 3 chiens (27), 86 chats (129) et 2 reptiles (0) ont été signalés comme perdus dans la banque de données (www.animal-perdu.ch).

2012

2.12. Laboratoire de microbiologie

L'année 2012 a principalement été marquée par la mise en place de l'application informatique Limsophy qui permettra à tous les laboratoires vétérinaires romands de travailler en réseau. La mise en œuvre d'un système de gestion informatique commun pour gérer les activités des laboratoires vétérinaires découle directement de l'accord intercantonal de collaboration dans les domaines de compétence des chimistes cantonaux et des vétérinaires cantonaux conclu fin 2010.

En 2012, le laboratoire a occupé dix personnes. De plus, il forme trois apprenti(e)s laborantin(e)s en biologie. Le laboratoire est notamment chargé d'effectuer des analyses dans le cadre de la lutte contre les épizooties. Il est accrédité en tant que laboratoire d'essais pour les analyses médicales vétérinaires dans les domaines de la microbiologie, de la sérologie et de la parasitologie selon la norme ISO/CEI 17025.

2.12.1. Analyses diagnostiques des maladies à déclaration obligatoire

Le nombre d'analyses sérologiques d'IBR/IPV, de brucellose bovine, caprine et ovine, de coxiellose, de leucose bovine enzootique (LBE), de leptospirose et d'arthrite encéphalite caprine (AEC) s'est élevé à 7439. 1669 analyses d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ont été réalisées (2011: 2565). 463 avortements ont été analysés par microscopie ou/et ELISA.

Dans le cadre de la lutte contre les maladies porcines, 731 analyses sérologiques pour la maladie d'Aujeszky et 735 analyses pour le Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP) ont été effectuées. En plus, 99 poumons et 22 écouvillons avec suspicion de PE (pneumonie enzootique) ont été analysés par la méthode PCR en temps réel (2 poumons du même lot qui provenaient du d'un autre canton étaient positifs). 178 poumons avec suspicion d'Actinobacillus pleuropneumoniae (APP) ont été analysés par bactériologie classique, dont 68 étaient positifs et confirmés par le laboratoire de référence à Berne (ZOBA).

En 2012, le nombre d'analyses pour la diarrhée virale bovine (BVD) a augmenté notamment à cause d'analyses ordonnées officiellement non seulement sur tous les arrière-faix et veaux morts, mais aussi sur des cadavres dans les centres collecteurs. 1407 échantillons de sang, de cadavres et d'arrière-faix ou fœtus ont été analysés pour recherche du virus (2011: 893), avec la méthode de biologie moléculaire (PCR en temps réel). 13 analyses se sont révélées positives. Le nombre des analyses BVD anticorps s'est monté à 5276, dont 128 étaient positives.

Du fait de l'adaptation à la législation européenne, le diagnostic officiel des salmonelles dans la volaille n'est effectué que chez les producteurs possédant plus de 1000 animaux. 464 analyses séro-

logiques d'œufs ont été effectuées contre 292 en 2011. Le nombre d'analyses bactériologiques s'élève à 60 (2011: 53).

Le laboratoire a également analysé les cas de suspicion de paratuberculose chez les bovins. 10 animaux ont été analysés pour recherche d'anticorps avec la méthode ELISA et 9 d'antigène avec la méthode PCR. Quatre animaux avaient des anticorps dans le sang et quatre animaux avaient des antigènes dans les fèces.

1 étalon a été analysé à l'égard de la MCE (métrite contagieuse équine) avant la saillie.

2.12.2. Analyses microbiologiques des viandes

136 analyses microbiologiques de viandes ont été effectuées après abattage (2011: 199). Conjointement à ces analyses, un dépistage systématique des substances inhibitrices est effectué. 16 échantillons de reins ont été déclarés positifs.

2 analyses olfactives ont été faites pour détecter l'odeur du verrat et 6 analyses pour dépister l'origine de la coloration jaunâtre de la viande (ictère ou lipochromatose).

Analyses des denrées alimentaires

Ci-dessous, le résumé des analyses microbiologiques du laboratoire ayant accompagné les activités présentées au paragraphe 2.3 Denrées alimentaires:

Etablissements publics de restauration	
Nombre de prélèvements	287
Nombre d'échantillons non conformes	79
Taux de contestation	27,5%
Campagnes microbiologiques: Saucisses échaudées	
Nombre de prélèvements	57
Nombre d'échantillons non conformes	14
Taux de contestation	24%
Pâtés et terrines	
Nombre de prélèvements	12
Nombre d'échantillons non conformes	3
Taux de contestation	25%
Fromages à pâte molle sur les marchés	
Nombre de prélèvements	14
Nombre d'échantillons non conformes	0 (microbiologie) 1 (étiquetage)
Taux de contestation	0

2012

Les analyses bactériologiques des denrées alimentaires prélevées dans les commerces, établissements publics de restauration, traiteurs et autres entreprises produisant des denrées alimentaires révèlent principalement des taux élevés de germes aérobies mésophiles et d'Entérobactéries (contamination fécale) souvent synonymes de mauvaise gestion de la chaîne du froid et de la conservation, respectivement d'une mauvaise application des règles d'hygiène.

2.12.3. Autres analyses

Analyses de trichines

342 diagnostics avec en moyenne 30 analyses par cuve ont été effectués, soit environ 10 200 animaux. Aucun cas positif n'a été constaté.

Laits de mammites

L'analyse des laits mammitiques a pour but de rechercher les bactéries responsables des mammites. Leur sensibilité ou leur résistance aux antibiotiques est également testée au moyen d'un antibiogramme. 1623 échantillons de lait ont été analysés (2011:1970).

Analyses diverses

Dans le cadre de la recherche de substances inhibitrices lors d'abattages normaux (contrôles par sondage officiels), 725 reins de porcs et de bovins ont été analysés. 9 reins de bovins se sont révélés positifs.

D'autres analyses diverses ont été effectuées pour des clients privés. Il s'agit de:

80 analyses de diagnostics bactériologiques sur différents échantillons (pus, lavages bronchiques, ponctions d'infections diverses). Ces analyses ont souvent été complétées par des antibiogrammes afin d'aider le praticien quant à la thérapie à effectuer.

48 recherches de parasites dans les selles dont cinq étaient positives aux Cryptosporidies.

3 analyses de pseudotuberculosis avec deux positifs.

3 analyses sérologiques de Maedi-Visna, dont un était positif.

3. Événements particuliers

Le Service a conclu un contrat de prestation avec le nouveau Service sanitaire apicole.

Le contrat de collaboration entre la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et l'Organisme intercantonal de certification pour les contrôles AOC a été signé le 27 juin 2012.

L'organisation définitive du Service a été validée par le Conseil d'Etat dans sa séance du 15 janvier 2013.

VI. Service des forêts et de la faune (SFF)

Chef de service: Walter Schwab

1. Missions

Le Service des forêts et de la faune (ci-après le Service) a pour mission la mise en œuvre, le conseil, l'information, la surveillance et le suivi de différentes lois relatives à l'environnement naturel. Il s'agit du domaine de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN – RSF 921.1), du domaine de la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (LCha – RSF 922.1), du domaine de la loi sur la pêche (RSF 923.1), ainsi que de différentes dispositions d'application en la matière.

Le Service est géré par prestations qui sont liées aux domaines suivants:

- › domaine de la protection contre les dangers naturels: la protection par des mesures biologiques (par exemple les forêts protectrices), techniques (par exemple des ouvrages de protection) et de planification;
- › domaine de la forêt: production et utilisation de la ressource bois, maintien et développement de la diversité biologique en forêt, conservation qualitative et quantitative des forêts et de leurs ressources, accueil du public en forêt;
- › domaine de la faune: conservation et développement de la faune terrestre et de la faune aquatique et de leurs habitats; exploitation équilibrée de ces ressources par la chasse et la pêche;
- › domaine des forêts domaniales: gestion des forêts domaniales et d'autres propriétés confiées au Service.

Le Service met en œuvre ses missions principalement par son organisation territoriale, à savoir les arrondissements forestiers et les triages forestiers, régions de surveillance faune avec les gardes-faune.

2012

2. Forêts

2.1. Défrichements

La DIAF a délivré neuf autorisations de défrichement, sur proposition du service.

Les motifs de ces autorisations de défrichement sont:

> construction d'une chambre de pompage d'eau et conduite (1 projet)	1242 m ²
> routes (élargissement d'une route, giratoire, route de desserte, 4 projets)	2250 m ²
> raccordement d'une cabane forestière (1 projet)	1412 m ²
> aménagement d'une piste de luge et d'un sentier pédestre (1 projet)	740 m ²
> agrandissement d'un réservoir d'eau potable (1 projet)	810 m ²
> protection contre les crues et revitalisation de cours d'eau (1 projet)	4677 m ²
> Total	11 131 m²

2.2. Exploitations préjudiciables

Le Service a rendu 28 autorisations d'exploitation préjudiciable pour des constructions ou des installations en forêt.

2.3. Constatations de la nature forestière

La DIAF a rendu 17 décisions de constatation de la nature forestière, sur proposition du Service.

2.4. Constructions à proximité des forêts

Le Service a donné 312 préavis pour des demandes de permis de construire à proximité des forêts, ainsi que pour des plans d'aménagement locaux et des plans de quartier situés à proximité de forêts.

2.5. Circulation en forêt

Le Service a déposé 76 dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt).

2.6. Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la nouvelle convention-programme 2012–2015, les interventions suivantes ont été réalisées en 2012: mesures en faveur des espèces forestières particulières (chênes, arbres rares, faune) sur 41 ha et structuration de lisières forestières sur 11 ha. Le montant arrondi des subventions est de 409 000 francs.

2.7. Protection contre les dangers naturels

2.7.1. Mesures de protection

La convention-programme «ouvrages de protection» 2012–2015 a été signée. Elle prévoit des travaux pour 3 965 000 francs, subventionnés à hauteur de 2 173 500 francs, dont 1 516 750 francs sont versés au canton par la Confédération. Tous les projets de la période précédente ont été bouclés et il n'y a donc pas d'engagement existant au début de cette nouvelle période de 4 ans. En 2012, 6 projets ont été définitivement engagés avec différents maîtres d'ouvrages.

La directive «Protection contre les dangers naturels» a été revue et elle est maintenant disponible sur le site internet du Service, rubrique «Informations pratiques / Documentation».

Les travaux de sécurisation de la ligne CFF Fribourg–Berne ont commencé en 2012. Il s'agit d'un chantier très important. Les premiers versements de subventions interviendront seulement au début 2013.

> Montant des travaux décomptés (arrondi, sans les propres prestations):	590 000 fr.
--	-------------

> Subventions versées (arrondi, sans les propres prestations):	354 000 fr.
--	-------------

2.7.2. Cartographie des dangers naturels

Les travaux pour les analyses détaillées des processus d'instabilité sur le Plateau ont été terminés selon la planification. Les résultats sont publiés sur le guichet cartographique cantonal. Un rapport explicatif est également disponible sur le site internet du Service. La méthodologie générale de ces travaux correspond aux nouvelles exigences dans ce domaine (SIG, etc.). Ce projet a été coordonné au sein de la commission des dangers naturels (CDN).

Les cartes de dangers pour les Préalpes ont été élaborées entre 1995 et 2005. Un concept de mise à jour de ces références devra être mis sur pied prochainement.

Les glissements de terrain survenus en novembre sur la ligne CFF Lausanne–Payerne se trouvaient entièrement sur territoire

2012

vaudois. Toutefois, les discussions qui ont suivi entre Vaud, Fribourg et les CFF ont soulevé la nécessité d'une coordination intercantonale qui sera mise en route dans le courant de 2013.

2.7.3. Cadastre des événements StorMe

L'année 2012 a été une année moyenne, marquée par des événements ponctuels potentiellement dangereux pour le public.

Des chutes de neige parfois abondantes et des situations de dangers d'avalanches difficiles à apprécier ont provoqué plusieurs accidents. Quelques périodes avec pluviométrie assez importante, en particulier en octobre, ont eu pour conséquence certains débordements de cours d'eau et des glissements. Trois éboulements dans les falaises de molasse ont été enregistrés, un à Hauterive et les deux autres sur le sentier du Rotary dans la Vallée du Gottéron. Ces événements ont provoqué la fermeture des sentiers et la mise en place de mesures organisationnelles. En 2012, 17 événements liés aux dangers naturels ont été recensés:

Année	Avalanche	Chute	Glissement	Eau	Total
1998	1	4	0	0	6
1999	6	2	7	4	19
2000	0	3	2	5	10
2001	0	2	15	0	17
2002	0	0	6	1	7
2003	0	2	1	2	5
2004	0	5	3	2	10
2005	0	3	51	21	75
2006	1	4	16	0	21
2007	1	5	31	6	43
2008	0	2	2	0	4
2009	3	8	3	3	17
2010	6	2	3	4	15
2011	0	3	2	3	8
2012	3	6	7	1	17
Total	18	45	142	51	256
Moyennes annuelles	1	3	10	3	17

2.7.4. Préavis en matière de dangers naturels (CDN – SeCA)

Les cartes de dangers sont utilisées, entre autres, pour le traitement de dossiers de demandes de permis de construire (290 dossiers) et pour l'établissement de préavis dans le cadre de modifications de PAL, PAD, PDReg, PGEE (109 dossiers). L'établissement de ces derniers est, pour la plus grande partie, réalisé par la Commission des dangers naturels (CDN).

2.7.5. Forêts protectrices

La convention-programme «forêts protectrices» 2012–2015 a été signée. Elle prévoit des travaux pour environ 30 000 000 francs subventionnés à hauteur de 19 000 000 francs, dont 12 000 000 francs sont versés au canton par la Confédération. Certains projets de la période précédente sont poursuivis dans la nouvelle période de 4 ans. En 2012, 21 projets de travaux sylvicoles et 6 projets d'infrastructures ont été engagés définitivement avec différents maîtres d'ouvrages.

Surface influencée par des travaux 1700 ha

> Infrastructures réalisées pour les forêts protectrices:	480 000 fr.
> Dégâts phytosanitaires:	16 000 m ³

En 2012, les montants suivants ont été versés aux différents partenaires:

> Subventions versées (arrondi):	3 350 000 fr.
> Part fédérale (arrondi):	2 000 000 fr.

La nouvelle délimitation des forêts protectrices «SilvaProtect» a été finalisée en 2011 et elle est valable dès 2012 après validation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Elle est publiée sur le guichet cartographique cantonal. Une procédure a été mise en place pour la prise en compte et la validation de modifications de limites.

Un nouveau projet nommé «monitoring des forêts protectrices» a été mis sur pied. Cette démarche a pour but de créer un outil d'évaluation qualitative des forêts protectrices pouvant répondre à des intérêts locaux, régionaux et cantonaux. La conservation optimale à long terme des 17 000 ha de forêts protectrices est une tâche importante du SFF. Dans ce sens, il permet:

- > d'avoir une vue générale sur l'état des forêts protectrices à partir d'indicateurs unifiés au niveau cantonal;
- > de pouvoir encore mieux justifier et cibler les mesures d'encouragement;
- > de pouvoir effectuer cette évaluation à plusieurs échelles (unités géographiques différentes).

Il utilise l'ensemble des données déjà existantes, à savoir la carte des peuplements, la carte des stations, l'inventaire forestier fribourgeois et la délimitation SilvaProtect. Suite à l'élaboration d'un premier concept accompagné par un groupe de travail (centrale SFF, arrondissements, forestiers, OFEV), une automa-

2012

tisation de la méthodologie a été lancée (traitement des données et mise en forme des résultats). Cette automatisation a débuté fin 2012 et il est prévu de l'achever pour le printemps 2013. Un rapport explicatif interne est également disponible. L'ensemble des analyses déjà effectuées a été transmis aux arrondissements et aux forestiers de triage.

De plus, la directive «Forêts protectrices» a été revue et elle est maintenant disponible sur le site internet du SFF, rubrique «Informations pratiques / Documentation».

2.7.6. Conseillers locaux en matière de dangers naturels gravitaires

La mise en place officielle des conseillers spécialisés en dangers naturels (DN) fin 2011 a été consolidée en 2012. Deux journées de formation continue ont été effectuées, dont une en Valais où les Organes communaux de conduite (ORCOC) sont déjà en place. Leur expérience a été une précieuse source d'informations. Le réseau de conseillers DN est maintenant opérationnel et ils sont intégrés par étape dans les différents ORCOC fribourgeois.

2.7.7. Infrastructures forestières hors forêts protectrices

Une nouvelle directive «Infrastructures forestières» a été élaborée en 2011 et est entrée en vigueur au début 2012. Elle est disponible sur le site internet du SFF et traite de manière exhaustive cette thématique (rubrique «Informations pratiques / Documentation»).

Dans le produit cantonal, 6 nouveaux projets ont été approuvés pour un montant total subventionné de 315 000 francs. Il s'agit de 4 projets de remise en état et d'améliorations de chemins, 1 projet de nouvelle construction et 1 projet de création d'une place de parcs.

> Montant des travaux décomptés (arrondi):	290 000 fr.
> Subventions versées (arrondi):	174 000 fr.

2.7.8. Améliorations des structures

Trois projets ont été approuvés dans le produit cantonal pour un montant de 95 000 francs.

> Montant décompté:	27 100 fr.
> Subventions versées:	16 945 fr.

2.8. Gestion forestière, production et utilisation du bois

Soins aux jeunes peuplements

La convention-programme 2012–2015 a débuté.

En 2012, la surface des soins aux jeunes peuplements forestiers est de 757,50 ha.

Le montant arrondi des subventions est de 1 442 000 francs.

> Régénération des forêts: des coupes de bois déficitaires pour la régénération des forêts ont été subventionnées pour un volume de 13 086 m³. Des plantations d'appui à la régénération naturelle des forêts ont été subventionnées pour une surface de 23 ha. Le montant arrondi des subventions est de 507 000 francs.

> Dégâts aux forêts: le volume de bois endommagé est de 24 028 m³, dont 16 486 m³ dans le cadre de la convention-programme «forêts protectrices». Le montant arrondi des subventions accordées est de 1 061 000 francs.

> Corporations de triage: il existe 35 triages forestiers, dont 31 constituent une unité de gestion pour les forêts publiques. Ces unités de gestion, sont structurées juridiquement de la manière suivante:

> 22 corporations disposent de statuts et sont dotées de la personnalité juridique;

> 4 unités sont réglées par une convention écrite entre deux partenaires;

> 4 unités sont formées par un seul propriétaire;

> 1 unité prend la forme d'un syndicat à buts multiples.

Il y a d'autre part 4 triages qui contiennent essentiellement des forêts privées et quelques petites forêts publiques. Les propriétaires ne sont pas regroupés en unité de gestion.

Des discussions d'évolution des unités de gestion forestière ont lieu dans différentes régions du canton.

> Promotion du bois: en collaboration avec Lignum-Fribourg et l'AFEF, des interventions ont été effectuées pour sensibiliser les maîtres d'œuvre à l'utilisation du bois, principalement dans les domaines de la construction et de l'énergie.

2012

2.9. Accueil du public en forêt

La forêt est un espace de détente très apprécié par la population. Le canton subventionne certains coûts des prestations d'intérêt général réalisées par les propriétaires forestiers.

En 2012, l'aide cantonale totalise 1 202 000 francs, ce qui correspond à environ 4 fr. 40 par habitant du canton de Fribourg.

2.10. Formation

2.10.1. Apprentissage de forestier-bûcheron

2.10.1.1. Examens de fin d'apprentissage

12 candidats (dont 2 répétants) se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, dont 11 francophones et 1 alémanique.

10 candidats ont réussi l'examen et il faut déplorer 2 échecs.

Le nombre de forestiers-bûcherons ayant obtenu leur CFC dans le canton depuis l'introduction de l'apprentissage en 1963 est de 641.

2.10.1.2. Examens intermédiaires

19 apprentis de 1^{re} année (15 francophones et 4 alémaniques) ont passé les examens intermédiaires scolaires des connaissances professionnelles et des branches de culture générale. Les 19 apprentis ont été promus en 2^e année.

15 apprentis de 2^e année (13 francophones et 2 alémaniques) ont passé les examens pratiques dans la forêt de la Bourgeoisie de Fribourg. Deux ont échoué. Une séance, avec eux, leurs formateurs et leurs parents, ont eu lieu pour discuter de leur situation. Il n'y a pas d'examens scolaires des branches générales et des connaissances professionnelles en 2^e année.

2.10.1.3. Recrutement de nouveaux apprentis

Au début de l'automne 2012, 13 nouveaux apprentis ont commencé un apprentissage, dont 9 francophones et 4 alémaniques.

2.10.1.4. Formation élémentaire de forestier-bûcheron

Pour la nouvelle année scolaire, deux nouveaux contrats ont été signés.

Deux apprentis de première année CFC ont changé en formation élémentaire pour leur deuxième année.

2.10.1.5. Effectifs des apprentis par année d'apprentissage au 1^{er} janvier 2012

1 ^{re} année:	19	(15 F et 4 A)
2 ^e année:	15	(14 F et 1 A)
3 ^e année:	10	(9 F et 1 A)
Formation élémentaire:	3	(3 F)
Total:	47	(41 F et 6 A)

2.10.1.6. Cours interentreprises pour les apprentis

Les apprentis ont suivi des cours de bûcheronnage et de débardage, de sylviculture et de secourisme, ainsi que le cours de génie.

2.10.2. Formation continue

- > Cours de tronçonneuse et de bûcheronnage 2: de nombreux cours d'utilisation de la tronçonneuse et de bûcheronnage 2 pour débutants et pour professionnels ont été organisés.
- > Cours Module H2 «Cours pour formateurs»: à Lyss, du 5 au 9.09.2011, avec 4 participants
- > Cours du soir pour formateurs en entreprise: à Fribourg, du 7.09 au 23.11.2011, avec 3 participants
- > Cours n USCB: dans chaque arrondissement forestier, les 2, 5 et 27.09.2011 et du 17 au 28.10.2011, avec 50 participants env.
- > Cours de formation continue «Formation à la gestion des séances»: à Grangeneuve, le 13.10.2011, pour les ingénieurs forestiers et les chefs de secteurs
- > Cours de formation continue «Gagner du temps avec Outlook»: à Grangeneuve, le 23.11.2011, pour le personnel administratif, les ingénieurs forestiers et les gardes-faune
- > Forum Waldwissen: à Lyss, le 7.12.2011, avec 3 participants
- > Cours de formation continue pour moniteurs cours interentreprises de sylviculture: à Lyss, les 29.02 et 13.03.2012, avec 11 participants de langue française et le 14.03.2012, avec 6 participants de langue allemande
- > Cours de base pour moniteurs cours interentreprises: à Lyss, du 20 au 21.03.2012, avec 4 participants
- > Cours «Sensibilisation au maniement de la tronçonneuse»: à Grangeneuve, le 22.03.2012, avec 5 participants
- > Atelier d'échange d'expérience entre enseignants des connaissances professionnelles aux écoles professionnelles: à Grangeneuve, le 23.03.2012, avec 3 participants

2012

> Répétition cours de secourisme pour le personnel forestier à Grangeneuve, les 18 et 26.04 et 2.05.2012, avec 46 participants

2.10.3. Brevet fédéral et école supérieure

1 personne a terminé sa formation de contremaître forestier.

1 personne a terminé sa formation de conducteur d'engin forestier.

8 personnes sont en formation de garde forestier.

2.10.4. Stagiaires

1 personne fait son stage dans une entreprise formatrice pour pouvoir entrer à l'HES.

6 étudiants de l'Ecole de gardes forestiers de Lyss ont effectué un stage dans un arrondissement.

1 étudiant de l'EPFZ a effectué un stage dans un arrondissement.

4 universitaires ont effectué des stages auprès de la centrale SFF.

2.10.5. Cours pour agriculteurs

Les élèves francophones et alémaniques de l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve ont suivi des cours de bûcheronnage.

2.11. Relations publiques

Par différents moyens, le Service informe sur les thèmes de la forêt, des dangers naturels, de la nature, de la faune, de la chasse et de la pêche; 17 communiqués de presse ont été publiés. Par son site informatique, le Service renseigne sur des sites d'accueil ou d'intérêt en forêt.

Les collaborateurs du Service ont effectué 2278 heures dans le cadre des relations publiques pour un montant d'environ 326 000 francs.

2.12. Cartographie des stations forestières

En 2012, 6 lots représentant une surface forestière de 2527,70 ha de forêt répartis sur deux arrondissements ont été cartographiés. A la fin 2012, 42 500,50 ha de forêt ont été cartographiés. Cela représente 94% de l'aire forestière du canton (surface totale 43 700 ha).

2.13. Plans de gestion

Les plans de gestion suivants ont été approuvés en 2012:

4^e arrondissement: plan de gestion 2009–2023 des forêts de l'Unité de gestion Bulle-Bouleyres; plan de gestion 2009–2023 des forêts de l'Unité de gestion Bas-Intyamon-Grandvillard; plan de gestion 2009-2023 des forêts de la commune de Haut-Intyamon.

6^e arrondissement: plan de gestion 2011–2020 de la Corporation forestière intercantonale Farzin/Glâne-Nord.

2.14. Planification directrice des forêts

Les travaux préparatoires de la planification cantonale directrice des forêts ont été réalisés en 2012. Le cadre et le processus général ont été définis et les premières attentes des acteurs internes au Service ont été récoltées.

2.15. Statistique des surfaces forestières, des entreprises et propriétaires

	Forêt publique	Forêt privée	Total
Forêt selon statistique forestière suisse	24 000 ha (56,5%)	18 500 ha (43,5%)	42 500 ha
Nombre d'entreprises/propriétaires	97	env. 12 000	env. 12 100

Des 97 entreprises forestières publiques, 44 ont une taille inférieure à 50 ha, 19 une taille comprise entre 50 et 200 ha et 34 entreprises une taille supérieure à 200 ha.

2.16. Crédits d'investissements

Au total, 36 contrats sont actuellement en traitement. Des contrats pour 6 crédits d'un montant total de 978 000 francs ont été conclus. 6 contrats ont été clôturés. Durant la période, 36 remboursements d'un montant total de 658 000 francs ont eu lieu. Sur la base des contrats, 5 versements d'un montant total de 628 000 francs ont été effectués. Le niveau d'endettement vis-à-vis de la Confédération a de nouveau été baissé à 2 863 000 francs à fin 2012 par un remboursement anticipé de 800 000 francs (chiffres arrondis).

3. Faune, chasse et pêche

3.1. Législation

Le Conseil d'Etat a approuvé le 22 mai 2012 le règlement sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (RCha), le règlement sur l'exercice de la chasse (REcCha), l'ordonnance sur l'exercice de la chasse en 2012, 2013 et 2014 et l'ordonnance concernant les zones protégées pour les animaux sauvages.

De nouveaux règlements ont été élaborés concernant l'exercice de la pêche dans les eaux cantonales, le lac de Morat et le lac de

2012

Neuchâtel. Ces règlements entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 3 ans.

3.2. Formation

En juin, le Service a organisé le cours fédéral pour tous les gardes-faune suisses sur le thème des chiens de protection des troupeaux (CPT) dans la région du Lac Noir. Les surveillants de la faune ont suivi plusieurs cours de formation consacrés aux différents thèmes de la nature.

Un cours de perfectionnement pour gardes-pêche, organisé par l'OFEV, a eu lieu à Delémont; 10 personnes y ont pris part.

3.3. Rapports de dénonciation

En 2012, les gardes-faune ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

20	rapports en matière de chasse et de protection de la faune;
70	rapports en matière de la loi sur les routes;
18	rapports en matière de pêche;
75	rapports en matière de protection des eaux.

3.4. Saison de chasse

En montagne (permis A), le tir d'un chamois et des carnassiers était autorisé du 17 au 29 septembre. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 17 septembre au 13 octobre; le tir d'un, de deux ou de trois chevreuils était autorisé. Entre le 15 et le 20 octobre, les chasseurs ont pu tirer des chevreuils supplémentaires à certains endroits pour diminuer la pression sur la forêt. La chasse du sanglier en plaine a débuté avant les autres chasses, le 1^{er} septembre, et se terminera le 31 janvier 2013 en plaine. La chasse du lièvre et à la marmotte n'était pas autorisée (cette mesure a été instaurée en 1990 resp. 2009).

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf mâle ou un faon en montagne ou en plaine du 10 au 15 septembre et du 15 octobre au 3 novembre (seulement biche et faon). Les 40 cerfs prévus dans le plan de tir ont été tirés. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 3 au 8 octobre; elle était destinée à prélever des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Vu la diminution du cheptel des bouquetins, il ne fut pas nécessaire d'organiser une chasse de régulation cette année.

Le permis E pour la chasse du gibier à plumes donnait le droit de tirer ce gibier entre le 17 septembre et le 15 janvier et du 15 octobre au 14 décembre pour la bécasse des bois.

3.5. Statistique des permis de chasse délivrés en 2012

355	permis A (chasse en montagne)
748	permis B (chasse générale en plaine)
176	permis C (chasse du cerf)
536	permis D (chasse du sanglier)
167	permis E (chasse du gibier à plumes)
1	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
1	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)

Nombre de chasseurs 801.

3.6. Statistique du gibier abattu l'automne 2011 et l'hiver 2011/2012

Sur l'ensemble du territoire cantonal, les chasseurs ont abattu le gibier suivant:

Chamois	323	Blaireaux	12
Chevreuils	1675	Fouines	20
Bouquetins	0	Martres	3
Cerfs	40	Chats harets	13
Lièvres	0	Bécasses	110
Sangliers	125	Colombidés	36
Marmottes	0	Corvidés, geais, pies	442
Renards	1373	Oiseaux d'eau	284

3.7. Animaux périss

Du mois d'avril 2011 au mois de mars 2012 ont été trouvés morts:

46	chamois (61% morts de faiblesse ou chute, avalanches)
641	chevreuils (73% tués par le trafic routier)
10	bouquetins
11	cerfs

2012

20	lièvres bruns (95% tués par le trafic routier)
9	sangliers (66% tués par le trafic routier)
507	renards (47% tués par le trafic routier)
162	blaireaux (90% tués par le trafic routier)

3.8. Statistique des permis de pêche

En 2012, les permis suivants ont été délivrés:

> rivières et lacs cantonaux (permis A):

1365	permis annuels
227	permis de 6 mois
150	permis de 7 jours
1877	permis d'un jour

> rivières seulement (permis B):

199	permis annuel
44	permis de 6 mois

> lacs cantonaux seulement (permis C):

444	permis annuels
191	permis de 6 mois

> permis additionnels pour la pêche en bateau sur les lacs cantonaux (permis D et E):

902	permis annuels
224	permis de 6 mois
43	permis de 7 jours
457	permis d'un jour

> permis pour le canal de la Broye et la Bibera inférieure (permis F):

105	permis annuels
33	permis de 6 mois
930	permis d'un jour

> permis additionnel hôte (permis G):

3	permis annuels
---	----------------

> 10 permis collectifs dans divers cours d'eau et lacs

3.9. Pêche affermée

En 2010, une nouvelle période d'affermage a débuté; elle durera jusqu'à la fin 2015.

Des 72 lots de pêche, 69 sont affermés.

3.10. Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2012, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

4 permis de pêche professionnelle (permis A), 3 permis spéciaux de pêche professionnelle (permis B), 163 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 159 permis de pêche de loisir (permis D), 120 permis additionnels «hôte», 14 permis journaliers C et 85 permis journaliers D.

3.11. Pêche dans le lac de Morat

En 2012, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 336 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 417 permis de pêche de loisir (permis D) et 266 permis additionnels «hôte».

3.12. Evénements particuliers**3.12.1. Simplification de la législation de chasse**

Avec l'approbation de la nouvelle ordonnance triennale sur l'exercice de la chasse pour 2012, 2013 et 2014, le Conseil d'Etat a simplifié la législation en matière de chasse.

L'introduction d'un permis de base, qui permet de chasser les carnassiers et les corvidés du 1^{er} septembre au 15 février, répond à un souhait des chasseurs maintes fois exprimé.

Pour protéger le cerf durant le brame, cette chasse a été avancée d'une semaine. Seuls les mâles et les faons peuvent être tirés durant la première semaine, puis la chasse est interrompue pendant quatre semaines. Cela permet aux cerfs de passer une période de brame dans la tranquillité, ce qui a un impact positif sur la distribution des effectifs dans les Préalpes et permettra à l'avenir d'observer le spectacle du brame dans plus de régions.

2012

Le Plan(+) offre la possibilité aux chasseurs ayant épuisé leur contingent de prendre un chevreuil supplémentaire dès la troisième semaine de chasse pour aller chasser dans des secteurs subissant une forte pression sur la forêt.

Différentes mesures pour faciliter la chasse aux sangliers ont été introduites dans la législation, comme l'élargissement de la période de chasse du 1^{er} septembre au 31 janvier en plaine, la réorganisation de la chasse aux miradors le long de la rive sud et l'ouverture de certaines routes forestières dans les Préalpes pour y améliorer l'accès.

3.12.2. Evolution de la répartition des dégâts causés par les sangliers

Contrairement à l'année 2011, le montant indemnisé pour les dégâts des sangliers aux cultures agricoles n'a plus progressé mais est resté stable. Suite à la battue organisée durant l'hiver 2011/12, les dégâts dans le district de la Broye ont diminué mais ce phénomène a été compensé par une augmentation des dégâts dans d'autres régions du canton, comme le district du Lac et les Préalpes fribourgeoises. Les mesures supplémentaires introduites dans la nouvelle triennale ont permis un tir record de ces bêtes avec 125 animaux tirés (21.01.2013), en comparaison des 68 (y compris la battue sur la rive sud) durant l'hiver 2011/12 et 103 durant l'hiver 2010/11).

L'abondance de nourriture et les hivers moins sélectifs offrent des conditions idéales pour la prolifération de sangliers. Les effectifs vont encore croître et de nouveaux territoires seront colonisés dans le futur. Il faut s'attendre à ce que les dégâts continuent d'augmenter en parallèle.

VII. Préfectures

1. Missions

Les préfectures exécutent les missions qui leur sont dévolues par la loi sur les préfets et plusieurs lois dans les domaines les plus divers. Ces tâches relèvent tant du pouvoir administratif que judiciaire; elles impliquent une collaboration avec toutes les Directions et les services de l'Etat.

2. Activités

2.1. Conférence des préfets

Présidée par le préfet de la Veveyse, la Conférence a tenu 12 séances régulières en 2012.

A la suite de l'élection de M. Maurice Ropraz au Conseil d'Etat, elle a enregistré l'arrivée du nouveau préfet de la Gruyère, en la personne de M. Patrice Borcard, par ailleurs immédiatement promu au rang de chancelier de la Conférence.

La Conférence est systématiquement associée aux réflexions en cours. Désignés par leurs pairs, ses membres prennent une part très active dans la majorité des grands chantiers de l'Etat, plus particulièrement quand ces derniers touchent aux domaines administratif ou législatif.

Par ailleurs, la Conférence pilote InnoregFR, association de régions qui oeuvrent au développement endogène.

2.2. Préfecture de la Sarine

Préfet: Carl-Alex Ridoré

2.2.1. Domaines relevant de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Conformément aux nouveaux statuts de l'Association, le Comité de direction a élaboré un plan financier sur cinq ans (2013–2017), dont les délégués ont pris acte lors de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2012. Cette première étape de planification financière répond au besoin de se doter d'un outil indispensable d'aide à la décision, permettant notamment une meilleure vision à moyen et long terme. Le Comité de direction a en outre souhaité centraliser la gestion et le support de l'informatique de ses écoles. A cet effet, la nouvelle structure d'organisation de l'informatique des quatre écoles de l'Association a été lancée officiellement lors de la rentrée scolaire en août 2012. A la clé, une vision globale des investissements en favorisant autant que possible une harmonisation des composants du parc informatique des écoles de l'Association, et un support informatique renforcé. Pour donner suite à la conférence «Nos écoles doivent-elles migrer des ordinateurs aux tablettes?», organisée par le Centre fri-tic en mai 2012, ainsi qu'au rapport intitulé «Migrer des ordinateurs aux tablettes», le Comité de direction a en outre accepté le lancement d'un projet pilote au CO de Marly. Contrairement à la conférence qui visait plus particulièrement une organisation «One to One», soit l'éventualité d'équiper chaque élève d'une tablette, cette première réflexion s'inscrit dans une optique visant à équiper les salles de classe d'une tablette, comme «outil de travail» pour l'enseignant.

2012

Coriolis Infrastructures. Le mandat de prestations pour la période 2012 à 2014 avec la Fondation Equilibre et Nuithonie est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Equilibre a pris sa vitesse de croisière avec une soixantaine de spectacles et un taux d'occupation atteignant les 93%. En septembre, deux journées portes ouvertes ont vu affluer environ 5000 personnes, tandis que la soirée des donateurs organisée par Coriolis Infrastructures accueillait 511 parrains et marraines, soit des personnalités du monde politique, économique et culturel, mais aussi et surtout des citoyens souhaitant apporter leur pierre à l'édifice. Enfin, sous l'égide du préfet, Coriolis Infrastructures, l'Agglomération de Fribourg et la Ville de Fribourg ont lancé conjointement en décembre 2012 les Assises de la culture dans la région fribourgeoise.

2.2.2. Domaines relevant de la DSJ

Etablissements publics et manifestations temporaires de grande importance. Le préfet de la Sarine a participé au groupe de travail chargé de la révision de la loi sur les établissements publics et la danse (nouvellement LEPU) adoptée à l'automne par le Grand Conseil. En collaboration avec la Conférence des Préfets, la préfecture a organisé diverses séances d'information à ce sujet, adapté les formulaires de requête et émis de nouvelles recommandations à l'attention des organisateurs de manifestations, des tenanciers et des communes. Le préfet a en outre délivré une série d'autorisations et rendu plusieurs décisions (patentes K, cortèges) permettant la tenue d'événements majeurs qui ont marqué l'année 2012: FED Cup et DAVIS Cup; 27^e Giron des musiques; CEV Volleyball European League Women; Foire de Fribourg; Conférence annuelle du Conseil Central Islamique Suisse; Heroes Day des Tigres Tamouls. Par ailleurs, la préfecture organise au besoin des séances de coordination avec les différents partenaires en vue de l'organisation des manifestations d'importance. Enfin, la surveillance des établissements publics, en particulier la gestion des demandes de prolongations et les contrôles en matière de police des constructions, a comme d'habitude passablement occupé la préfecture.

Prostitution. La préfecture participe activement aux différentes procédures relatives au domaine de la prostitution et des lieux d'accueil liés à ces activités tarifés, soit comme autorité de décision (permis de construire, sécurité et salubrité des locaux), soit comme autorité de préavis (autorisation, patente U). En outre, la demande de la police locale et en collaboration avec la police du commerce et la police cantonale, le préfet a institué et préside depuis novembre un groupe de travail visant à coordonner les démarches des autorités en relation avec les activités de prostitution en ville de Fribourg.

2.2.3. Domaines relevant de la DIAF

Agglomération. Emettant une série de conditions formelles visant à assurer la mise en œuvre des mesures qui seront retenues

par la Confédération, le Conseil d'Etat a adopté, le 26 mars 2012, le Plan directeur d'agglomération de Fribourg. Les résultats de l'évaluation fédérale sont attendus avant l'été 2013. Dans le domaine de la promotion culturelle, les dix conventions de subventions pluriannuelles reprises de Coriolis Promotion ont été reconduites pour la période 2013–2016 et deux nouvelles ont été signées avec des institutions axées sur la promotion des artistes indépendants et émergents (Bad Bonn et Le Nouveau Monde). En outre, le 19 décembre 2012, l'Agglo a annoncé, conjointement avec la Ville de Fribourg et la préfecture, la tenue d'Assises de la culture devant définir un nouveau cadre de référence pour la politique culturelle dans la région fribourgeoise. Finalement, en annexe à son rapport sur les plans de fusions, le préfet a réédité son rapport du 28 avril 2010 à la DIAF mettant en évidence les carences de la loi sur les agglomérations (LAgg) et formulant des propositions visant à simplifier et démocratiser l'élection des organes de l'Agglomération, à clarifier les rôles et renforcer la logique de la coopération régionale et à harmoniser la LAgg, le CPJA, la LEDP et la LCo.

Conférence régionale. La Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné a adopté en février le projet définitif de statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) et les a transmis aux législatifs communaux pour adoption. En application de la législation topique, l'adhésion de l'unanimité des communes était nécessaire. Sur les 36 communes que compte le district, 22 communes, représentant 66% de la population, ont adopté les statuts, 11 les ont refusés et 3 communes (Villars-sur-Glâne, Marly et Hauterive) ne se sont pas prononcées dans le délai. Le 8 novembre 2011, la Conférence a pris acte de l'échec de la 1^{ère} mouture du projet et donné au comité de pilotage un nouveau mandat, dissociant d'une part l'étude d'un nouveau projet de statuts sans fonds d'investissement et d'autre part l'étude d'une entente intercommunale relative au projet de piscine dans la région capitale.

Surveillance de communes. La surveillance régulière des communes a conduit en 2012 à l'ouverture d'une enquête administrative dans la commune de Grolley. Le conseiller juridique en charge de la commune a été désigné pour mener l'enquête. Les rapports liés à cette enquête ainsi qu'à celles ouvertes en 2011 (Corpataux-Magnedens et Belfaux) ont été remis au préfet, qui a prononcé la clôture desdites enquêtes dans le courant du mois de juillet. L'enquête à Corpataux-Magnedens a conduit le préfet à suspendre la conseillère communale visée par l'enquête et à solliciter sa révocation auprès du Conseil d'Etat, estimant qu'elle ne remplissait plus les conditions nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Les enquêtes à Grolley et à Belfaux ont abouti au constat d'un certain nombre d'irrégularités, conduisant le préfet à prononcer une mesure de mentorat et différents avertissements et injonctions à Belfaux, ainsi que différentes injonctions et recommandations à Grolley.

2012

Fusion des communes. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement aux fusions de communes (LEFC) au 1^{er} janvier 2012 et conformément au mandat qui lui a été confié, le préfet de la Sarine a élaboré un plan de fusions pour son district et a remis le rapport explicatif à la DIAF lors d'une rencontre début juillet avec la Conseillère d'Etat Directrice. Ce plan et son rapport ont ensuite été mis en consultation auprès des différentes Directions et la Chancellerie d'Etat qui n'ont pas relevé d'obstacles majeurs à la réalisation du plan et ont identifié le scénario retenu par le préfet comme étant le plus réaliste. Le processus se poursuivra en 2013 avec les différentes étapes prévues dans la LEFC et précisées par la DIAF. Des processus d'étude de fusion sont en cours, à des degrés divers de maturation, dans le Gibloux ainsi que dans le Grand Fribourg.

2.2.4. Domaine relevant de la DEE

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Dans l'attente de la création d'une structure régionale formelle, le préfet continue de représenter le district de la Sarine au sein du Comité de l'Association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR). La collaboration opérationnelle avec les autres secrétariats régionaux est assurée par l'Agglomération de Fribourg.

2.2.5. Domaines relevant de la DSAS

CODEMS. La CODEMS a actualisé son préavis pour le plan de médicalisation 2013–2015 et préavisé les années 2016–2017. D'entente avec l'association des communes pour les services médico-sociaux, elle a préparé le rattrapage du retard historique dans le paiement des frais financiers des EMS. La CODEMS a en outre suivi les différents chantiers d'agrandissement et de rénovation des EMS du district et a contrôlé les premiers décomptes finaux des EMS de la Villa Beausite et des Bonnesfontaines. Elle a tout particulièrement suivi le projet-pilote d'unité d'accueil temporaire et d'orientation qui s'est ouvert en mars 2012 à l'EMS La Providence, dont le comité de projet est présidé par le préfet de la Sarine. Ce dernier a également repris la présidence du groupe de travail constitué par la Conférence des préfets pour l'élaboration d'une nouvelle Directive pour le calcul des frais financiers et d'investissements des EMS. A noter que la composition de la CODEMS a été revue au 1^{er} janvier 2012 et comprend maintenant deux membres avec voix consultative en plus des cinq membres avec voix délibérative.

Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS). Depuis de nombreuses années, plusieurs EMS rencontrent des difficultés dans leurs liquidités en raison du versement avec un retard de 18 mois, pour des raisons historiques, de leurs frais financiers par la commission de district en matière d'EMS (CODEMS). Profitant des taux d'intérêt particulièrement favorables, l'assemblée des délégués a adopté le 30 mai 2012 une

nouvelle disposition statutaire permettant à l'ACSMS de recourir à un emprunt unique d'un montant maximal de 8 millions de francs sur une durée de 10 ans pour solder définitivement le retard. Ce rattrapage s'inscrit dans le cadre des nombreuses démarches entreprises ces dernières années pour régler, simplifier et standardiser le fonctionnement administratif et financier des différents organismes médico-sociaux du district. Désireux d'améliorer encore les flux comptables et financiers, de même que l'organisation, l'échange d'informations et la planification stratégique des entités chapeautées par l'ACSMS, le comité a lancé en décembre 2012 un appel d'offre pour un mandat d'audit externe, dont les résultats sont attendus pour l'automne 2013.

2.2.6. Domaines relevant de la DAEC

Ancienne décharge de la Pila. La préfecture a continué à prêter son concours au Comité de pilotage du consortium. Le préfet a ainsi prononcé en décembre l'élargissement du périmètre d'interdiction d'accès au site, nécessaire à la réalisation des mesures préliminaires à l'assainissement.

Projet Poya. Le groupe de travail présidé par le préfet de la Sarine a poursuivi ses travaux en vue de l'élaboration et la coordination de solutions pour la gestion du trafic et des grandes manifestations autour du site sportif Saint-Léonard et sur le Plateau d'Agy. Malgré les défis posés par les différentes étapes des chantiers de la Poya et de la nouvelle halte CFF, des dispositifs de circulation et de sécurité adaptés ont pu être établis pour l'ensemble des phases de chantier.

2.2.7. Domaine relevant de la CHA

Droits politiques. Une partie du personnel de la préfecture a été sollicitée lors des scrutins cantonaux et fédéraux pour la coordination et l'exécution des tâches légales.

2.3. Préfecture de la Singine

Préfet: Nicolas Bürgisser

2.3.1. Domaines relevant de la DICS

Patrimoine. L'année passée a été marquée par le grand jubilé du viaduc de Grandfey. En 2012, il a fêté ses 150 ans. En collaboration avec l'association «Region Sense» et le Musée de la Singine, la préfecture a organisé une exposition photos avec les œuvres du célèbre photographe Mülhauser. Cette exposition a aussi été installée à l'EMS Wolfacker de Dürdingen. Le dimanche 1^{er} juillet, «Region Sense» a organisé avec la radio suisse DRS 1 une retransmission en direct sur le viaduc de Grandfey: l'émission «Persönlich» a été diffusée dans toute la Suisse sous la pluie et les rafales de vent depuis le viaduc.

2012

CO. Cette année à nouveau, le préfet a contrôlé les diverses manifestations en collaboration avec les communes et le comité de l'école d'orientation. Aucun abus d'alcool n'a été constaté. L'Association «Region Sense» a repris le secrétariat et la comptabilité de l'école d'orientation de la Singine. En sa qualité de membre du comité de l'école d'orientation de la Singine, le préfet a participé aux travaux pendant toute l'année, et il a soutenu le comité et les communes dans tous les domaines.

2.3.2. Domaines relevant de la DSJ

Service du feu. Le rapport annuel des commandants des corps des sapeurs-pompiers de la Singine s'est tenu à Granges-Paccot à la centrale d'engagement EAZ. Les nouveaux commandants ont pu découvrir en direct le travail de la police cantonale. Divers aspects et problèmes des sapeurs-pompiers ont été abordés avec l'ECAB. Le préfet a eu l'occasion de se faire une idée de la qualité du travail des corps de sapeurs-pompiers à l'occasion de diverses inspections dans les villages. Pendant toute l'année, la préfecture a collaboré intensément et efficacement avec les corps de sapeurs-pompiers locaux, la centrale de Düringen et l'ECAB.

Sécurité. En 2012 également, le préfet du district de la Singine a siégé au Conseil cantonal de prévention et de sécurité en tant que représentant de la Conférence des préfets.

Police. Sur invitation du préfet, toutes les communes singinoises ont participé à trois séances de travail avec la police de proximité. Ce mode de collaboration a été salué par tous les participants. De nouvelles séances de travail seront organisées à intervalles réguliers.

2.3.3. Domaines relevant de la DIAF

Communes. Le préfet a poursuivi ses visites officielles aux communes. A cette occasion, il a constaté que les communes du district de la Singine sont dans l'ensemble bien gérées et administrées. Par contre, plusieurs recours et plaintes ont été déposés auprès de l'autorité de surveillance à l'encontre de conseils communaux. De nombreuses séances de travail ont été menées avec toutes les communes sur diverses thématiques. Il s'avère que les communes ne cherchent pas à réinventer la roue chacune de leur côté, et elles collaborent efficacement dans de nombreux domaines. La même constatation vaut pour la coordination des prises de position dans le cadre des procédures de consultation.

Plusieurs démissions de conseillers communaux ont été enregistrées en 2012, en raison principalement de la charge de travail d'un mandat de conseiller communal. Des cours ont été mis sur pied avec l'association des employés administratifs des communes du district de la Singine (et du district du Lac) en vue d'établir une offre de formation.

Chasse. La saison de chasse 2012 s'est déroulée sans remous, dans l'ensemble. La bonne collaboration entre le Service des forêts et de la faune, les gardes-chasse et la préfecture s'est poursuivie.

Fusions de communes. Les fusions de communes vont de l'avant. Dans son rapport, le préfet a présenté un projet de district regroupant 8 communes au lieu de 19. Des séances de travail au sujet de la fusion possible des communes de Plaffeien, Oberschrot, Zumholz, Brünisried et Plasselb ont eu lieu. La volonté positive des communes en faveur d'une grande fusion est toujours perceptible. Un encadrement externe est désormais recherché pour la réalisation de cette fusion.

2.3.4. Domaines relevant de la DEE

Région capitale suisse. Le district de la Singine a adhéré définitivement à l'association «Région capitale suisse» au 01.01.2013. Après quatre tentatives, le comité de l'association «Region Sense» s'est prononcé en faveur de l'adhésion.

Politique régionale. Le préfet assume parallèlement la charge de président de l'Association de communes «Region Sense». A ce titre, il s'est penché sur les thématiques suivantes:

Après une première année d'exploitation, les communes singinoises ont pu constater à quel point leur contribution de 1,85 million de francs au nouveau télésiège débrayable du Kaiseregg a valorisé les infrastructures du Lac Noir.

L'association «Region Sense» s'investit dans plusieurs commissions pour obtenir des subventions financières de la «Nouvelle Politique Régionale». Les premiers travaux de renouvellement doivent déjà être entrepris pour conserver le label de «Cité de l'énergie» obtenu en 2011.

Le district de la Singine a réalisé à Morat un «Incubateur» en collaboration avec l'association des communes du Lac. Les premières start-ups s'y sont déjà installées.

2.3.5. Domaine relevant de la DSAS

Réseau santé. Le préfet a poursuivi son engagement en faveur de la cause de la santé publique de par sa fonction et en sa qualité de membre de l'association de communes «Réseau de santé singinois» (anciennement l'association de communes «EMS du district de la Singine»).

La mise en œuvre des futurs lits de soins se poursuit. Le district de la Singine a réservé le nombre nécessaire de lits dans le nouvel EMS à Bösinggen. Le premier coup de pioche a été donné et les travaux sont en cours. L'étude concernant un service de prise en charge de la démence sénile est actuellement mise en œuvre, une variante définitive ayant été choisie.

2012

La Commission pour le versement des indemnités forfaitaires poursuit son travail: tous les cas sont en cours de réévaluation selon les directives établies par la Conférence des préfets.

La situation au centre d'hébergement pour requérants d'asile de Wünnwil se présente mieux que le préfet ne l'avait d'abord imaginé. Plusieurs incidents en lien avec les demandeurs d'asile sont toutefois à déplorer.

2.3.6. Domaines relevant de la DAEC

Aménagement régional. La grande révision de la Planification régionale pour le district de la Singine a été achevée en 2012. Elle est actuellement en consultation auprès des citoyens et des associations.

Agglomération. La commune de Düdingen continue de faire partie de l'Agglo Fribourg, où elle collabore activement. Le préfet reste au sein de la Commission cantonale des partenaires du projet de la route de contournement de Düdingen. Il est aussi vice-président de la Commission cantonale des dangers naturels.

2.4. Préfecture de la Gruyère

Préfet: Patrice Borcard

2.4.1. Domaines relevant de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Gruyère. L'année 2012 a été marquée par la mise en route du projet de construction du troisième CO de la Gruyère. L'assemblée des délégués de l'Association a accepté le principe de l'achat d'un terrain à Riaz, terrain dont le prix a fait l'objet de négociations avec la commune. Plusieurs commissions ont été organisées (programme des locaux, concours, construction...) et placées sous la responsabilité d'un groupe de pilotage CO3. Les besoins de place devenant urgents, il était impératif de lancer un concours d'architecture en novembre encore afin de ne pas compromettre le calendrier qui envisage l'ouverture du bâtiment pour la rentrée 2017. Le comité d'école a également suivi avec attention les transformations en cours des bâtiments du CO de Bulle et a procédé à une réorganisation de la gestion de la salle culturelle CO2.

Collège du Sud. Les travaux préparatoires à l'extension du site de Bulle se sont poursuivis durant l'année, en collaboration avec les services concernés de l'Etat de Fribourg.

Fondation du Château de Gruyères. Si la Fondation du Château de Gruyères a dû faire face à des dépenses inattendues liées à l'effondrement d'un mur d'enceinte, elle a essentiellement orienté ses débats vers des projets propres à permettre au site de maintenir sa place parmi les lieux les plus visités du pays. En l'occurrence, un projet d'éclairage du château a occupé le Conseil de

fondation, qui ambitionne également de réaliser un nouveau guide en plusieurs langues ainsi qu'une application pour Smartphone. Le statut juridique de la Fondation comme la stratégie de communication du site ont également fait l'objet d'analyses.

Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère. Principal changement pour les classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère, le déménagement des classes terminales de La Tour-de-Trême vers de nouveaux locaux situés au sein de l'ancien Arsenal de Bulle. Si les délais furent serrés, les élèves ont pu néanmoins prendre possession de classes spacieuses, lesquelles ont été inaugurées à la fin de l'année.

Centre Sportif Régional. L'Association Régionale la Gruyère, et notamment le groupe de travail créé à cet effet, poursuit ses démarches dans la perspective de la construction d'un centre sportif. L'essentiel de l'activité a été de définir le type de Partenariat Public Privé en collaboration avec l'entreprise Ernst & Young. De nombreuses séances ont permis de dégager un modèle permettant de soulager l'engagement financier des communes. Parallèlement à ce projet a été mis en place celui d'une Association des communes gruériennes pour le sport. Il s'agit prioritairement d'assurer la pérennité des installations que sont les piscines de Bulle, Broc et Charmey ainsi que la patinoire de Bulle, dont les charges seraient assumées collectivement par l'ensemble des communes du district. Acceptés par les 26 communes gruériennes, les statuts de l'Association devront être votés par les législatifs communaux durant la première moitié de l'année 2013.

2.4.2. Domaines relevant de la DSJ

Etablissements publics. En collaboration étroite avec le Service de la police du commerce, la Gendarmerie cantonale et les communes, la préfecture s'est investie dans la gestion des établissements publics. Des actions de prévention ont été menées à l'occasion de plusieurs manifestations, notamment lors de la Fête des jeunesses. La préfecture a également été à l'initiative du projet «Noct-en-Bulle», qui rassemble une trentaine d'établissements bullois qui ont accepté les principes d'une charte destinée à réduire les nuisances, notamment sonores, qu'ils génèrent. Médiatisé, ce projet a permis de renforcer l'esprit de partenariat entre les établissements publics, la police et les autorités.

Police du feu. Le préfet et le lieutenant de préfet ont participé à de nombreuses manifestations, assemblées, cours et exercices des corps de sapeurs-pompiers de la Gruyère. Il a fallu en outre procéder à plusieurs changements de capitaines. Durant l'année, les corps des sapeurs-pompiers de Charmey et Vuadens ont été inspectés.

2012

2.4.3. Domaine relevant de la DIAF

Fusion de communes. Au printemps, le préfet a présenté, à l'instar de ses collègues, son plan de fusion des communes de son district. Plan qui s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes du 9 décembre 2010. Réalisé après une rencontre avec toutes les communes du district et riche de cinq variantes, le projet propose un nombre de communes oscillant entre 7 et 8, au lieu des 26 communes actuelles. La préfecture a, d'autre part, suivi les travaux préparatoires de la fusion entre Charmey et Cerniat, en participant notamment à des séances d'information.

2.4.4. Domaines relevant de la DEE

Remontés mécaniques. Durant l'année écoulée, les travaux prévus sur les sites de Moléson, Jaun et Charmey sont parvenus à leur terme et les installations inaugurées. Un problème est cependant survenu autour du télésiège réalisé sur les pentes de Vounetz à Charmey. En cause, l'instabilité du sous-sol sur lequel a été placée la station inférieure. L'Association Régionale la Gruyère a accepté de participer au financement complémentaire de ces travaux pour un montant additionnel de 316 000 francs.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). La collaboration du district de la Gruyère avec la NPR s'est concentrée autour de plusieurs projets: la réalisation du centre sportif régional, celui de l'écologie industrielle qui regroupe la plupart des entreprises de la zone bulloise de Planchy, la relance de la fête de la bénichon, en lien avec les milieux touristiques et l'Association des produits du terroir.

2.4.5. Domaine relevant de la DSAS

Association du Réseau Santé et Social de la Gruyère. Président de l'Assemblée des délégués du Réseau Santé et Social de la Gruyère, président de la Commission des soins à domicile et de l'aide familiale, président de la Commission des EMS de la Gruyère, le préfet s'est impliqué dans la conduite de nombreux dossiers liés aux domaines de la santé et du social. Il a réuni à plusieurs reprises la CODEMS afin de préparer les états-généraux des EMS gruériens, qui se sont déroulés en novembre. Objectif: lancer une réflexion puis la mise en place d'un concept global de prise en charge socio-sanitaire des personnes âgées pour l'ensemble du district.

2.4.6. Domaine relevant de la DAEC

Trafic urbain. Président de l'Assemblée des délégués de l'association intercommunale MOBUL, le préfet a suivi les travaux réalisés en ville de Bulle dans le cadre de la mise en œuvre du projet MOBUL. En collaboration avec l'ARG, il a organisé en novembre les premiers Etats généraux de la Gruyère dont le thème

était la mobilité. L'objectif de ces rencontres prévues annuellement est de rassembler tous les partenaires d'une thématique, de manière à mieux dégager les enjeux des défis à venir.

2.5. Préfecture du Lac

Préfet: Daniel Lehmann

2.5.1. Domaines relevant de la DICS

Ecoles. Le préfet préside l'assemblée des délégués du Cycle d'orientation (CO) de la région de Morat. Il représente les communes du Haut-Lac français au Comité de Direction du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Son rôle est de conseiller les responsables communaux du domaine de l'école, ainsi que les Comités directeurs, les commissions et les directions d'école des CO et des écoles primaires du district.

Orientation professionnelle. La commission d'orientation professionnelle du district du Lac, présidée par le préfet, a pour mission de surveiller la bonne marche de l'orientation professionnelle dans les CO de Morat, de Chiètres et de Cormondes, ainsi que le Centre d'information professionnelle (CIP) du district du Lac à Morat.

Culture. La préfecture accorde son soutien à diverses activités culturelles dans le district et à des associations visant à la conservation ou à la restauration de biens culturels. On mentionnera en particulier le Festival Murten Classics qui a accueilli quelque 9000 visiteurs durant l'année écoulée.

2.5.2. Domaines relevant de la DSJ

Police. La préfecture entretient un échange d'informations régulier avec le commandement de la région Nord au titre d'appui à la police cantonale dans la mise en œuvre du concept de police de proximité. De plus, la préfecture a organisé une séance d'information sur les communes du district à l'intention du commandement de la région Nord.

Affaires pénales. Le nombre d'ordonnances pénales prononcées a fortement augmenté par rapport à l'année précédente, une évolution qui s'explique pour l'essentiel par la hausse du nombre de dénonciations pour dépassement de la vitesse autorisée. Le nombre des oppositions à ces ordonnances a légèrement décliné. Le nombre de plaintes suivies de l'engagement d'une procédure de conciliation a plus que doublé par rapport à l'année précédente. Quant aux conciliations réussies, leur nombre a certes augmenté, mais dans une moindre proportion que l'ensemble des procédures de conciliation, de sorte que les procédures réussies sont moins nombreuses que durant l'exercice précédent.

2012

Etablissements publics et manifestations. Les réclamations portant sur le bruit causé par les établissements publics et les manifestations, de même que les éclaircissements nécessaires à la procédure d'autorisation de manifestations spéciales sont à l'origine, comme ces dernières années, de tâches très coûteuses en temps. Le Carnaval de Morat a fait l'objet d'un nouveau concept de sécurité élaboré en concertation avec tous les acteurs impliqués.

Tir. La commission cantonale pour les stands de tir, présidée par le préfet, a procédé à de nombreuses activités de conseil en collaboration avec le Service de l'environnement. Elle a également préparé des décisions de la Direction.

Service du feu. Le préfet et le lieutenant de préfet ont organisé plusieurs exercices régionaux; ils ont procédé à des inspections et suivi des cours organisés aux niveaux cantonal et préfectoral. On enregistre également une intense activité en matière de conseil respectivement aux communes et aux services du feu en lien avec les coopérations ou les fusions, tout particulièrement dans la perspective des accords, statuts et règlements y ayant trait.

2.5.3. Domaines relevant de la DIAF

Communes. Suite à plusieurs vacances au sein du conseil communal d'une des communes du district, il s'est avéré impossible de repourvoir la totalité des sièges du conseil. Le préfet a accordé son soutien au conseil communal pour procéder aux démarches visant à restaurer le nombre de sièges conforme à la légalité. Le préfet a organisé des séances d'information des communes sur divers sujets précis, en partie en collaboration avec les services cantonaux concernés; il a également rédigé des fiches d'information.

Fusions de communes. L'élaboration du plan de fusion pour le district du Lac a représenté l'un des axes majeurs de l'activité du préfet durant le premier semestre de l'année sous revue. Durant le second semestre, le préfet a mené des discussions avec quelques conseils communaux à propos du projet de fusion. Il a en outre mené des entretiens exploratoires avec le représentant de la région Bern-Mittelland en vue d'une rencontre des conseillers d'Etat concernés des cantons de Berne et Fribourg sur le thème des fusions de communes à l'échelon intercantonal. Déjà lors de la présentation du projet de plan de fusion, des enquêtes sur ce thème ont été réalisées dans quelques communes du district. En automne, une fois le projet de fusion disponible, ce type d'enquête a été mené dans toutes les communes.

Associations de communes. L'adaptation des statuts des associations de communes à la loi sur la péréquation financière intercommunale (clé de répartition) a été achevée.

Association des communes du district du Lac. De nombreux avis relatifs à des projets législatifs d'importance ont été rédigés dans le cadre de l'Association des communes du district. Le préfet s'est particulièrement impliqué dans les travaux de l'Association portant sur la mobilité et l'aménagement du territoire.

Formation des conseillers communaux et du personnel communal. Le préfet a participé en tant qu'intervenant à un cours donné par l'Association suisse pour l'aménagement du territoire national (VLP-ASPAN) sur le droit cantonal fribourgeois sur l'aménagement du territoire et les constructions.

2.5.4. Domaines relevant de la DEE

Nouvelle Politique Régionale (NPR). En sa qualité de président de l'Association régionale du Lac, le préfet collabore à l'élaboration et à la mise sur pied de projets de politique régionale. On peut citer à ce titre l'implantation couronnée de succès de l'incubateur d'entreprises Nord, fondé et supporté par les associations régionales du Lac et de la Singine auxquelles s'est jointe récemment l'Association régionale de la Broye. Sur le plan cantonal, le préfet est membre du comité de direction d'Innoreg FR (Plateforme des régions fribourgeoises pour la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale).

La Région capitale Suisse. L'Association régionale du Lac, comme la Ville de Morat, fait partie des membres fondateurs de la Région capitale Suisse. De ce fait, elle soutient les efforts du canton visant à maintenir son rang dans cette Région. En tant que membre du Comité de cette association, le préfet contribue à renforcer l'impact du canton et du district du Lac en son sein.

Promotion économique. C'est à l'Association régionale du Lac qu'il revient de coordonner la promotion économique régionale. Cette association dispose d'un Conseil de l'économie chargé d'élaborer des propositions de stratégie pour la promotion de l'économie régionale et sa mise en œuvre. Une enquête sur la promotion économique aux plans communal et de district adressée aux communes et aux entreprises du district du Lac a été réalisée dans ce contexte.

Tourisme. L'Association régionale du Lac participe activement aux campagnes de marketing coordonnées du canton de Fribourg en matière de tourisme et elle mène avec succès ses propres campagnes de marketing. On notera également la collaboration intercantonale, notamment dans la région touristique «Pays des trois lacs»: le préfet y représente les Régions fribourgeoises dans le Comité directeur. Sur le plan cantonal, le préfet est actif en tant que membre du comité et du comité stratégique de l'Union fribourgeoise du tourisme.

Marché de l'emploi. Le préfet du Lac, de même que son collègue du district de la Singine, est membre du Conseil de fondation

2012

de la Fondation «deStarts» qui œuvre en faveur de jeunes au chômage. Il est également membre du comité et vice-président d'IRIS-FR, une association dont les buts visent la promotion de l'intégration sociale et professionnelle de personnes sans emploi. IRIS-FR déploie son activité essentiellement dans les districts du Lac et de la Singine.

2.5.5. Domaines relevant de la DSAS

Mise en œuvre de la planification hospitalière. Le 5 février 2012, les citoyennes et citoyens du district du Lac ont approuvé à plus de 88% le crédit de 25 millions de francs à charge des communes en vue des travaux de construction et de rénovation de l'HFR Meyriez-Murten. Suite à cette acceptation, le préfet a pris part à la préparation du décret y afférent du Grand Conseil, lequel l'a adopté le 12 septembre 2012. Les travaux de demande de permis de construire pour le bâtiment provisoire et pour le bâtiment principal ont été réalisés. Le permis de construire du bâtiment provisoire octroyé, les travaux ont été attribués, et le chantier a été lancé en décembre.

Réseau de santé du district du Lac. Le préfet est président de l'assemblée des délégués et membre du comité de direction du Réseau de santé du district du Lac (Réseau). Il a collaboré au réexamen de l'offre de prestations et à la réorganisation de la structure de direction du Réseau.

Frais d'investissement et frais financiers des établissements médico-sociaux (EMS). En sa qualité de président de la commission de district chargée des EMS, le préfet a collaboré à l'élaboration de la réglementation portant sur les frais d'investissement et les frais financiers des EMS.

Soins à domicile. Le préfet assume la présidence de la commission de district chargée des soins à domicile dont une des attributions consiste à décider de l'octroi d'une indemnité forfaitaire. Le préfet a également pour tâche de coordonner les entretiens entre les quatre services de soins à domicile du district du Lac dans le but d'examiner les possibilités de collaboration entre ces services.

2.5.6. Domaines relevant de la DAEC

Plan directeur cantonal. Les éclaircissements nécessaires à la réalisation de la zone stratégique d'activité du district du Lac ont été mis sur rail sous la direction du Service des constructions et de l'aménagement, avec la collaboration du préfet et de l'association des communes chargée de la planification régionale.

Plan directeur régional. Les travaux pour la révision du Plan directeur régional ont été repris et poursuivis avec un grand engagement. En plus des études techniques régionales, l'accent a été mis en particulier sur la définition des centres régionaux,

des zones d'activité, de la planification des transports et de la planification des rives et des places d'amarrage.

Construction. Le nombre de permis de construire établis a augmenté de 14% par rapport à l'année précédente. Avant la fin de l'exercice, deux permis de construire octroyés dans le district du Lac ont suscité des oppositions fondées sur l'initiative sur les résidences secondaires, acceptée par le peuple et les cantons le 11 mars 2012. La préfecture a dû intervenir à de nombreuses reprises pour s'opposer à des chantiers ouverts en l'absence de permis de construire ou à des entrées en jouissance non autorisées. Le préfet a participé aux travaux du Service des constructions et de l'aménagement en vue d'une nouvelle réglementation du déroulement de la procédure d'approbation des permis de construire.

2.5.7. Domaine relevant de la CHA

Elections et votations. La préfecture a préparé et mis sur pied les votations fédérales et cantonales. De plus, elle a apporté son soutien au réseau de santé du district du Lac pour la préparation et la mise en œuvre de la votation sur le crédit de construction de l'Hôpital HFR Meyriez-Murten; cette votation était le premier cas de referendum financier obligatoire dans le district du Lac depuis l'introduction des dispositions légales sur cette obligation.

2.6. Préfecture de la Glâne

Préfet: Willy Schorderet

2.6.1. Domaines relevant de la DICS

Association du Cycle d'Orientation (CO) de la Glâne. Le comité du CO a poursuivi les études pour la réfection du bâtiment des classes (bâtiment A). En parallèle, deux personnes ont réalisé, dans le cadre de leur travail de Master, une étude de la qualité énergétique de l'ensemble des bâtiments. Cette étude a permis de relever les nombreuses faiblesses du bâtiment des classes qui date de plus de 40 ans. De nombreuses propositions d'amélioration de la qualité énergétique ont été apportées, tout en respectant la qualité architecturale, tenant compte que cette bâtisse est protégée. Ce travail précis et complet a permis de trouver des réponses qui correspondent tant aux exigences du Service des biens culturels que du Service de l'énergie. Ce travail servira de base indispensable pour la poursuite de la planification des transformations à venir.

Tenant compte de ce qui précède et de l'évolution des besoins en locaux spéciaux (ACM, sciences, économie familiale, etc.), des besoins pour le district, le comité a élargi ses réflexions à l'ensemble du site.

2012

Les nouveaux objectifs de l'étude sont la transformation du bâtiment des classes, la réalisation de classes spéciales dans le bâtiment de la piscine actuelle et la construction d'un nouveau complexe entre le CO et le Bicubic. Ce bâtiment devrait abriter une nouvelle piscine en remplacement de celle utilisée aujourd'hui qui date aussi de plus de 40 ans et dont les travaux d'entretien seraient conséquents. Cette piscine pourrait servir les besoins du CO, mais aussi des classes primaires du district et elle pourrait, en dehors des périodes et horaires scolaires, être mise à disposition, du public. L'idée est également de prévoir dans ce bâtiment des locaux pour l'orientation professionnelle, le cabinet dentaire, des salles pour le conservatoire, une bibliothèque commune au CO et aux besoins de la région.

Des contacts ont également été pris avec la commune de Romont pour définir si des synergies pourraient être trouvées entre la commune, qui envisage de créer une nouvelle école primaire, et le CO. De plus, l'Association devrait acquérir le terrain nécessaire qui est propriété de la commune de Romont.

Tenant compte de ce qui précède, les délégués des communes ont voté lors de l'assemblée du budget 2013 un crédit d'étude de 250 000 francs.

En parallèle, le comité vient de confier une étude de l'évolution démographique du district. Cette étude devrait permettre une vision à long terme sur les besoins.

A ce jour, la réalisation d'un deuxième CO dans la Glâne n'est pas une priorité. Le comité du CO a toutefois rencontré, ce printemps, les communes d'Auboranges, de Chapelle, d'Ecublens, de Montet, de Rue et d'Ursy pour voir dans quelle mesure un deuxième CO pourrait, à moyen ou long terme, être construit dans ce secteur. Le fait de pouvoir intégrer les élèves des communes du Flon, respectivement de St-Martin, ne suffit pas à avoir un effectif suffisant pour réaliser un nouveau CO dans cette région.

Tenant compte de ce qui précède, la Glâne privilégie pour l'avenir l'option d'étudier avec les districts voisins de la Gruyère et de la Veveyse, la réalisation à moyen terme d'un nouveau CO aux confins des trois districts du Sud.

Enfin, la population de notre district revendique le maintien d'au moins deux classes gymnasiales. En effet, cet avantage pour notre district a aussi permis de répondre aux besoins du canton et surtout permet aux élèves des communes éloignées d'éviter des temps de transports de plus d'une heure par trajet. La Glâne, qui se situe à 17 minutes de Fribourg et Bulle, n'a pas d'école supérieure et lors de réflexions sur de nouvelles écoles, il y aura lieu aussi de tenir compte de cet élément.

Bicubic. Ce bâtiment est prisé et de nombreuses manifestations internes et externes sont organisées. Il répond aux besoins et

attentes. Du reste, de nombreuses manifestations cantonales, romandes ou nationales y ont lieu chaque année.

Le comité d'école a planifié des transformations importantes afin de rendre certains locaux plus accessibles et de répondre d'une manière plus optimale aux besoins des utilisateurs (séparations, WC, bars, accueil, etc.).

Vitromusée et musée du papier peint. De novembre 2012 à mars 2013, le Vitromusée présente les œuvres de quinze artistes qui exploitent, chacun à leur manière, les techniques de la peinture sous verre. Le musée propose aussi aux enfants des activités créatrices liées à l'exposition temporaire.

Quant au musée du papier peint, il fait découvrir actuellement le papier peint en fleurs qui donne une idée de la diversité du papier peint floral de la fin du XVIII^e au milieu du XIX^e siècle.

Musée du bouton. La Glâne s'est enrichi, grâce à Madame Nicola Beaupain, d'un nouveau musée, le musée des boutons. L'ode aux boutons, c'est plus de 50 000 pièces à découvrir: un savant mélange de boutons de soutane, boutons de culotte, boutons en os et boutons en jais, boutons ovales, carrés et en forme de fleurs. Les spécimens, datant pour la plupart du XIX^e ou du XX^e siècle mais pouvant remonter jusqu'au XVI^e siècle, semblent se décliner à l'infini.

2.6.2. Domaines relevant de la DSJ

Etablissements publics et ordre public. Les cafetiers-restaureurs ont été rendus attentifs aux modifications législatives et des informations plus précises seront données au début de l'année 2013.

Une fois de plus, la préfecture a été l'instigatrice de l'organisation de séances de coordination afin de rendre attentifs les membres des sociétés des mesures à prendre et de leurs obligations lors de l'organisation de fêtes populaires. Des exigences parfois importantes sont discutées, puis convenues avec les organisateurs. Il faut relever le succès de ces manifestations qui témoignent du dynamisme et de la volonté de bien faire des gens (fête cantonale de chant, fête des musiques, fête de jeunesses).

Organisation tutélaire. Avec l'Association des communes, le préfet s'est engagé dans la réorganisation au niveau du district de la gestion de la tutelle. Jusqu'à ce jour, il existait déjà une organisation regroupant toutes les communes du district. A l'avenir, tenant compte des changements législatifs, cette structure sera adaptée afin de répondre aux nouveaux besoins.

Défense incendie. Après les périodes d'information, de discussion, de motivation et de proposition, l'année 2012 aura été celle de la mise en place de plusieurs nouveaux corps intercommu-

2012

naux. A ce jour, seuls les corps de Billens-Hennens, Mézières et Romont ne sont pas encore constitué en une entente. Ceci devrait pourtant se faire d'ici le 1^{er} juillet 2013.

La commune de Le Châtelard collabore avec la commune de Sorens. Cette situation provisoire est satisfaisante. Toutefois, une nouvelle analyse sera faite en 2013 en collaboration avec l'ECAB.

Protection de la population. Une entente intercommunale réunit toutes les communes du district.

En 2012, la difficulté pour les communes a été de comprendre le rôle du chef ORCOC et de définir son rôle, les moyens à disposition et son intégration ou sa collaboration avec les organes en place (pompiers, protection civile, communes, etc.).

La mise en place n'est pas optimale et devrait être définie clairement en 2013. A cet effet, une séance à l'attention des communes aura lieu en janvier. Cette séance mise sur pied par la préfecture sera animée par les responsables de la Protection civile et de la population.

2.6.3. Domaines relevant de la DIAF

Fusion de communes. Le préfet a rencontré d'une manière individuelle chaque conseil communal afin de débattre des objectifs et besoins de chaque commune. Plusieurs séances d'information ont également été mises sur pied.

Ce travail de fond a permis de réaliser le plan de fusion.

Suite à ce travail, seule la commune de Le Châtelard a émis le vœu d'une ouverture vers la Gruyère pour un éventuel rapprochement avec la commune de Sorens.

Clefs de répartition. Suite à l'introduction de la nouvelle péréquation financière, les communes devaient revoir les clefs de répartition des associations de communes. Si le but premier était de trouver une variante la plus semblable à celle qui existait depuis 2005 et de garder ainsi une grande solidarité entre les communes à capacité financière différente, la commune de Romont avait remis en cause sa participation à raison de 50% sur les investissements au niveau du Cycle d'Orientation de la Glâne.

Cette nouvelle donne a créé des tensions et donné lieu à des discussions difficiles. Finalement, c'est la solution présentée par le préfet (suppression de la part de la commune siège sur les investissements, compensés par un préciput sur les coûts de fonctionnement, préciput de 5% qui se réduira d'un point tous les 5 ans pour atteindre au minimum 2%) qui a été acceptée dans un premier temps par 15 communes sur 19, puis par l'ensemble des conseils généraux ou assemblées communales.

Cette nouvelle clef, et son approbation sans discussion, permettra de poursuivre les projets en cours ou à venir dans une vision d'un district fort et de cohésion.

Annuaire des communes. Le programme «ACom», auquel le préfet de la Glâne et le lieutenant de préfet de la Broye ont apporté leur contribution, fonctionne à satisfaction. Il doit pourtant être mis à jour et les développements prévus comme l'extension au «registre des intérêts des conseillers communaux» doit être réalisé dans les meilleurs délais.

2.6.4. Domaines relevant de la DEE

Economie. L'événement marquant est celui de l'annonce de la décision de Nespresso de réaliser une usine sur le site «En Raboud» de la commune de Romont.

RER. Si l'introduction du RER est indéniablement un plus, quelques problèmes de jeunesse doivent rapidement être corrigés (manque de places, coordination avec les autres transports, arrêts supplémentaires à Vuisternens-devant-Romont et Sâles, etc.).

Nouvel horaire CFF. La Région Glâne-Veveyse a déposé plus de 56 demandes de modifications. L'entrée en vigueur du nouvel horaire demande des adaptations rapides car le «diable s'est caché dans les détails».

L'un des points noirs est la détérioration de l'offre vers Genève.

2.6.5. Domaines relevant de la DSAS

Réseau Santé de la Glâne (RSG). Après avoir décidé de construire un nouvel établissement sur le site de Vuisternens-devant-Romont, le comité de Direction a lancé le concours d'architecture pour un nouvel home de 60 places, plus 24 places d'unité de psychogériatrie.

L'organisation d'un concours a été mis sur pied. Au terme des délais, 21 bureaux d'architectes ont déposé un projet. La réalisation du nouvel établissement devrait commencer en 2013.

Des contacts ont eu lieu avec une entreprise privée qui pourrait réaliser des appartements adaptés dans le secteur du home de Vuisternens-devant-Romont.

Médecins. Les médecins généralistes sont peu nombreux et la majorité a plus de 55 ans. La situation est préoccupante bien qu'en 2011 et 2012, deux nouveaux médecins se soient installés en Glâne.

Soins à domicile. Le secteur des soins et de l'aide à domicile, qui fait partie intégrante du RSG, doit répondre chaque année à

2012

un nombre plus important de situations. Son organisation a été repensée et des modifications structurelles entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

2.6.6. Domaine relevant de la DFIN

Informatique. Le préfet, président de l'Association Communet, a démissionné lors de l'assemblée 2012. La Présidence a été reprise par Monsieur Olivier Allaman, ancien syndic de Sâles et directeur de Fri Up.

Au 31 décembre 2012, 64 communes ont adhéré à l'Association. 220 postes de travail sont connectés. L'Association Communet a permis ainsi de mettre à disposition des communes un service informatique qui répond à leurs nouveaux besoins. Elle a permis de trouver les outils pour la gestion communale. Le fait qu'une palette identique de produits est offerte facilite aussi les échanges entre les communes.

2.6.7. Domaine relevant de la DAEC

Aménagement régional. Si en 2011, les syndicats avaient confirmé leur volonté de mettre en place les outils nécessaires à la réalisation, à court terme, d'un plan d'aménagement régional, d'autres priorités ont fait que ce dossier a été reporté en 2012. Toutefois, devant les difficultés que les communes rencontrent dans la révision de leurs propres plans communaux, et tenant compte des discussions avec d'autres régions, elles se demandent si une telle démarche ne risque pas d'être plus contraignante que productive.

2.6.8. Domaine relevant de la CHA

Droits politiques. La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux.

Depuis les dernières élections communales et jusqu'au 31 décembre 2012, 5 démissions ont été annoncées, ce qui correspond à la tendance des trois périodes précédentes.

2.7. Préfecture de la Broye

Préfet: Christophe Chardonens

2.7.1. Domaines relevant de la DICS

Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos. Quand bien même les travaux de transformation du CO de la Broye sont achevés, l'évolution démographique du district implique de nouvelles réflexions sur les possibilités de disposer de nouveaux locaux dans un proche avenir, que ce soit sur les sites actuels ou un troisième site, que ce

soit pour les élèves du district de la Broye et de la commune de Villarepos ou en collaboration avec d'autres districts ou même le canton voisin.

Gymnase intercantonal de la Broye. L'évolution démographique régionale amène l'établissement à réfléchir à son développement futur, s'agissant notamment des terrains susceptibles d'accueillir une extension des bâtiments actuels.

Fondation Pro Vallon. Les efforts du Conseil de fondation pour réduire les coûts d'exploitation tendent à porter leurs fruits même si l'équilibre financier reste difficile à atteindre. Cela étant, le conseil se plaît à souligner la multitude de projets visant à accroître la renommée et la fréquentation du Musée romain de Vallon.

Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye. Après une légère accalmie, la commission n'a pu que constater l'allongement des délais de prise en charge des élèves du district de la Broye, s'agissant plus particulièrement de la couverture des besoins en logopédie. Les réflexions ont permis de dégager certaines pistes, lesquelles vont toutefois nécessiter des moyens financiers supplémentaires.

Collaboration scolaire intercantonale. Sur la base des travaux du comité de pilotage chargé d'élaborer un modèle de collaboration entre communes des cantons de Fribourg et de Vaud dans le domaine de l'école obligatoire, les communes fribourgeoises de l'enclave de Surpierre et de Vuissens ainsi que la commune de Murist se sont lancées dans le développement d'un projet avec les communes vaudoises de Valbroye, Treytorrens et Champtauroz. Les appréhensions des uns et des autres sur la qualité de l'école dispensée dans le canton voisin rendent toutefois l'avancement du projet particulièrement difficile.

2.7.2. Domaines relevant de la DSJ

Etablissements et manifestations publics. La préfecture a veillé à favoriser l'exploitation des établissements publics du district, tout en étant particulièrement attentive au respect des conditions légales. Elle a par ailleurs poursuivi, en étroite collaboration avec la Gendarmerie cantonale, ses efforts visant à accompagner et soutenir les organisateurs de manifestations publiques. Enfin, elle a suivi avec beaucoup d'attention les discussions relatives aux modifications des dispositions de la loi sur les établissements publics et préparé leur mise en œuvre.

Sapeurs-pompiers. Les travaux de réorganisation des corps de sapeurs-pompiers du district de la Broye se poursuivent, avec la fusion des corps de Cugy, Les Montets, Ménières et Nuvilly et la naissance du corps intercommunal de Les Verdrières.

2012

2.7.3. Domaines relevant de la DIAF

Fusions de communes. L'élaboration du plan de fusion reste l'élément majeur de l'année avec la satisfaction d'avoir pu initier en parallèle le lancement de plusieurs études concrètes. Ainsi, sur les 30 communes du district, 23 ont annoncé le démarrage d'une étude de fusion avec la perspective que 4 autres les rejoignent en 2013.

Association des communes de la Broye (Ascobroye). Le préfet a participé aux différentes séances du comité de l'association ainsi qu'aux assemblées générales, tout en apportant son concours à la conduite des dossiers en cours.

Association CommuNet. Le projet poursuit son expansion avec de belles perspectives de développement.

2.7.4. Domaines relevant de la DEE

Communauté régionale de la Broye (Coreb). La Communauté régionale de la Broye, présidée par le préfet, a accompagné ou développé de nombreux projets visant à favoriser l'essor de la région avec la ferme intention de porter une attention particulière à la création d'emplois. La Coreb a par ailleurs déménagé pour s'installer à Payerne et disposer d'une meilleure visibilité et de locaux plus spacieux.

Aéropôle. L'année 2012 aura eu son lot de demandes et d'exigences de toute sorte de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), si bien que l'approbation du règlement d'exploitation civile n'est pas encore une réalité.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Le préfet a participé aux travaux de l'Association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR) et favorisé dans son district les réflexions visant à susciter des projets susceptibles de décrocher une aide fédérale et cantonale. Les fonds de la NPR ont ainsi permis de boucler un projet d'écologie industrielle et de lancer une étude de mobilité, tous deux sur le secteur stratégique de Rose de la Broye.

2.7.5. Domaines relevant de la DSAS

Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye. Avec l'adoption de la planification 2010–2025 des lits EMS du district de la Broye et le lancement du projet de transformation de l'EMS Les Fauvettes, les communes du district de la Broye ont affiché clairement leur volonté d'offrir aux personnes âgées des structures d'accueil de qualité. A côté de cela s'ajoutent les réflexions liées au développement d'autres formes de prise en charge et le lancement d'une étude de faisabilité sur la possibilité de créer une seule structure d'aide et de soins à domicile pour la région de la Broye intercantonale.

Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). Si l'année 2012 peut plutôt être perçue comme une année de transition, elle n'en aura pas moins permis le développement de nombreux projets. Dans un contexte hospitalier particulièrement difficile, il est essentiel que les hôpitaux s'ouvrent et favorisent les collaborations. L'année 2012 n'aura toutefois pas permis de disposer d'un nouveau statut juridique, lequel devrait cependant être validé par les Grands Conseils des cantons de Fribourg et de Vaud courant 2013.

COSAF. La commission a traité de nombreuses demandes d'indemnité forfaitaire, tout en suivant attentivement le développement des collaborations entre les différents acteurs médico-sociaux.

CODEMS. La commission a accompagné les réflexions sur la planification des structures d'accompagnement et de prise en charge des personnes âgées. Elle s'est par ailleurs intéressée à la problématique du calcul des frais financiers et d'investissements des EMS.

2.7.6. Domaines relevant de la DAEC

Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la rive sud. Avec la création de l'association de la Grande Caricaie, la commission paritaire s'est posé la question de son rôle et de son cahier des charges. Diverses propositions ont ainsi été évaluées, lesquelles permettront de fixer le cahier des charges de la commission et de le soumettre à l'aval des cantons de Fribourg et de Vaud.

Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf. Suite à la présentation de la pré-étude de réaménagement des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf, un premier projet de revitalisation, réunissant les communes fribourgeoises de St-Aubin et Vallon et vaudoises de Missy et Vully-les-Lacs, a été lancé.

Transports publics. La Communauté régionale de la Broye, avec l'appui des Services de la mobilité des cantons de Fribourg et de Vaud, des tpf et de Car Postal, s'est fortement investie dans les réflexions visant à renforcer le réseau de transports par bus, notamment avec l'arrivée prochaine du RER. Il s'agit maintenant de veiller à ce que les propositions qui résulteront du rapport soient examinées avec objectivité afin que la Broye puisse elle aussi bénéficier de mesures visant à renforcer son réseau de transports publics, sous réserve bien évidemment des moyens financiers à disposition. Les attentes en la matière sont énormes et la Broye en a fait une priorité.

Entente intercommunale pour le développement du secteur stratégique Rose de la Broye. Suite à l'intégration dans le plan directeur cantonal des secteurs stratégiques, le canton a décidé

2012

de soutenir un certain nombre d'études visant à favoriser le développement de ces secteurs. Le district de la Broye attend ainsi avec intérêt le résultat de ces différentes études afin notamment de trouver des réponses aux questions du mode de gouvernance et d'acquisition des terrains. Il s'agira par ailleurs de composer avec le Groupe d'intérêt et de sauvegarde des terres agricoles de la Broye (Gistab).

Aérodrome militaire de Payerne. Le groupe de contact Aérodrome militaire de Payerne, présidé par le préfet de la Broye, a poursuivi ses réflexions et ses échanges, accompagnant notamment la procédure d'approbation du règlement d'exploitation militaire. La clôture de l'aérodrome et l'achat d'un nouvel avion de combat ont également nourri les réflexions du groupe de contact.

2.7.7 Domaine relevant de la CHA

Votations. Une attention particulière a été portée aux réflexions visant à déterminer le logiciel qui sera utilisé lors des prochaines élections fédérales, cantonales et communales.

2.8. Préfecture de la Veveyse

Préfet: Michel Chevalley

2.8.1. Domaines relevant de la DICS

Association des communes pour le Cycle d'orientation de la Veveyse. Le nouvel horaire CFF a généré plusieurs difficultés dans le district, en particulier en ce qui concerne les horaires scolaires.

Le CO doit impérativement procéder aux transformations lourdes de son premier bâtiment, ainsi qu'à un agrandissement qui prenne en compte l'évolution importante des effectifs.

Culture. Sur le plan culturel et grâce à l'engagement d'une poignée de jeunes passionnés, le Sirius (cinéma de Châtel-St-Denis) a trouvé les fonds pour passer à l'ère du numérique.

2.8.2. Domaines relevant de la DSJ

Police cantonale. La collaboration, très étroite, avec la Police cantonale permet un vrai travail de proximité, fort apprécié du citoyen.

Sapeurs-pompiers. La Veveyse a été le premier district à répondre complètement aux exigences légales. Les cercles de feu sont en place et fonctionnent. Les autorités ont eu l'occasion d'en vérifier l'efficacité, plus particulièrement lors de l'inspection du CSPI St-Martin / Le Flon.

2.8.3. Domaines relevant de la DIAF

Fusions de communes. La rencontre de chaque exécutif communal en vue de l'élaboration du plan de fusion a été l'occasion de procéder à un échange de vues sur l'avenir et la pérennité des communes et du district.

Conférence des syndicats. La Conférence s'est réunie à huit reprises. Elle est à la fois un lieu pour anticiper les éventuels problèmes communs et, surtout, pour décider de solutions qui puissent satisfaire un maximum de monde.

2.8.4. Domaines relevant de la DEE

Développement économique. Les implantations de Marvinpac et de Swisspor ouvrent des perspectives intéressantes pour les emplois dans le district.

Le préfet est membre du Comité **InnoregFR**, plate-forme de développement de projets soutenus par la Nouvelle Politique Régionale (NPR) et portés par les Régions. En Veveyse, le projet «Loisirs pour tous» devrait permettre un développement de l'offre en matière d'accueil hôtelier.

Région Glâne-Veveyse. Le préfet préside la Région (Région Glâne-Veveyse) depuis une dizaine d'années. C'est à travers elle que passe l'essentiel des projets de développement, dès lors qu'ils touchent à plusieurs communes et ne ressortissent pas aux domaines santé-social ou écoles.

2.8.5. Domaines relevant de la DSAS

Hôpital fribourgeois. Un groupe de travail ayant pour mission d'apporter une réponse satisfaisante aux préoccupations sanitaires de la population a été constitué.

Aide et soins à domicile. La courbe des demandes est exponentielle, plus particulièrement relativement aux soins d'ordre psychiatrique.

EMS. Les deux EMS du district sont maintenant prêts pour les transformations ou autres agrandissements projetés et se sont mis d'accord sur le lieu de l'unité spécialisée en démence (USD). Un investissement d'une trentaine de millions de francs est à prévoir.

Loi sur la jeunesse. Le préfet a participé à la mise en place, dans le district, d'une déléguée à la jeunesse et aux travaux préparatoires relatifs au projet «Paysages éducatifs», soutenu financièrement par la Fondation Jacobs et validé par le canton.

2012

2.8.6. Domaines relevant de la DAEC

Agglomération RiVeLac et PDR Oron-Lavaux. Le préfet représente toujours le canton de Fribourg dans ce projet d'agglomération. Par ailleurs, il est membre du comité de pilotage (COFIL) PDR Oron-Lavaux.

Transports publics. Présidée par le préfet, la Commission «Transports», mise sur pied par la Région, a été très active, tout au long de l'année 2012.

2.9. Activités judiciaires et administratives, tableau des statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	8303 (8709)	1180 (1142)	2508 (2490)	2622 (2132)	628 (479)	1046 (984)	577 (462)
Tentatives de conciliation:	392 (414)	66 (47)	154 (144)	52 (23)	65 (62)	77 (72)	32 (32)
- ayant abouti	244 (249)	26 (26)	84 (78)	17 (11)	41 (32)	33 (27)	20 (21)
- ayant échoué	148 (165)	23 (17)	51 (38)	31 (9)	20 (12)	31 (36)	5 (10)
- en suspens	0 (0)	17 (4)	19 (28)	4 (3)	4 (13)	13 (9)	7 (1)
Ordonnances pénales:	7840 (8202)	1104 (1073)	2354 (2346)	2565 (2109)	563 (417)	969 (912)	545 (430)
- définitives	7774 (8134)	1070 (1049)	2291 (2274)	2531 (2071)	551 (405)	953 (892)	525 (421)
- frappées d'opposition	66 (68)	16 (24)	63 (72)	34 (38)	12 (12)	16 (20)	20 (9)
Recours administratifs (enregistrés en 2012)	46 (56)	10 (17)	18 (24)	18 (16)	17 (9)	34 (33)	11 (9)
Permis de construire	671 606	353 (363)	588 (552)	364 (319)	269 (289)	422 (406)	197 (228)
Permis de chasse	506 (360)	322 (312)	632 (604)	158 (123)	213 (197)	210 (152)	296 (199)
Permis de pêche	1695 (1597)	1268 (1218)	2052 (2148)	2491 (2923)	252 (283)	756 (815)	201 (216)
Mises en bières	25 (30)	2 (1)	10 (9)	0 (1)	3 (3)	2 (2)	0 (4)
Autorisations diverses	4033 (2670)	1102 (1185)	2821 (3103)	1666 (1780)	959 (996)	1272 (1312)	684 (550)
Privations de liberté (mandats d'amener)	34 (23)	4 (2)	30 (18)	0 (0)	6 (8)	0 (6)	3 (2)
Autorisations d'installer un système de vidéosurveillance	9 (-)	0 (-)	0 (-)	0 (-)	1 (-)	2 (-)	0 (-)

Rem.: les chiffres entre parenthèses et en italique sont ceux de l'année précédente, soit 2011

2012

VIII. Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)

Directrice: Geneviève Gassmann

1. Mission

Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (ci-après Grangeneuve ou l'Institut) est actif dans les domaines de la formation, des prestations de service et de la production. Doté du statut d'établissement de droit public, conformément à la loi fribourgeoise sur l'agriculture (LAgri) et la loi sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (LLIAG).

L'Institut agricole, actifs sur toute la chaîne de valorisation de la production du secteur primaire, est reconnu aux niveaux cantonal et national. A ce titre, il assure la formation professionnelle initiale, supérieure et continue dans les domaines de l'agriculture, de l'économie familiale et l'intendance, de l'économie forestière, de la technologie laitière et agroalimentaire, de l'agro-commerce et l'agro-technique et de l'horticulture. Figurent également dans ses tâches la vulgarisation, le conseil, la recherche appliquée et les essais dans les domaines agricoles et para-agricoles tels que la technologie laitière et agroalimentaire, l'agro-commerce, l'agrotechnique ainsi que l'horticulture et l'intendance.

L'Institut est chargé en outre de l'exécution des tâches et des activités de service de nature technique relevant de ces mêmes domaines et de celles qui lui sont confiées par la législation spéciale.

Enfin, il met à disposition des services et des infrastructures de nature hôtelière aux personnes, groupes de personnes, associations et institutions partenaires.

2. Activités

2.1. Formations professionnelles

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve, soutenus par la Commission consultative et les Commissions de formation, ont fonctionné régulièrement au service de 1057 (1047) élèves.

2.2. Formation des métiers de la terre et de la nature

	Nombre d'élèves / candidats
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	267 (250)
Ecole d'agriculture ¹⁾	- (56)
Apprentissage forestier-bûcheron	52 (47)
Apprentissage horticole (CFC, AFP et élémentaire)	161 (160)
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	75 (66)
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	60 (66)
Cours préparatoire aux brevets fédéraux horticoles (SGSG, SSA, conducteur travaux) ²⁾	82 (20)
Ecole de commerce de 20 semaines ³⁾	6 (-)
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	16 (6)

¹⁾ dernière volée sous le régime avant la réforme de la formation agricole

²⁾ nouvelles formations supérieures offertes depuis 2012 à Grangeneuve

³⁾ nouvelle formation depuis l'automne 2012

A l'issue de la réforme de la formation agricole, le canton de Fribourg est devenu le troisième canton formateur de Suisse avec une participation élevée d'élèves hors canton. Cette situation réjouissante est à mettre à l'actif de la qualité des entreprises formatrices du canton, au bilinguisme, à la qualité des infrastructures ainsi que du niveau de formation élevée des enseignants. Une collaboration soutenue a été mise en place avec les formateurs en entreprise afin de soigner la complémentarité, la coordination entre la formation en entreprise (formation pratique) et formation en école (théorique). Cette collaboration donne tout son sens au système de formation duale dont d'autres écoles de France (Franche-Comté) et d'Italie (val d'Aoste) viennent maintenant s'inspirer.

Les formations supérieures gagnent en importance que ce soit les écoles supérieures d'agrocommerçants et d'agrotechniciens mais aussi la formation horticole supérieure qui est dispensé aux candidats de toute la Suisse romande. Cette évolution conforte la position du centre de formation des métiers de la terre et la nature d'importance supra cantonale.

Finalement, l'utilisation des nouvelles technologies, en particulier le passage à un bureau zéro papier permet de suivre cette

2012

croissance sans devoir engager de ressources administratives supplémentaires.

2.3. Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire

	Nombre d'élèves
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	36 (26)
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme paysanne	8 (8)
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	84 (96)
Cours interentreprises pour technologue en industrie laitière ¹⁾	- (54)
Apprentissage en technologie laitière (CFC et AFP)	121 (122)
Apprentissage en technologie alimentaire (CFC et AFP)	48 (42)
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	12 (11)
Cours préparatoire au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière	- (9)
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en denrées alimentaires	11 (-)
Ecole supérieure technique agroalimentaire	18 (8)

¹⁾ Ces effectifs ne font plus partie de la formation, vu qu'il s'agit d'une prestation

31 contrats d'apprentissage ont été signés entre le Réseau fribourgeois d'entreprises formatrices des gestionnaires en intendance et employés en intendance et les apprentis.

Les cours de technologues du lait, nouvelle désignation pour technicien en industrie laitière ont débuté sous la nouvelle réforme, pour laquelle les supports de cours ont dû être élaborés et traduits.

2.4. Economie laitière

Le Service de consultation fromagère et laitière (CASEi) a poursuivi son activité auprès d'environ 270 fromagers et 4000 producteurs de lait.

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois a effectué de nombreuses analyses pour les mêmes clients. Il a effectué le service de ramassage des échantillons pour son partenaire Suiselab, à Zollikofen, dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Jura.

2.5. Prestations de service

Le nombre de membres affiliés à la vulgarisation agricole est de 2027 (2075) et de 815 (793) à la vulgarisation en économie familiale.

En 2012, les Stations agricoles ont été actives, entre autres, dans les domaines suivants:

- > la mise à disposition de ressources pour les Fédérations d'élevage du canton et pour l'organisation des expositions de vaches et de taureaux à Bulle;
- > l'organisation des inspections d'alpages et rédaction du rapport y relatif;
- > les conseils individuels pour les agriculteurs du canton dans tous les domaines de la production et de la gestion de leur exploitation;
- > la conduite d'essais culturels en collaboration avec les Stations de recherche agronomiques et Swissgranum;
- > le calcul des nouveaux bilans de fumure pour 2200 exploitations du canton;
- > le calcul de plans de fumure parcellaire et d'affouragement de vaches laitières;
- > la gestion du dossier «Autorisation de fumure sur les alpages»;
- > les informations pour plusieurs projets de mise en réseau écologique;
- > les conseils aux agriculteurs qui optent pour l'agriculture biologique;
- > les conseils techniques aux arboriculteurs et maraîchers et à leur organisation;
- > l'achèvement de la campagne cantonale d'élimination préventive des cotonéasters érigés (mesure de lutte contre le feu bactérien);
- > le suivi des projets «nitrates» dans le cadre de l'art. 62a de la LEaux;

2012

- > la collaboration dans le groupe de travail «sécheresse» du Service des ponts et chaussées;
- > l'accompagnement de projets régionaux;
- > l'établissement de nombreux budgets d'exploitation utilisés en grande partie par le SAgri comme base de décision pour l'octroi des aides à l'investissement;
- > l'organisation de cours de formation continue sur une palette de thèmes très large pour les agriculteurs et les paysannes;
- > le bouclage de 1250 comptabilités de gestion et fiscale d'agriculteurs fribourgeois;
- > l'établissement de statistiques sur la base des bouclages comptables;
- > la taxation de perte de revenu dans le cadre des zones S;
- > l'estimation de valeur de rendement et conseil de remise/reprise;
- > le conseil pour la création et la dissolution de différentes formes de collaboration entre agriculteurs;
- > la coordination des cas AED (agriculteur en difficulté) selon la base légale;
- > la participation aux programmes nationaux pour le dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux
- > pommes de terre pour la consommation et le maïs pour l'alimentation en vert et aussi la fourniture en fourrages;
- > l'augmentation sensible du niveau génétique du cheptel des truies et des performances de reproduction a pour but de faire figurer Grangeneuve parmi les meilleures exploitations productrices de remonte de Suisse;
- > l'amélioration notable de la qualité des herbages sur l'exploitation de Sorens, grâce à des sur-semis;
- > l'augmentation du niveau des services et des prestations en faveur des chercheurs de Agroscope, en ce qui concerne la fourniture de données et les aides manuelles lors des périodes d'essais;
- > la mise à jour des éléments concernant la sécurité sur les exploitations agricoles, à la suite de deux audits effectués sur chaque exploitation par le SPAA (Service de prévention d'accident dans l'agriculture), sur l'exploitation agricole de Grangeneuve, l'exploitation agricole de Sorens, de l'exploitation maraîchère et horticole ainsi que de la production porcine de Grangeneuve;
- > la révision de tout le système de gestion du climat dans la serre horticole près du Centre de formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire N avec l'installation de chauffage permettant le réglage individuel des trois secteurs de cette serre, ce qui se traduira par une augmentation sensible de l'efficacité énergétique pour cette serre de production et de travail;

2.6. Exploitations

Les faits principaux qui ont concerné les exploitations en 2012, sont les suivants:

- > le stockage et commercialisation des vins de l'Etat, en étroite collaboration avec l'Administrateur et son adjoint, directement rattachés à la DIAF;
- > l'augmentation sensible du chiffre d'affaires dans «Le Magasin»;
- > l'installation de vitrines de vente réfrigérées beaucoup plus spacieuses et attractives, et surtout permettant une diminution de plus de 50% de la consommation énergétique pour le froid et installation de deux récupérateurs de chaleur sur les systèmes de production de froid pour les installations du magasin;
- > les excellents résultats dans les grandes cultures en ce qui concerne le blé, l'orge et le triticale pour la sélection, les
- > la mise à disposition des terrains et participation à la journée Lely Fielddays 2012, avec plus de 1000 visiteurs professionnels en provenance du monde entier;
- > la mise en place d'un groupe interdisciplinaire de travail et de suivi de la pâture sur l'exploitation agricole de Grangeneuve pour mieux connaître et optimiser la pratique de la pâture;
- > l'organisation du premier cours FSIP Cervidés en Suisse Romande (Formation Spécifique et Indépendante de la Profession) par plusieurs des collaborateurs, avec le dessein de profiler l'élevage de cerfs de Sorens pour la formation et aussi pour la fourniture d'animaux de renouvellement ou de remotes;
- > les exploitations de Grangeneuve et de Sorens ont à nouveau été très bien utilisées et durant de très nombreuses journées pour les cours interentreprises agricoles et horticoles, journées interdisciplinaires ainsi que toutes les procédures de qualification (examens CFC agricoles);

2012

- > l'échange de nombreuses parcelles avec Agroscope Liebefeld-Posieux, Haras pour surtout rendre service aux besoins de la recherche;
- > l'exploitation agricole de Grangeneuve fait partie intégrante et est active dans le cadre du Réseau Ecologique du Bas-Gibloux et Environs depuis 2012;
- > le projet de certification ISO 22 000 pour les ateliers laitiers a bien débuté.

IX. Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

1. Missions

Administrateur: Hubert Jungo

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

2. Activités

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Référence soit au dit rapport.

X. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2012 EPT	Compte 2011 EPT	Ecart EPT
INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORÊTS	428.69	419.42	9.27
ADMINISTRATION CENTRALE	243.72	240.45	3.27
3400 / ICAS Secrétariat général	11.07	10.68	0.39
3405 / ETCI Service de l'état civil et des naturalisations	27.45	26.95	0.50
3410 / PREF Préfectures	38.47	38.48	-0.01
3415 / DECO Service des communes	7.91	8.01	-1.10
3425 / AGRI Service de l'agriculture	23.15	23.10	0.05
3430 / OVET Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	76.59	74.69	1.90
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	58.32	57.78	0.54
3460 / VILA Vignobles de Lavaux	0.76	0.76	
SECTEURS SPECIAUX, ÉTABLISSEMENTS DIVERS	184.97	178.97	6.00
3440 / IAGR Institut agricole de l'Etat de Fribourg	166.29	159.06	7.23
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	17.44	18.67	-1.23
3461 / VIVU Vignobles du Vully	1.24	1.24	

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Ruelle Notre-Dame 2, CH-1701 Fribourg

www.fr.ch/diaf

Avril 2013

Imprimé sur papier 100% recyclé